



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 045-244500468-20220704-20220623DEL07-DE

SLOW

Rapport de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conseil Métropolitain du 23 juin 2022

Introduction

Les comptes 2021 clôturent à 538,5 M€ dont 401,2 M€ consacrés aux projets et actions (229,9 M€ en fonctionnement et 171,3 M€ en investissement).

Parmi les principaux investissements 2021, on peut citer :

- CO'Met (49,4 M€),
- les voiries communales et métropolitaines (40,2 M€),
- l'assainissement (14,5 M€),
- la gestion de l'eau potable (7,4 M€),
- les acquisitions de bus électriques et hybrides (10,5 M€),
- les premières opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (4,3 M€).

S'agissant de la situation financière de la Métropole, les décisions prises en 2021 concernant la fiscalité visant à conforter les équilibres du budget principal conjuguées à la reprise de l'activité aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021 ont produit leurs effets avec une épargne disponible tous budgets confondus redressée d'environ 10 M€.

Ainsi, le bon niveau d'épargne disponible (46,1 M€) a contribué efficacement au financement d'un important volume d'investissements (171,3 M€) qui a toutefois nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 85 M€ (dont 67 M€ pour le budget principal).

Les efforts et économies consentis au budget 2022 permettront de conforter cette tendance de consolidation de l'épargne disponible et la prudence doit encore rester de mise dans un environnement économique encore très incertain (inflation, hausse des taux d'intérêts, ralentissement de la croissance,...).

Ainsi, c'est en continuant d'appliquer une stratégie de gestion rigoureuse que la Métropole pourra continuer d'investir pour le développement de son territoire et le bien-être de ses habitants et mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

SOMMAIRE

Introduction	2
Préambule	5
Partie 1 – Présentation consolidée des budgets	6
1. Présentation globalisée par grandes masses du budget principal et des budgets annexes	6
2. Les principales recettes d’Orléans Métropole	9
3. Les principales dépenses d’Orléans Métropole	11
4. Capacité globale d’autofinancement	13
5. Encours de la dette globale et capacité de désendettement	14
Partie 2 – Présentation du budget principal	16
1. Présentation synthétique	16
2. Les recettes réelles de fonctionnement	17
A. Les impôts, taxes et compensations fiscales :	18
B. Les dotations de l’Etat : la dotation globale de fonctionnement	20
C. Les autres recettes	21
D. Les recettes financières et exceptionnelles	21
3. Les dépenses réelles de fonctionnement	21
A. Les charges de personnel	22
B. Les autres charges de gestion courante.....	22
C. Les dotations communautaires.....	23
D. La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	23
4. Les dépenses réelles d’investissement	24
5. Les recettes réelles d’investissement	24
6. Dette et indicateurs financiers	24
A. Dette du budget principal	24
B. Capacité de désendettement.....	25
Partie 3 – Les réalisations 2021 par politique publique	26
1. ATTRACTIVITE	26
A. Aménagement économique et grands projets économiques	26
B. Aménagement et développement des zones d’activités	30
C. Soutien aux commerces de proximité.....	35
D. Numérique et système d’information géographique (budget principal)	35
E. Emploi	35
F. Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole Supérieure d’Art et de Design (ESAD).....	39
G. L’agriculture péri-urbaine,	41
H. Tourisme	43
I. Etablissements culturels	47

J. Clubs sportifs de haut niveau	49
K. Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Ile Charlemagne.....	49
L. Service métropolitain des archives	49
2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	49
A. Interives	49
B. Aménagement urbain et maîtrise foncière.....	50
C. Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale.....	51
D. Projet Loire.....	53
3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	54
A. Fonds Unifié Logement (FUL)	54
B. Prévention spécialisée	54
C. Fonds d'aide aux jeunes	54
D. Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium.....	55
E. Gens du voyage.....	57
4. TRANSITION ECOLOGIQUE	57
A. Mobilité et transports urbains.....	58
B. Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques.....	62
C. Gestion des déchets	64
D. Assainissement et eaux pluviales.....	68
E. Budget annexe Eau potable	72
F. Réseaux d'énergie.....	75
G. Stationnement.....	76
5. TERRITOIRES ET PROXIMITE	79
A. Infrastructures et gestion de l'espace public	79
B. Solidarité Territoriale.....	83
6. RESSOURCES.....	84
A. Ressources humaines	84
B. Immobilier logistique	86
C. Système d'information et téléphonie.....	87
D. Juridique – Assurance	89
E. Coopérations territoriales.....	89
ANNEXE - LISTES DES INVESTISSEMENTS 2021	91

Préambule

Au moment de la préparation du budget 2021, constat était fait que les effets de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole, conjugués à l'exercice de nouvelles compétences depuis la transformation en Métropole et le projet Métropolitain engagé, ont fragilisé les équilibres financiers du budget principal.

En effet, les compétences de la Métropole ont fortement évolué depuis 2017 et cela a conduit à interroger la répartition des ressources fiscales pour le financement des compétences. Dans le même temps, il a été convenu que les ménages les plus modestes devaient être préservés en assurant la plus juste contribution pour les services de proximité dont ils bénéficient (taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance d'assainissement) tout en renforçant le financement des compétences récemment transférées et le développement de la Métropole.

Ces éléments ont conduit le conseil métropolitain à décider la mise en œuvre, dès 2021, de modifications de fiscalité destinées à renforcer le budget principal :

- Baisser le taux de TEOM de 33 %, le faisant passer de 8,73 % à 5,80 %
- Baisser le tarif de redevance d'assainissement de 25%, le faisant passer de 1,92€ HT/m³ à 1,44€ HT/m³
- Procéder, en parallèle, à une évolution du taux de taxe foncière sur le foncier bâti pour le porter à 5,71 % correspondant en moyenne à une augmentation de cotisation foncière (y compris TEOM) de l'ordre de 3%

Cette évolution s'est avérée, au global, neutre ou avec une économie pour une majorité de contribuables, à l'exception des propriétaires non occupants.

Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet d'apprécier l'ensemble des réalisations de l'exercice, alors même que, conformément à la réglementation comptable, les actions et projets de la Métropole sont comptabilisés au sein d'un budget principal et de onze budgets annexes (assainissement, transport, crématorium, parkings, pépinières d'entreprises, centre de formation d'apprentis, ZAC du Parc Technologique d'Orléans Charbonnière, marché de gros, ZAC en régie, eau potable et Parc Floral).

Les mouvements internes entre budgets ne sont pas retraités ; ils concernent soit des opérations de nature patrimoniale (transferts d'actifs entre budgets et régularisations comptables), soit des subventions ou participations versées par un budget à un autre (répartition des charges indirectes, subventions d'équilibre).

1. Présentation globalisée par grandes masses du budget principal et des budgets annexes

1/ RESULTATS COURANTS ET CUMULES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (Réelles)	398,2 M€	392,7 M€	398,3 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (Ordres)	10,3 M€	12,0 M€	12,0 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Réelles)	-308,5 M€	-319,1 M€	-311,8 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Ordres)	-28,5 M€	-30,9 M€	-31,3 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	71,4 M€	54,7 M€	67,1 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	23,7 M€	13,7 M€	18,1 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	95,2 M€	68,3 M€	85,3 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Réelles)	179,1 M€	225,6 M€	185,6 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Ordres)	28,6 M€	31,2 M€	33,6 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Réelles)	-198,6 M€	-211,2 M€	-226,7 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Ordres)	-10,3 M€	-12,3 M€	-14,2 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-1,2 M€	33,3 M€	-21,7 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-57,1 M€	-58,3 M€	-24,5 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-58,3 M€	-25,0 M€	-46,2 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	0,3 M€	1,0 M€	1,5 M€
DEPENSES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-3,4 M€	-1,5 M€	-0,7 M€
SOLDE DES REPORTS DE FONCTIONNEMENT (ZAC/PTOC)	-3,1 M€	-0,5 M€	0,8 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	64,1 M€	131,5 M€	127,8 M€
RECETTES D'EMPRUNT REPORTEES EN N+1	225,9 M€	264,2 M€	246,4 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-308,1 M€	-419,4 M€	-391,5 M€
SOLDE DES REPORTS D'INVESTISSEMENT	-18,1 M€	-23,7 M€	-17,3 M€
3/ AFFECTATION ET REPORT A NOUVEAU	CA 2019	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST	81,5 M€	50,7 M€	64,2 M€
RETRAITEMENT COMPTABILISATION ICNE ANTERIEURS (NON BUDGETAIRE)	0,0 M€	0,5 M€	0,0 M€
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST RETRAITEE	81,5 M€	50,2 M€	64,2 M€
RESULTAT A REPORTER EN FONCTIONNEMENT	13,7 M€	18,1 M€	21,1 M€

Résultats globaux de la section de fonctionnement

En 2021, le montant total des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 410,2 M€, pour un montant total de dépenses (réelles et ordre) de 343,1 M€, induisant un résultat courant de fonctionnement de 67,1 M€.

Après reprise du résultat antérieur, l'excédent global disponible avant affectation est de 85,3 M€.

Cet excédent doit être affecté en priorité, budget par budget, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultats globaux de la section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement 2021 (réelles et ordre) s'élève à 219,2 M€ pour 240,9 M€ de dépenses (réelles et ordre), aboutissant à un résultat courant cumulé d'investissement déficitaire de 21,7 M€.

Après reprise du résultat antérieur, le déficit d'investissement est de 46,7 M€.

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux recettes (374 M€) et dépenses d'investissement (391 M€), inscrites au budget 2021 et non encore exécutées qui viennent s'ajouter au budget 2022 :

	Dépenses reportées	Recettes reportées (*)
Budget Principal (TTC)	332,79 M€	330,11 M€
Ens. Supérieur, recherche	96,61 M€	39,42 M€
Habitat logement, renouv. Urbain, cohésion sociale	79,63 M€	26,10 M€
Economie, Numérique, Dynamisation des commerces et centre bourg	69,32 M€	8,06 M€
<i>Dont CO'MET</i>	<i>59,29 M€</i>	<i>7,55 M€</i>
Infrastructures, Espace public	36,77 M€	2,07 M€
Interives	27,83 M€	2,05 M€
Gestion des déchets	6,71 M€	1,24 M€
Aménagement urbain (hors Interives)	7,41 M€	0,07 M€
Projet Loire	3,03 M€	0,23 M€
Environnement	1,16 M€	0,66 M€
Tourisme	0,62 M€	
Ressources (dont TVA / FCTVA)	0,75 M€	39,51 M€
Mobilité, transports	1,42 M€	0,69 M€
Gens du voyage	0,22 M€	
Etablissements culturels et sportifs	0,70 M€	
Eaux pluviales	0,26 M€	
Solidarité territoriale, Santé	0,10 M€	
Agriculture périurbaine	0,17 M€	
Emploi, insertion	0,08 M€	
Centre funéraire - Crématorium	0,01 M€	
Emprunt		210,00 M€
Budget Assainissement (HT)	15,46 M€	1,57 M€
Budget Transport (HT)	37,46 M€	37,46 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>31,97 M€</i>
Budget CFA	0,11 M€	0,03 M€
Budget Crématorium (HT)	0,20 M€	
Budget Pépinières (HT)	0,26 M€	0,26 M€
Budget Parkings (HT)	0,13 M€	
Budget Marché de Gros (HT)	0,004 M€	
Budget Eau (HT)	4,72 M€	4,72 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>4,41 M€</i>
Budget Parc Floral (HT)	0,33 M€	0,04 M€
INVESTISSEMENT - Cumul tous budgets	391,47 M€	374,20 M€
Budget Parc Technologique d'Orléans Charbonnière (HT)	0,14 M€	0,87 M€
Budget ZAC en Régie (HT)	0,54 M€	0,62 M€
FONCTIONNEMENT - Cumul tous budgets	0,68 M€	1,50 M€
RESTES A REALISER - CUMUL TOUS BUDGETS	392,15 M€	375,69 M€

(*) les recettes reportées concernent les subventions attribuées restant à percevoir, les emprunts et les recettes de FCTVA

Pour mémoire, les restes à réaliser du budget principal de 2020 s'établissaient à 395,7 M€ de recettes et 419,4 M€ de dépenses.

Liste des principaux reports d'investissement sur 2022 (opérations > 0,5 M€)

BUDGET PRINCIPAL		BUDGET TRANSPORTS	
UNIVERSITE	74,2 M€	ACQUISITION BUS HYBRIDES	12,5 M€
ANRU 2	62,0 M€	CONV ELECT ACQUISITION BUS	11,4 M€
CO'Met	59,3 M€	CONV ELECT DEPOTS BUS EXISTANTS	3,6 M€
INTERIVES	27,8 M€	PPI COURANT	2,5 M€
VOIRIES STRUCTURANTES	20,0 M€	RES.TRAM.ADAPT LIGNE A	1,8 M€
ESPACE PUBLIC COMMUNES	16,7 M€	CONVERSION ELECT PARC BUS	1,3 M€
GRANDES ECOLES ESTP	10,4 M€	CONV ELECT NOUVEAU DEPOT	1,0 M€
PLH LOGEMENT	10,2 M€	ACQUISITION TPT A LA DDE HYBRIDE	0,7 M€
ZAE ADELIS	5,2 M€	CO'Met	0,7 M€
DECHETTERIE NVELLE GENERATION	4,2 M€		
@GREENTECH ORLEANS	3,9 M€	BUDGET ASSAINISSEMENT	
GRANDES ECOLES ISC	3,1 M€	STEP LA CHAPELLE + VILLEMURLIN	2,9 M€
TRAVAUX ZAE	3,0 M€	TNI SBR ESPLANADE DE GAULLE	2,9 M€
PARC DE LOIRE	2,8 M€	REUTILISATION EAUX STEP LA SOURCE	1,3 M€
GRANDES ECOLES AGROPARISTECH	2,3 M€	STEP LA CHAPELLE	1,1 M€
GRANDES ECOLES CENTRE INNOVATION	1,6 M€	REHAB.RES.UNITAIRES ET EU	1,0 M€
TETE NORD P. EUROPE	1,4 M€	DEVOIEMENT RESEAUX SITE DES GROUES	0,8 M€
AUGMENTATION CAPITAL SEMPAT	1,2 M€	TRU ORL AVENUE BUFFON	0,6 M€
DECHETTERIES	0,8 M€	GESTION COURANTE STEP ILE ARRALT	0,5 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III ORLEANS	0,8 M€		
FONDS INVESTISSEMENT NUMERIQUE	0,8 M€	BUDGET EAU	
BENNES COLLECTE	0,6 M€	ZAE ADELIS - RESEAU EAU	2,2 M€
SUBV BRGM ET UNIVERSTIE	0,6 M€	EAU - REHAB COURANTES CANALISATIONS	0,6 M€
PRGM TRAVX PARCS AFFERMAGES	0,6 M€	EAU - TRAVAUX USINE DECARBONATATION	0,6 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	0,5 M€	EAU - INVEST PRODUCTION EAU	0,5 M€
FONDS ARD CENTRE VAL DE LOIRE	0,5 M€		

Affectation des résultats

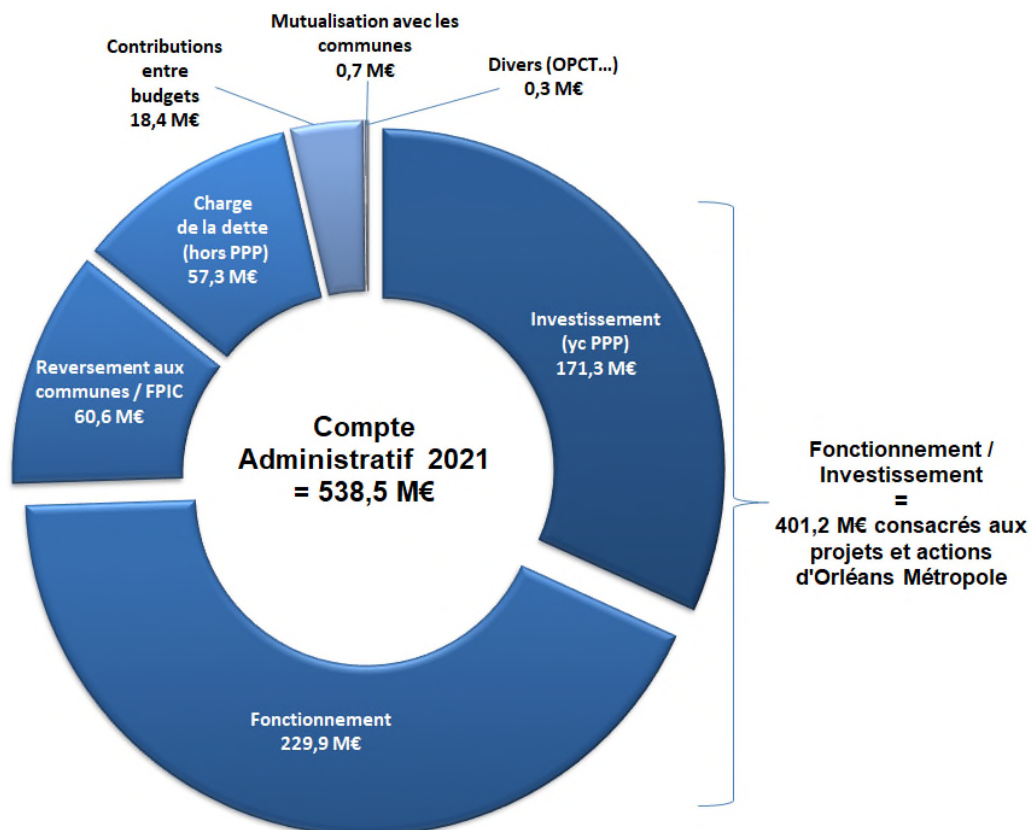
Après prise en compte du solde des reports, le besoin d'affectation qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 64,2 M€.

Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 21,1 M€.

2021 : 538,5 M€ de dépenses réelles dont 401,2 M€ consacrés aux actions et projets

Sur un budget global de 538,5 M€, Orléans Métropole a consacré :

- 401,15 M€ aux différents projets et actions (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement)
- 137,36 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.



Pour mémoire, le compte administratif 2020 s'établissait à 530,3 M€ dont 392,3 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole.

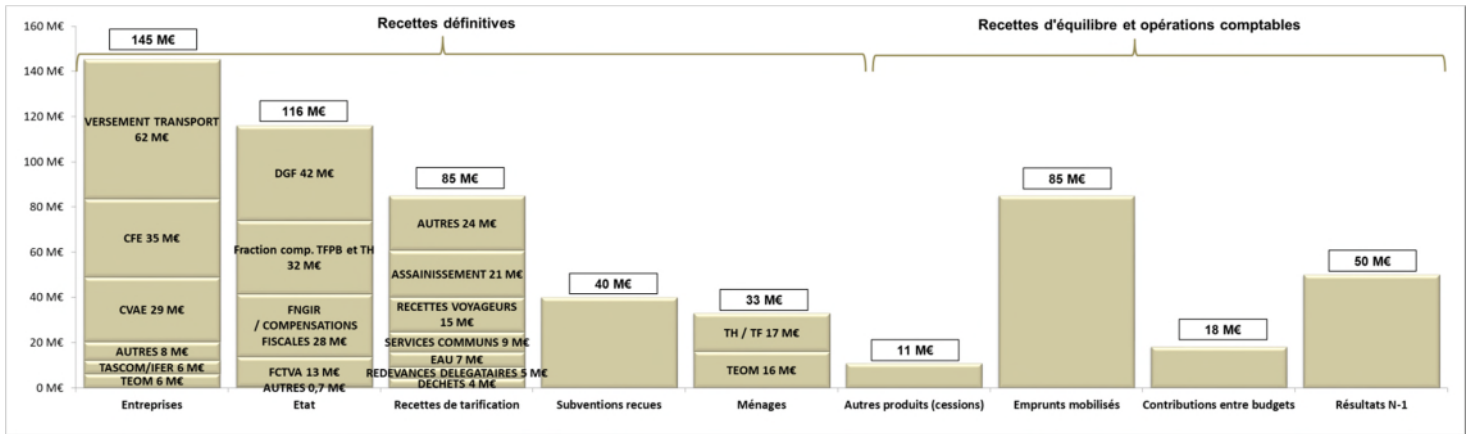
2. Les principales recettes d'Orléans Métropole

en M€	Recettes 2021	Recettes 2020
Compensations (ZFU, part recettes, suppression part salaires)	39,5	34,0
Cotisation foncière des entreprises	33,4	39,1
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	28,6	27,9
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,3	7,3
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	4,8	5,1
Rôles supplémentaires / complémentaires perçus en N - CFE	1,2	0,9
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,1	1,0
Sous-total produit impôt économique	130,2	129,6
Taxe d'habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	1,4	31,7
Rôles supplémentaires / complémentaires perçus en N - TH	0,2	0,3
Taxe foncière (TF)	23,5	5,7
Rôles supplémentaires / complémentaires perçus en N - TF	0,02	0,0
Compensations TH TFB TFNB	0,3	1,6
Sous-total produits TH-TF-TFNB	25,5	39,4
Fraction compensatoire de la TFPB et TH sur résidences principales	32,3	-
= fiscalité locale	188,0	169,0
Versement transports	61,8	56,5
Compensation Etat VT	0,4	0,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (yc rôles)	22,3	33,2
dt ménages	16,1	23,9
dt entreprises	6,2	9,3
= Total Taxes locales	272,5	259,0
+ Redevance d'assainissement	20,6	26,8
+ Ventes eau	6,8	7,8
+ Taxe de séjour (rec. Tarification)	1,1	1,3
+ Produits des services-domaine	23,4	17,8
+ Recettes voyageurs	15,4	13,3
+ Services communs	8,8	9,1
+ Subventions fonctionnement reçues	9,6	10,7
+ Redevances DSP	4,9	5,6
+ AC reversée par communes	1,0	1,0
+ Convention reversement CCFA	0,2	0,2
+ DGD	-	0,0
+ FCTVA fonctionnement	0,7	0,7
+ Taxe d'apprentissage CFA	-	-
+ Autres produits de fonctionnement (loyers, taxes diverses,...)	3,9	3,7
+ DGF : Dotation intercommunalité	8,1	8,0
= Autres recettes de fonctionnement	104,5	106,0
=SOUS TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (hors participations entre budgets)	377,0	365,0
+ Participations entre budgets	17,9	23,4
<i>dont participation au budget transports</i>	13,0	17,5
+ Reprises provisions	-	-
+ Produits exceptionnels	0,2	1,6
+ Cessions	3,2	2,9
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	398,3	392,7
TOTAL RECETTES ORDRES	12,0	12,0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	410,2	404,7
Autres produits d'investissement	0,7	0,1
Subventions investissement reçues	18,5	16,6
+Participations entre budgets	0,5	-
Attribution de compensation d'investissement	10,7	10,7
+ Prélèvement SRU	0,3	-
FCTVA	12,5	10,7
Taxe d'aménagement	6,9	3,8
OPCT (aides à la pierre....)	0,9	0,6
= sous total recettes définitives investissement	50,9	42,6
Emprunt	85,0	101,5
Affectation de résultats	50,2	81,5
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	186,1	225,6
TOTAL RECETTES ORDRES	-	31,2
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	186,1	256,9
TOTAL GENERAL RECETTES	596,4	661,6

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 398,3 M€, dont 377 M€ de recettes de gestion courante (hors participations entre budgets).

Après encaissement des subventions et du FCTVA sur les dépenses d'investissement, Orléans Métropole a mobilisé 85 M€ d'emprunt pour financer ses investissements.

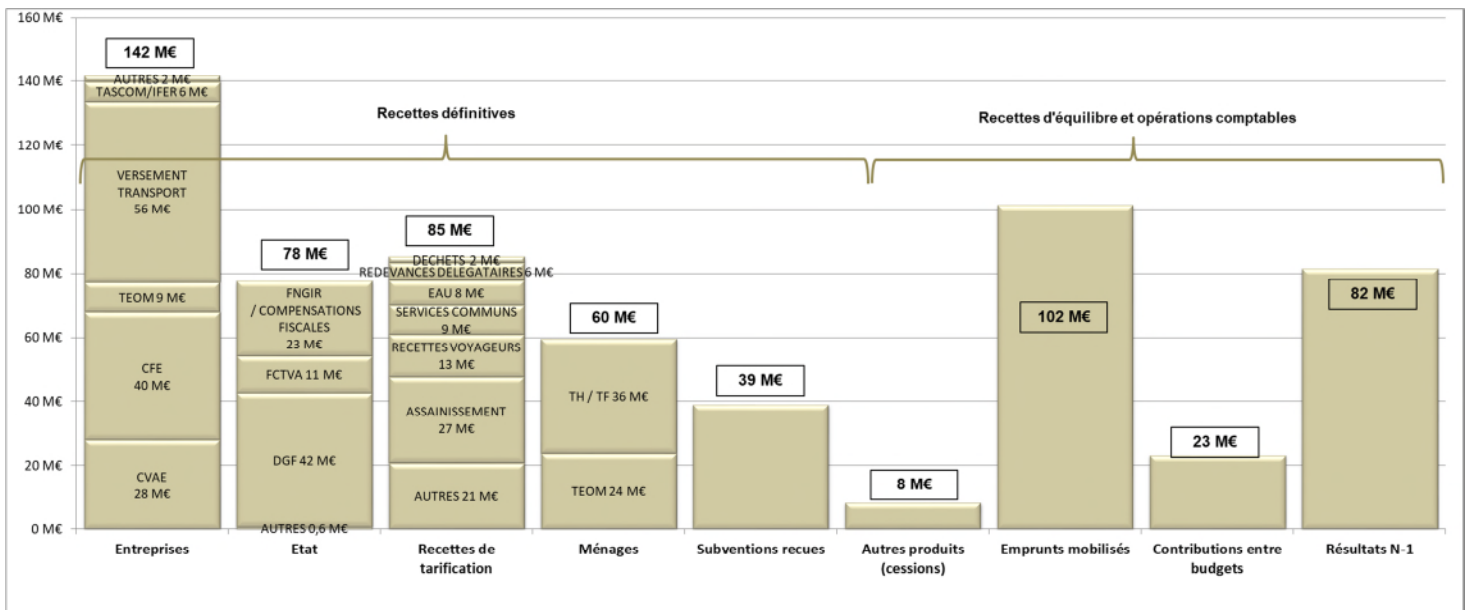
Globalement, Orléans Métropole est majoritairement financée par les entreprises.



Les autres recettes de tarification (24 M€) concernent principalement :

- Les recettes accessoires d'eau et d'assainissement (locations compteurs, taxes et prestations diverses)
- La taxe de séjour
- Les loyers encaissés
- Les recettes du crématorium
- Les recettes de mise à disposition de services
- Les redevances de DSP
- Les travaux de voirie refacturés

Pour mémoire, en 2020 :



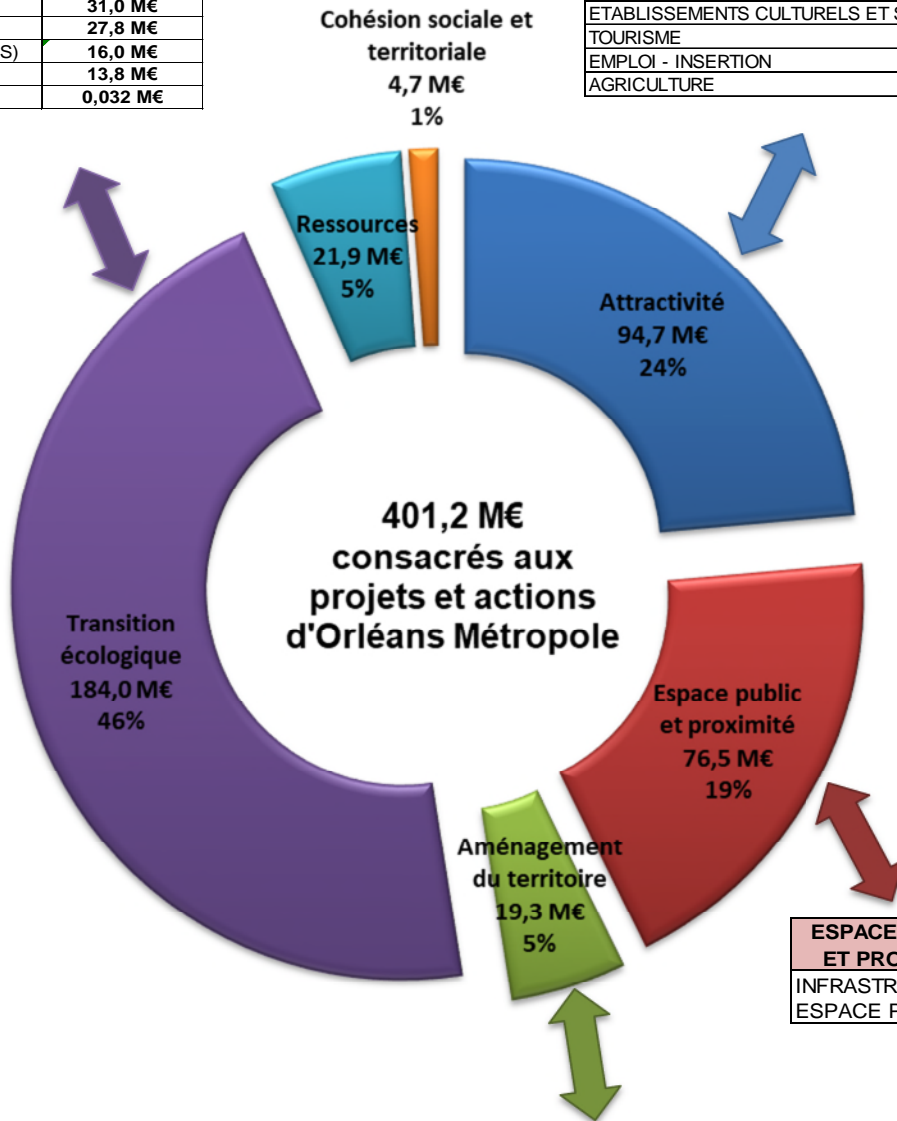
3. Les principales dépenses d'Orléans Métropole

	Dépenses 2021 (en M€)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Economie, Numérique, Dynamisation des commerces et centre bourgs	54,8 M€
Ressources	1,5 M€
Infrastructures, Espace public	41,2 M€
Mobilité, transports	22,6 M€
Assainissement	14,5 M€
Eau	7,4 M€
Habitat, logement, renouvellement urbain	7,5 M€
Aménagement urbain	2,9 M€
Ens. Supérieur, recherche	6,9 M€
Gestion des déchets	3,8 M€
Tourisme	2,0 M€
Projet Loire	2,2 M€
Environnement	1,5 M€
Gens du voyage	1,1 M€
Etablissements culturels et sport professionnel	0,9 M€
Agriculture périurbaine	0,2 M€
Emploi, insertion	0,2 M€
Solidarité territoriale	0,1 M€
Crématorium - Centre funéraire	0,1 M€
Prévention	0,006 M€
FAJ	0,004 M€
FUL	0,001 M€
SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (1)	171,3 M€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (opérationnelles hors contributions entres budgets)	
Ressources	20,3 M€
Mobilité, transports	72,8 M€
Gestion des déchets	27,2 M€
Environnement	14,5 M€
Infrastructures, Espace public	35,3 M€
Assainissement	13,3 M€
Ens. Supérieur, recherche	7,9 M€
Economie, Numérique, Dynamisation des commerces et centre bourgs	6,2 M€
Eau	6,5 M€
Etablissements culturels et sport professionnel	7,0 M€
Tourisme	3,7 M€
Emploi, insertion	4,6 M€
FUL	1,1 M€
Aménagement urbain	4,3 M€
Habitat, logement, renouvellement urbain	1,9 M€
Projet Loire	0,5 M€
Gens du voyage	0,9 M€
Agriculture périurbaine	0,3 M€
Crématorium - Centre funéraire	0,5 M€
FAJ	0,2 M€
Prévention	0,7 M€
Santé	0,1 M€
Réseaux	0,0 M€
Solidarité territoriale	0,0 M€
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	229,9 M€
BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS (3) = (1)+(2)	401,1 M€
Reversements aux communes/ FPIC	60,6 M€
Charge de la dette	57,3 M€
Divers	0,1 M€
Mutualisation avec les communes	0,7 M€
Op. pour cpte de tiers	0,3 M€
Contributions entre budgets	18,4 M€
<i>Dont participation au budget transports</i>	17,5 M€
Opération de gestion (dette, inventaire, reprise résultats eau...)	0,0 M€
SOUS TOTAL AUTRES DEPENSES (4)	137,4 M€
TOTAL DEPENSES REELLES (5) = (3)+(4)	538,5 M€

Sur un budget réalisé à hauteur de 538,5 M€ de dépenses réelles, Orléans Métropole a consacré 401,2 M€ aux projets et actions qui se répartissent de la manière suivante :

TRANSITION ECOLOGIQUE	ACTIONS ET PROJETS 2021
MOBILITE - TRANSPORTS	95,4 M€
GESTION DES DECHETS	31,0 M€
ASSAINISSEMENT	27,8 M€
ENVIRONNEMENT (dont SDIS)	16,0 M€
EAU	13,8 M€
RESEAUX	0,032 M€

ATTRACTIVITE	ACTIONS ET PROJETS 2021
ECONOMIE - NUMERIQUE -	
DYNAMISATION COMMERCE ET CENTRE	61,0 M€
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	14,8 M€
ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPOR	8,0 M€
TOURISME	5,7 M€
EMPLOI - INSERTION	4,8 M€
AGRICULTURE	0,5 M€



ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	ACTIONS ET PROJETS 2021
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	76,5 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS 2021
HABITAT - RENOUV. URBAIN	9,4 M€
AMENAGEMENT URBAIN	6,8 M€
PROJET LOIRE	2,7 M€
INTERIVES	0,4 M€

Parmi les projets d'équipement (>0,5M€) en 2021, figurent :

Libellé opération	Dépenses
CO'MET	49,38 M€
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	29,22 M€
INFRASTRUCTURES METROPOLE	11,27 M€
CONV ELECT ACQUISITION BUS	10,54 M€
ANRU 2	4,33 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	3,69 M€
TRA-CONV ELECT DEPOTS BUS EXISTANTS	3,45 M€
ECOLE ISC PARIS	2,82 M€
TRAVAUX USINE DECARBONATATION	2,82 M€
REHABILITATION COURANTES CANALISATIONS	2,60 M€
TRA - ACQUISITION BUS THERMIQUES	2,45 M€
CCI LOCAUX MARTROI	1,40 M€
UNIVERSITE MADELEINE MANDAT	1,30 M€
PLH REQUAL OPAH RU CARMES	1,20 M€
PPI COURANT TRANSPORTS	1,18 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	1,02 M€
ECOLE AGRO PARIS TECH	1,00 M€
@GREENTECH ORLEANS	0,96 M€
TRAVAUX USINE DECARBONATATION	0,96 M€
AMENAGEMENT AIRE GRANDS PASSAGES	0,93 M€
ZAC DES CHATELLIERS	0,91 M€
PRGM TRAVX PARCS AFFERMAGES	0,90 M€
PLAN CLIMAT	0,85 M€
BD METROPOLITAIN LIBERA/TANGENTIELLE	0,80 M€
ZAE DE LA SOURCE/BUFFON	0,80 M€
PLH18 POL VIL ANRU SOURCE	0,78 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	0,75 M€
BACS	0,71 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	0,69 M€
INVESTISSEMENT DIVERS STEP LA SOURCE	0,67 M€
POLE 45	0,67 M€
BENNES COLLECTE	0,66 M€
TRU SBR SECTEUR ST LOUP	0,66 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,60 M€
PARC DE LOIRE - FIL LOIRE	0,55 M€
CONVERSION ELECT PARC BUS	0,54 M€
STEP LA CHAPELLE	0,53 M€
GARE D'ORLEANS ARRET MINUTE	0,52 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU - GESTION DES DECHETS	0,52 M€
ACQUISITION ET AMENAGEMENT ESPACE ST MARC	0,50 M€

4. Capacité globale d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (épargne nette) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement additionnées du montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement). Les budgets annexes du Parc Technologique Orléans Charbonnière et des ZAC en régie (production des terrains en vue de leur commercialisation) sont exclus des calculs effectués ci-après.

CUMUL 10 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes de gestion courantes	391,1 M€	386,3 M€	394,9 M€	8,6 M€
- Dépenses de gestion courantes	298,7 M€	308,8 M€	302,4 M€	-6,4 M€
Epargne de gestion	92,4 M€	77,5 M€	92,4 M€	14,9 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	8,4 M€	7,7 M€	7,1 M€	-0,6 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,8 M€	0,7 M€	0,4 M€	-0,3 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,8 M€	1,6 M€	0,2 M€	-1,3 M€
Epargne brute	85,0 M€	70,6 M€	85,1 M€	14,5 M€
+ Attribution invt	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	0,0 M€
Epargne brute corrigée	95,7 M€	81,4 M€	95,8 M€	14,5 M€
- Remboursement de capital	49,0 M€	45,7 M€	49,7 M€	4,0 M€
Epargne nette / Autofinancement	46,7 M€	35,7 M€	46,1 M€	10,5 M€

L'épargne brute corrigée (intégrant l'attribution de compensation d'investissement) atteint 95,8 M€ en 2021 contre 81,4 M€ en 2020 et retrouve un niveau comparable à 2019.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible consolidée atteint 46,1 M€ en progression de 10,5 M€ par rapport à 2020.

Cette augmentation est principalement liée à :

- Evolution des recettes fiscales et compensations : 2,9 M€
 - Fraction de TVA en remplacement de la TH : 2 M€
 - CVAE : 0,9 M€
- L'évolution de la répartition des recettes fiscales : 0,7 M€
 - baisse du taux de TEOM : - 10,9 M€
 - évolution du taux de taxe foncière : + 17,8 M€
 - baisse du tarif de redevance assainissement : - 6,2 M€
- La baisse des subventions aux budgets annexes : -5,4 M€
 - Budget Transports : -4,5 M€
 - Budget Pépinières : -0,7 M€
 - Budget CFA : -0,2 M€

5. Encours de la dette globale et capacité de désendettement

o Encours de la dette globale

L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

En 2021, 85 M€ d'emprunts nouveaux ont permis de financer près de 171 M€ de projets d'investissement.

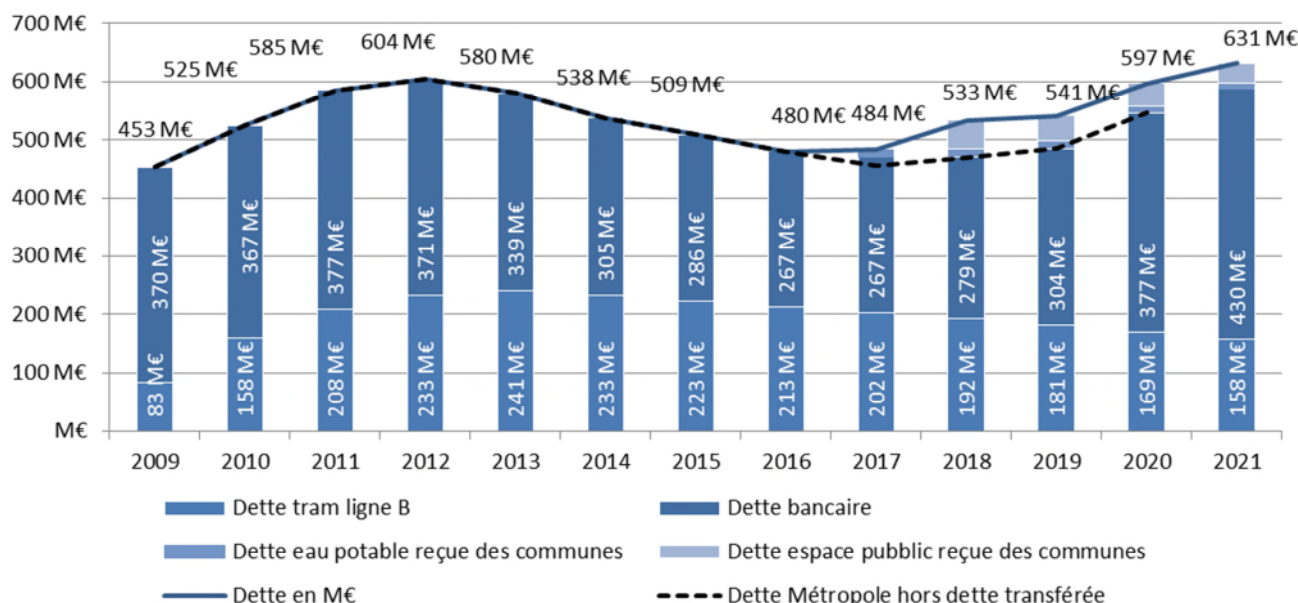
Dans ces conditions, compte tenu des remboursements de capital intervenus en 2021 et à périmètre constant, l'encours de la dette globale s'établit à 631 M€ contre 597 M€ au 31 décembre 2020.

La dette du budget transport représente 37% de l'encours global, celle du budget principal (y/c dette espace public et port fluvial) 54%, et celle du budget assainissement 3%.

En millions d'€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€
B. Eau potable							1 M€
B. PTOC	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
B. Pépinières	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€
B. Port	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)
Dette bancaire	509 M€	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€
Dette eau potable reçue des communes			14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€
Dette espace public reçue des communes				49 M€	44 M€	38 M€	33 M€
Dette globale	509 M€	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€	597 M€	631 M€

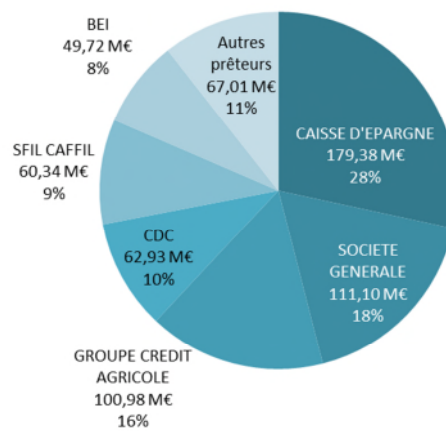
(*) le budget annexe port fluvial a été clôturé au 31/12/2018 - la dette afférente est intégrée au B Principal

Evolution de l'encours de la dette globale



En 2021, le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 1,10 %, pour un encours de 1,17 milliard d'euros, dont 627 millions à taux fixe (54%) et 543 millions à taux variable (46%). Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 99,52 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible, au 31/12/2021.

Répartition de la dette par prêteurs



○ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

A l'issue de l'exercice 2021, la capacité de désendettement d'Orléans Métropole, tous budgets confondus, s'établit à 7,4 ans (encours de dette / épargne brute).

La capacité de désendettement d'Orléans Métropole reste inférieure à 10 années, signe d'une situation financière encore maîtrisée.

Partie 2 – Présentation du budget principal

1. Présentation synthétique

Présentation des résultats 2021

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-227,787 M€	-220,725 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	255,245 M€	265,172 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	27,458 M€	44,446 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,888 M€	0,666 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL DE FONCTIONNEMENT	28,346 M€	45,113 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-167,858 M€	-171,101 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	184,988 M€	156,143 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	17,130 M€	-14,958 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-38,976 M€	-21,367 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL D'INVESTISSEMENT	-21,846 M€	-36,325 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-347,040 M€	-332,793 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	120,727 M€	120,108 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	220,000 M€	210,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-6,313 M€	-2,685 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	-28,159 M€	-39,010 M€
RETRAIEMENT COMPTABILISATION ICNE ANTERIEURS (NON BUDGETAIRE)	0,479 M€	0,000 M€
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST. RETRAITEE	-27,680 M€	-39,010 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,666 M€	6,103 M€

En fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 265,172 M€, pour 220,725 M€ de dépenses. Considérant la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 0,666 M€, l'excédent cumulé de fonctionnement, disponible avant affectation des résultats, s'élève à 45,113 M€.

En investissement, le montant des recettes s'élève à 156,143 M€, pour 171,101 M€ de dépenses. Après reprise du déficit antérieur de 21,367 M€, le déficit cumulé d'investissement s'établit à 36,325 M€.

Après prise en compte des reports d'investissement à hauteur de 332,793 M€ en dépenses et 330,108 M€ en recettes, la section d'investissement présente un besoin d'affectation de 39,010 M€, qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, l'excédent de fonctionnement sera affecté pour 39,010 M€ au financement de la section d'investissement, et 6,103 M€ seront repris en fonctionnement.

Epargne et capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est obtenue en retranchant des recettes réelles de fonctionnement, la totalité des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que le montant du remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement).

BUDGET PRINCIPAL	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes courantes de fonctionnement	239,93 M€	247,87 M€	246,03 M€	257,47 M€
- Dépenses courantes de gestion	194,00 M€	199,27 M€	210,91 M€	204,18 M€
dont subvention versée au budget Transports	15,90 M€	9,50 M€	17,50 M€	13,00 M€
Epargne de gestion	45,93 M€	48,60 M€	35,13 M€	53,29 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	3,95 M€	3,36 M€	3,05 M€	2,88 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,00 M€	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,02 M€	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€
Epargne brute	42,01 M€	45,14 M€	32,27 M€	50,55 M€
Attribution compensation invt reçue	10,49 M€	10,72 M€	10,72 M€	10,72 M€
Epargne brute corrigée	52,49 M€	55,86 M€	42,98 M€	61,27 M€
- Remboursement de capital	25,19 M€	26,65 M€	24,48 M€	29,01 M€
Epargne nette / Autofinancement	27,31 M€	29,21 M€	18,50 M€	32,26 M€

En 2021, l'épargne brute (y compris attribution de compensation d'investissement) s'élève à 61,3 M€ et l'épargne nette à 32,3 M€.

L'épargne disponible du budget principal présente une augmentation de 11,2 M€ par rapport à 2020 (+ 4,6 %) qui s'explique principalement par :

- Evolution des recettes fiscales et compensations : 2,9 M€
 - Fraction de TVA en remplacement de la TH : 2 M€
 - CVAE : 0,9 M€
- L'évolution de la répartition des recettes fiscales : 6,9 M€
 - baisse du taux de TEOM : - 10,9 M€
 - évolution du taux de taxe foncière : + 17,8 M€
- La baisse des subventions aux budgets annexes : - 5,4 M€
 - Budget Transports : - 4,5 M€
 - Budget Pépinières : - 0,7 M€
 - Budget CFA : - 0,2 M€

En 2020, la crise sanitaire a entraîné des dépenses importantes non reconduites en 2021 (dépenses d'intervention (aide aux commerçants, achats de masques et gel,..) ; en parallèle, la reprise de l'activité économique (baisse du recours au chômage partiel) a permis la diminution de la subvention d'équilibre au budget transports avec le redressement de la recette de versement mobilité (-4,5 M€), et au budget annexe Pépinières (- 0,7 M€).

2. Les recettes réelles de fonctionnement

En 2021, les recettes de gestion du budget principal s'élèvent à 257,5 M€ en augmentation de 11,2 M€ par rapport à 2020 (+ 4,6 %).

Recettes en millions d'€	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	Pour mémoire CA 2020
(1) Recettes de gestion	250,2	257,5	246,3
• Produit de la fiscalité directe	184,7	188,0	169,0
dt impôt économique (dt comp.et rôles suppl.)	125,0	130,2	129,6
Compensations (ZFU, part recettes, supp part salaires)	33,4	39,5	34,0
CFE	37,0	33,4	39,1
CVAE	27,2	28,6	27,9
FNGIR	14,2	14,2	14,2
DCRTP	6,5	7,3	7,3
Tascom	4,8	4,8	5,1
Rôles suppl. / compl. CFE	0,8	1,2	0,9
IFER	1,1	1,1	1,0
dt taxe d'habitation , taxes foncières (y/c comp. et rôles suppl.)	59,7	25,5	39,4
TH TF TFNB	57,9	25,0	37,4
Compensations TH TF	1,6	0,3	1,6
Rôles suppl. / compl. TH TF	0,2	0,3	0,3
dt fraction compensatoire de la TFPB et TH sur résidences principales	0,0	32,3	0,0
• Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (yc rôles)	22,5	22,3	33,2
• Dotation d'intercommunalité	8,0	8,1	8,0
• Recettes de facturation	20,3	22,2	18,6
• Subventions, participations, FCTVA	4,6	5,3	7,4
• Participation des budgets annexes	2,0	1,4	1,5
• Autres recettes courantes	8,1	10,2	8,7
(2) Recettes financières et exceptionnelles (dt cessions)	0,0	1,3	2,9
Recettes réelles (3 = 1+2)	250,2	258,8	249,1
(4) Recettes d'ordre	6,8	6,4	6,1
(5) Résultat reporté N-1			
Total recettes de l'exercice (3+4+5)	257,1	265,2	255,2

L'évolution des recettes s'explique essentiellement par :

- l'évolution des produits des impôts, taxes et compensations (+8,2 M€) avec :
 - la perception de la fraction compensatoire de la TFPB et TH sur les résidences principales (+ 32,3 M€) qui compense la perte de recettes de TH (- 30,3 M€) suite à la réforme fiscale concernant la suppression de la TH ;
 - la taxe foncière (+ 17,9 M€) compensée par une baisse de la recette de TEOM (-10.9 M€) et une baisse de redevance d'assainissement enregistrée sur le budget annexe pour 6,2 M€ ;
 - les compensations fiscales progressent de +5,5 M€ en contrepartie de la baisse de la CFE (-5,7 M€) en lien avec la réforme des valeurs locatives des locaux industriels ;
 - la CVAE (+0,7 M€) ;
 - les compensations de TH et TF (-1,3 M€).

- l'augmentation des recettes de tarification (+ 3,7 M€) : progression des recettes de valorisation des déchets (+ 2,3 M€), des redevances pour les antennes téléphoniques (+ 0,5 M€), des refacturations de travaux dans le cadre du règlement de voirie (+ 0,5 M€), des recettes de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,1 M€), ainsi que les recettes concernant les biens partagés avec les communes (+ 0,3 M€).
- la hausse des autres recettes de gestion courante (+ 1,6 M€) avec une recette exceptionnelle de clôture de la ZAC du Champ Rouge (+ 2,1 M€) atténuée par la redevance de la DSP du Zénith qui diminue de 0,5 M€ (effet Covid).
- la baisse des subventions et participations (- 2,1 M€) : en 2020 la Métropole avait perçu des subventions exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire (participation de la Ville d'Orléans pour 1 M€ et du Département pour 0,2 M€ au titre de l'aide aux TPE) et des subventions de l'Etat pour l'achat des masques (0,4 M€). La part de subvention des recettes de gestion des déchets, désormais perçue par le délégataire, diminue de 0,8 M€.

A. Les impôts, taxes et compensations fiscales :

En 2021, plusieurs éléments ont modifié la répartition des recettes fiscales (endogènes et exogènes) et influent sur l'évolution des recettes d'impôts, taxes et compensations pour 2021 :

- Des modifications de taux décidées en 2021 pour une répartition plus adaptée des impôts et taxes : baisse du taux de TEOM, baisse de la redevance d'assainissement et évolution du taux de taxe sur le foncier bâti
- La suppression de la taxe d'habitation (sauf logements vacants et résidences secondaires) et son remplacement par une fraction de la TVA versée par l'Etat
- L'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels, compensé par l'Etat.

Compte tenu de ces éléments, le produit des impôts, taxes et compensation s'affiche en progression de 8,2 M€ soit 4 %

En millions d'euros	2020	2021	Evol € 2021/2020
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	39,1	33,4	-5,7
Compensation CFE locaux industriels		6,0	6,0
Compensation CFE (autres)	0,5	0,6	0,1
Sous total CFE	39,6	40,0	0,4
Compensation suppression part salaires	33,5	32,9	-0,7
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	0,9	1,2	0,3
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	27,9	28,6	0,7
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	0,0
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,3	7,3	0,0
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,1	4,8	-0,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,0	1,1	0,1
Sous-total produit impôt économique	129,6	130,2	0,6
Taxe d'habitation (TH)	31,8	1,5	-30,4
Fraction compensatoire de TVA		32,3	32,3
Compensations TH	1,6	0,0	-1,6
Rôles complémentaires perçus en N - TH	0,2	0,2	0,0
Sous total TH et compensations	33,7	34,0	0,3
Taxe foncière bâti (TFB)	5,4	23,2	17,8
Compensations TFB Locaux industriels	0,0	0,2	0,2
Compensation de TFB (autres)	0,0	0,0	0,0
Taxe foncière non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,0
Rôles complémentaires perçus en N - TF	0,0	0,0	0,0
TEOM	33,2	22,3	-10,9
Sous-total produits TH-TF-TFNB et TEOM	72,5	80,1	7,6
Produit des impôts et taxes	202,1	210,3	8,2

- **L'impôt économique : 130,2 M€ contre 129,6 M€ en 2020 - Taux inchangés**

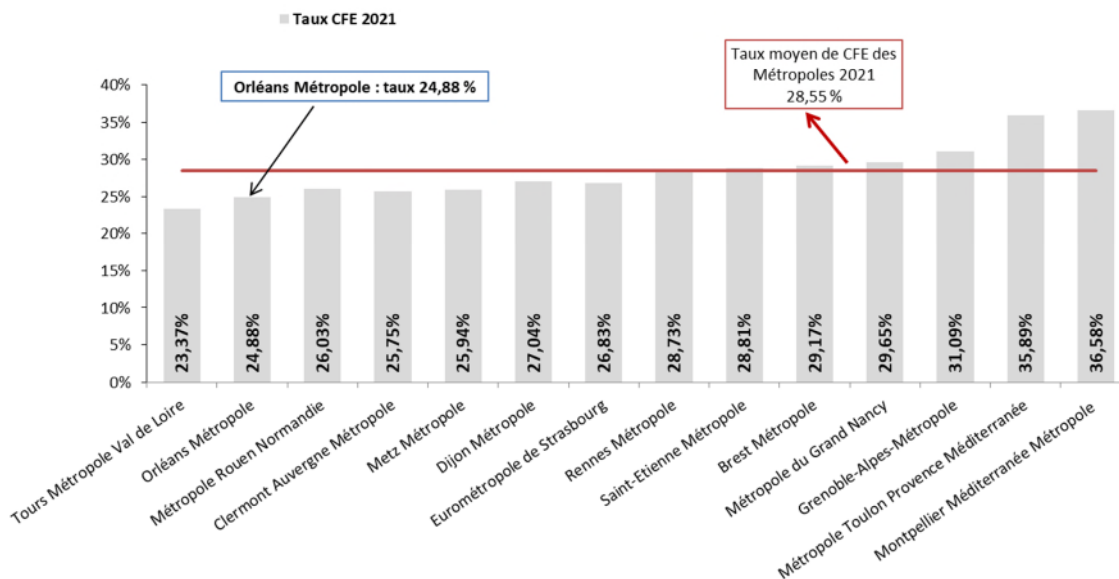
La recette de Contribution Economique Territoriale (CET) s'élève à 63,2 M€ :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 34,6 M€, dont 1,2 M€ de rôles supplémentaires à caractère non récurrent, au taux inchangé de 24,88 %, elle est facialement en diminution de 5,7 M€ en raison de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels, compensé par l'attribution d'une nouvelle compensation. La recette globale (impôts + compensations) s'établit à 40 M€ contre 39,6 M€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 28,6 M€, avec un taux national de 1,5 %

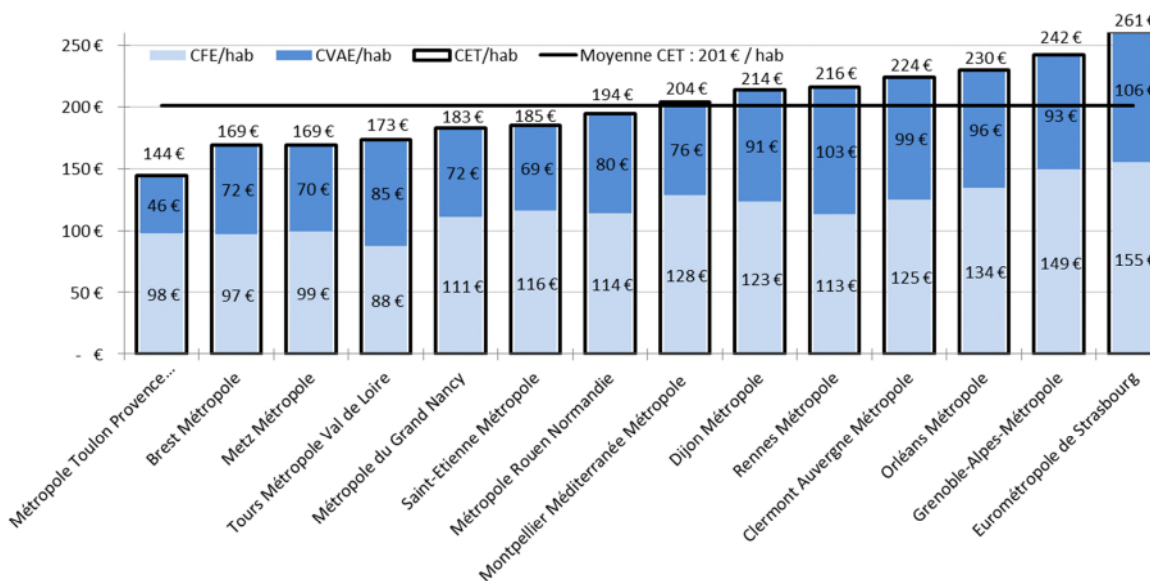
Par ailleurs, Orléans Métropole a perçu en 2021 :

- 32,9 M€ de compensations part salaire versées par l'Etat (contre 33,5 M€ en 2020),

- 14,2 M€ de Fonds national de garantie individuelle de ressources (équivalent à 2020),
- 7,3 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (identique à 2020),
- 4,8 M€ de taxe sur les surfaces commerciales – Tascom (contre 5,1 M€ en 2020),
- 1,1 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (contre 1 M€ en 2020).



CET des métropoles en 2020 (€/hab)
200 000 à 500 000 hab



o **La taxe d'habitation, taxes foncières et TEOM : 80,1 M€ contre 72,5 M€ en 2020**

Il est rappelé qu'en 2021, la Métropole a procédé à une modification des taux d'imposition pour une meilleure répartition des contributions :

- Le taux de TEOM a été abaissé à 5,80 % (contre 8,73%)
- Le taux de Taxe sur le Foncier Bâti a été porté à 5,71 % contre 1,28 % précédemment
- Parallèlement, le tarif de redevance d'assainissement a été baissé de 25 %.
- Le taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti est inchangé à 6,12 %

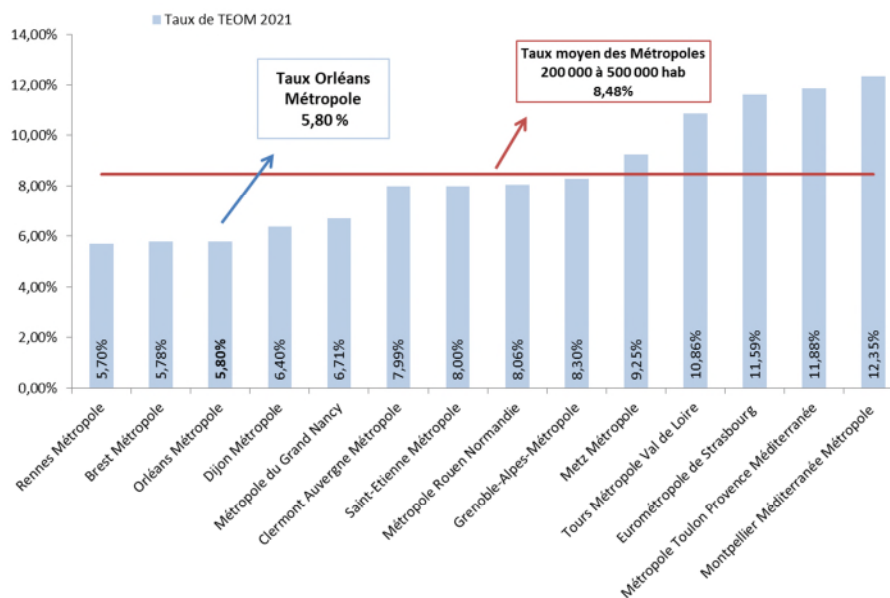
La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et remplacée par une fraction de TVA, incluant les compensations de TH auparavant perçues, la Métropole continue de percevoir la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires. En 2021, au global la recette correspondant à l'ancienne taxe d'habitation a représenté 34 M€ contre 33.7 M€ en 2020.

La taxe sur le foncier bâti a représenté 23,2 M€ et progresse de 17,8 M€ en 2021, augmentation compensée par une baisse du taux de TEOM (-10,9 M€) et une baisse du tarif de redevance d'assainissement (- 6,2 M€).

La taxe sur le foncier non bâti est stable à 0,3 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux de 5,80 % a représenté 22,3 M€ contre 33,2 M€ en 2020.

Le taux métropolitain figure parmi les plus bas des Métropoles comparables.



B. Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, au titre de la participation au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat à travers la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Métropole.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€.

Il est également rappelé qu'en 2017, la moitié du surplus de DGF a été reversée aux communes par augmentation de l'attribution de compensation versée. A compter de 2018 et pour tous les exercices suivants, les communes ont vu leur attribution de compensation prélevée de seulement de 75 % des dépenses transférées, les 25 % restant étant financés par l'évolution de DGF dans l'attente d'économies effectives.

En 2021, la DGF a diminué de 0,6 M€ pour atteindre un montant de 40,9 M€.

Il est à noter que malgré ce produit supplémentaire, on constate depuis 2011 une baisse de 9,2 M€ (18 M€ hors transformation en Métropole).

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021
Dotations d'intercommunalité régime Agglo	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7
Complément régime Métropole							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
Sous total Dotations interco	10,1 M€	9,1 M€	9,0 M€	7,5 M€	4,0 M€	0,3 M€	7,8 M€	7,9 M€	8,0 M€	8,0 M€	8,1 M€
Dotations de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9
Total DGF (périmètre Métro)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	43,5 M€	42,9 M€	42,1 M€	41,6 M€	40,9 M€
Evolution en M€ /N-1 (périmètre Métro)		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	6,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6
Perte cumulée (périmètre Métro)		-1,6 M€	-2,4 M€	-4,4 M€	-8,6 M€	-13,0 M€	-6,6 M€	-7,2 M€	-8,0 M€	-8,6 M€	-9,2 M€

C. Les autres recettes

Recettes en millions d'€	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Compte administratif 2021	Pour mémoire CA 2020	Pour mémoire CA 2019
. Recettes de facturation	20,3	21,3	22,2	18,6	23,6
. Subventions, participations	4,6	5,0	5,3	7,4	3,9
. Participation des budgets annexes	2,0	2,1	1,4	1,5	1,7
. Autres recettes courantes	8,1	8,5	10,2	8,7	9,1
Les autres recettes de gestion	35,0	36,9	39,1	36,1	38,3

Au global les autres recettes de gestion progressent de 3 M€ :

- Augmentation des recettes de tarification (+3,7 M€) : valorisation des déchets (+ 2,3 M€), redevances pour les antennes téléphoniques (+ 0,5 M€), travaux refacturés dans le cadre du règlement de voiries (+ 0,5 M€), recettes de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,1 M€), recettes de facturation des biens partagés (+ 0,3 M€).
- Baisse des subventions et participations (-2.1 M€) : non reconduction des recettes perçues dans le cadre de la crise sanitaire (subvention Orléans pour aide aux commerçant 1 M€, et participation Etat achats de masques 0,4 M€) et baisse des subventions gestion des déchets 0,8 M€.
- Augmentation des autres recettes de gestion courante (+1,5 M€) : excédent de clôture de la ZAC du Champ Rouge (+ 2,1 M€) atténuée par l'absence de recettes au titre de l'intéressement de la DSP du Zénith (- 0,5 M€).

D. Les recettes financières et exceptionnelles

Les recettes financières et exceptionnelles s'élèvent à 1,3 M€ et correspondent principalement à des cessions foncières avec notamment la cession d'un bâtiment rue A. Gault pour 1,2 M€.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	pour mémoire CA 2020
(1) Dépenses de gestion	219,8	204,2	210,9
. Reversements de fiscalité aux communes	54,5	54,5	54,5
Attribution de compensation	50,8	50,8	50,8
Dotation de solidarité	3,8	3,8	3,8
. Autres reversements de fiscalité	2,3	1,8	2,2
FPIC	2,1	1,7	1,6
Autres reversements	0,2	0,0	0,6
. Charges de personnel	58,4	56,8	57,3
. Charges à caractère général	50,8	46,7	45,2
. Subventions fonctionnement-Autres charges	14,6	14,4	16,5
. Subventions versées aux b. annexes	25,9	16,5	21,9
. Contribution SDIS	13,3	13,5	13,3
(2) Intérêts de la dette - Frais financiers	5,4	2,9	3,0
(3) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
Total dépenses réelles (4) = 1+2+3	225,2	207,1	214,00
(5) Dépenses d'ordre	31,8	13,6	13,8
Total dépenses de l'exercice 4+5	257,1	220,7	227,8

En 2021, les dépenses de gestion du budget principal s'élèvent à 204,2 M€, en diminution de 6,7 M€ par rapport à 2020 (-3,2 %), évolution imputable pour l'essentiel à des dépenses exceptionnelles constatées en 2020 au titre de la crise sanitaire de la Covid-19, non reconduites en 2021 et détaillées infra.

A. Les charges de personnel

Les charges de personnel diminuent de 0,5 M€ en lien notamment avec la prime exceptionnelle versée en 2020 pour les agents, non reconduite en 2021.

Le détail des frais de personnel est présenté en page 84 du présent rapport.

B. Les autres charges de gestion courante

Dépenses en millions d'€	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	pour mémoire CA 2020	pour mémoire CA 2019
. Charges à caractère général	50,763	46,691	45,228	46,935
. Subventions fonctionnement-Autres charges	14,630	14,427	16,459	13,738
. Subventions versées aux b. annexes	25,884	16,500	21,914	12,667
. Contribution SDIS	13,300	13,496	13,300	13,160
Autres charges de gestion	104,576	91,114	96,901	86,501

Les autres dépenses de gestion courante diminuent globalement de 5,8 M€ entre 2021 et 2020.

L'évolution des dépenses est principalement liée :

- la baisse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes Transport (- 4,5 M€) et Pépinières (- 0,7 M€), avec le redressement de la recette de versement mobilité bien que les recettes voyageurs ne soient pas revenues à leur niveau de 2019 et la fin des dispositifs d'exonérations exceptionnelles de loyers dans les pépinières ;
- au dégrèvement exceptionnel de la CFE (- 0,550 M€) accordé en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et non reconduit en 2021 ;
- à la diminution des subventions de fonctionnement (- 2 M€) avec principalement les subventions exceptionnelles de soutien aux commerçants versées en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire non reconduites en 2021 (- 2,1 M€);
- la diminution des achats de masques et gel (- 1,2 M€).

Ces baisses de dépenses sont néanmoins atténuées par :

- une augmentation des dépenses de gestion des déchets (+ 1,5 M€) ;
- la progression des dépenses au titre du règlement de voirie (+ 0,5 M€) compensée par des recettes équivalentes ;
- les dépenses dans le cadre du Festival de Loire 2021 (+ 0,4 M€) ;

Evolution des subventions de fonctionnement versées	2020	2021	Evol° 21/20
Budget annexe Transport	17,50 M€	13,00 M€	-4,5 M€
Budget annexe CFA	0,85 M€	0,70 M€	-0,2 M€
Budget annexe Pépinières d'entreprises	2,21 M€	1,50 M€	-0,7 M€
Budget annexe Assainissement	0,20 M€	0,20 M€	0,0 M€
Budget annexe Parc Floral	1,15 M€	1,10 M€	0,0 M€
Total	21,9 M€	16,5 M€	-5,4 M€

L'évolution de la subvention d'équilibre du budget annexe Transport de -4,5 M€ s'explique par :

- une progression des recettes voyageurs de 2,1 M€ sans pour autant que ces recettes n'aient retrouvé leur niveau d'avant crise,
- Le versement mobilité en augmentation de 5,3 M€ qui revient à son niveau de 2019 avec la fin du recours au chômage partiel.

La baisse de la subvention d'équilibre du budget annexe Pépinières de - 0,7 M€ s'explique principalement par la non reconduction des exonérations exceptionnelles de loyer accordées en 2020 pour aider les entreprises, privées d'activité.

C. Les dotations communautaires

➤ Attribution de compensation

Définie dans l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'attribution de compensation est une dépense obligatoire des agglomérations, calculée à partir du produit figé de taxe professionnelle perçu en 2001 par chaque commune, y compris certaines compensations, minorée des impôts ménagers « transférés » aux communes par la Communauté.

Au terme de l'exercice 2021, l'attribution de compensation (50,759 M€) intègre :

- les reversements conventionnels de fiscalité préexistants entre certaines communes, et entre certaines communes et l'Agglomération, lors de la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique,
- le transfert de charge correspondant à la subvention versée à la Mission Locale de l'Orléanais,
- les charges transférées aux communes, au titre des CLIS et des écoles spécialisées,
- les rôles de taxe professionnelle 2001, perçus par les communes en 2002, 2003, 2004 et 2005 (jusqu'au rôle homologué en avril 2005),
- le transfert de charges relatif au Développement économique,
- le transfert de charges relatif au Parc d'Activité du Moulin, au Parc d'Activité des Châtelliers et au Parc d'Activité Orléans-Sologne,
- le transfert au 01/01/2017 des charges relatives aux nouvelles compétences métropolitaines (et notamment l'espace public, les espaces verts, le PLU,...),
- le transfert de charges des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire (Zénith et Musées),
- ainsi que le transfert des charges relatives aux nouvelles compétences facultatives (clubs de sport professionnel).

➤ Dotation de solidarité communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est une dépense facultative des agglomérations. Instituée depuis 2002, la Dotation de Solidarité est définie comme la somme d'une part fixe répartie entre les trois communes de l'ancien District de l'Est Orléanais et d'une part variable, fonction de la croissance du produit de TPU, répartie entre les vingt-deux communes de l'Agglomération :

- la première part (0,309 M€) correspond à des reversements figés existants antérieurement à la création de la Communauté d'agglomération,
- la seconde part a pour objectif de répartir entre les communes, selon des critères pondérés, une partie de la croissance du produit de taxe professionnelle issu des communes, majoré des différentes compensations de taxe professionnelle.

Depuis 2006, la répartition de la croissance est figée à 55% de croissance attribuée aux communes et 45 % à Orléans Métropole, avec un produit de DSC réparti entre les communes sur la base de critères pondérés, tenant compte prioritairement de la population et du potentiel fiscal par habitant :

Population : 10 %	Potentiel fiscal par habitant : 41 %
Nombre de logements sociaux : 20 %	Charges de fonctionnement : 5 %
Revenu moyen par habitant : 5 %	Croissance du produit de TP : 19 %

En 2021, l'enveloppe globale de DSC s'est établie, comme en 2020, à 3,776 M€.

D. La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La contribution de l'ensemble du territoire est de 3,969 M€ en 2021 (contre 4,066 M€ en 2020).

Pour 2021, la contribution d'Orléans Métropole s'est établie à 1,730 M€ en évolution de 0,137 M€ par rapport à 2020. Orléans Métropole prenant désormais à sa charge la part de reversement de Saint Jean de la Ruelle, exonérée en raison de son classement DSU.

4. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses en millions d'euros	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021 sur 2022
(1) Dépenses réelles	161,423	151,642	162,833	332,793
. Dépenses d'équipement	127,216	114,849	122,033	160,966
. Avances et acomptes versés	5,788	2,500	7,136	162,270
. Op. pour cpte de tiers (aides à la pierre...)	0,957	0,620	0,237	6,898
. Remboursement d'emprunt	24,482	30,578	29,014	0,000
. Refinancement dette / Gestion dette	0,000	0,000	0,000	0,000
. Taxe d'aménagement	2,934	3,000	4,350	2,650
. Autres dépenses	0,048	0,095	0,064	0,010
(2) Dépenses d'ordre	6,435	9,837	8,268	
Total dépenses de l'exercice (1+2)	167,858	161,479	171,101	332,793

En 2021, le niveau des dépenses d'équipement du budget principal reste élevé et atteint 122 M€ (127 M€ en 2020), les restes à réaliser qui viendront s'ajouter au budget 2022 s'établissent quant à eux à 333 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 29,015 M€.

5. Les recettes réelles d'investissement

Recettes en millions d'euros	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser 2021 sur 2022
(1) Recettes définitives	126,034	464,880	111,952	323,690
. Subventions d'investissement	12,810	96,898	24,386	73,391
. Amendes de police	2,190	1,579	1,086	0,490
. Fonds de compens. de la TVA	16,700	52,100	12,460	39,505
. Recettes d'emprunt	88,740	302,898	67,000	210,000
. Participations et immo.financières	0,006	0,306	0,001	0,300
. Refinancement de dette / Gestion de dette	0,000	0,000	0,000	0,000
. Avances et acomptes versés	0,000	0,000	0,000	0,000
. Taxe aménagement	3,000	7,000	6,876	0,000
. Autres recettes	2,588	4,099	0,142	0,005
(2) Affectation N-1	0,000	27,680	27,680	0,000
(3) Opérations p/c de tiers	0,620	7,656	0,949	6,418
Total recettes réelles	126,653	500,216	140,580	330,108
(4) Recettes d'ordre	34,825	38,814	15,563	
Total recettes de l'exercice	161,479	539,030	156,143	330,108

Au 31/12/2021, les recettes réelles engagées (hors emprunt et affectation N-1) s'élèvent à 166 M€, dont 45,9 M€ ont fait l'objet d'un titre sur l'exercice.

67 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés sur l'exercice 2021 et les emprunts reportés s'établissent à 210 M€.

6. Dette et indicateurs financiers

A. Dette du budget principal

En 2021, un emprunt de 67 M€ a été souscrit pour le financement des investissements du budget principal. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal s'élève à 342,3 M€.

BUDGET PRINCIPAL	Evolution du stock de dette
Stock au 01/01/2021	304,2 M€
dont dette espace public transférée	38,2 M€
- Remboursements 2021	28,9 M€
+ Emprunts nouveaux 2021	67,0 M€
Stock au 31/12/2021	342,3 M€

En millions d'€ au 31/12/n	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	205 M€	196 M€	183 M€	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	29 M€	25 M€	21 M€	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€
<i>Dettes espace public reçues des communes</i>							49 M€	44 M€	38 M€	33 M€
Dettes du budget principal	234 M€	221 M€	204 M€	185 M€	170 M€	165 M€	227 M€	238 M€	304 M€	342 M€

L'année 2021 marque une progression de l'encours de dette, hors transfert de dette espace public, en lien notamment avec la concrétisation des projets d'investissement et un niveau élevé de dépenses d'équipement (122 M€).

Evolution de l'annuité de dette :

Budget Principal	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Annuité de dette en M€	24,7	24,1	24,1	23,8	23,5	22,8	29,0	30,1	27,5*	31,6

(*) en 2020, l'annuité de dette diminue en lien avec la fin des contrats de prêts de l'UTOM dont l'échéance était de l'ordre de 4 M€

B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette en fin d'exercice à l'épargne brute dégagée. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2021 (342 M€) à l'épargne brute dégagée au compte administratif, la capacité de désendettement s'établit à 6,8 ans en 2021.

Partie 3 – Les réalisations 2021 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, action et projet portés par la collectivité.

Chaque politique s'inscrit dans la logique des axes stratégiques définis dans le Projet Métropolitain.

1. ATTRACTIVITE

En 2021, l'attractivité économique de la Métropole reste une priorité. Orléans Métropole poursuit donc ses actions d'accompagnement des entreprises dans leur développement et d'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois.

Le renforcement des liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle est, de même, essentiel et repose sur les axes suivants :

- Créer des liens de collaboration entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance de nos entreprises par l'innovation,
- Renforcer l'offre locale d'enseignement supérieur,
- Renforcer l'attractivité touristique y compris tourisme d'affaires.

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : actions économiques et grands projets, emploi, enseignement supérieur, recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

A. Aménagement économique et grands projets économiques

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entités au travers notamment d'une offre foncière diversifiée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager durable et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

La volonté d'accélérer les projets et de renforcer les liens entre les entreprises et les pôles de recherche et d'enseignement vise à favoriser l'émergence de filières d'avenir, sources de croissance et d'emplois pour le territoire.

a) Actions économiques et grands projets

• CO'MET

Opérations phares du projet Métropolitain, CO'Met doit doter le territoire d'un outil de rayonnement et d'attractivité à dimensions multiples à même de le positionner sur l'ensemble de la gamme des manifestations économiques, sportives et culturelles avec :

- une Aréna proposant jusqu'à 10 000 places et permettant l'accueil de manifestations d'envergure nationale et internationale et des spectacles de grande envergure.
- un Palais des Congrès et un Parc des Expositions qui couvriront tout le spectre des manifestations économiques professionnelles et grand public ;

Les dépenses réalisées en 2021 sur CO'Met (hors aire événementielle) s'élèvent à 48,3 M€ dont 41,6 M€ au titre du marché global de performance (20,7 M€ pour la salle sportive et 20,9 M€ pour le Parc Expo et Palais des Congrès) et 6,7 M€ pour les travaux annexes (mission de contrôle technique, locations des barnums, aménagements parvis, voie de contournement, parking des montées).

Dans le cadre de la crise sanitaire, une subvention d'équilibre exceptionnel de 0,31 M€ est provisionnée pour la SPL OVLE, gestionnaire du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et de l'aire événementielle, partiellement privée d'activités pour cet exercice (absence du parc expo et crise sanitaire).

• Aire événementielle

Dans le cadre de la réalisation du projet CO'Met, la démolition de l'actuel Parc des Expositions et la suppression de l'usage du parking ont conduit Orléans Métropole à installer les événements de l'ancien Parc Expo sur un nouvel espace, à savoir, le site du Stade de la Vallée où a été réalisée une aire événementielle d'une superficie de 37 000 m². Cette aire reçoit la fête foraine par exemple.

• Autres actions économiques

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,793 M€	0,139 M€	0,130 M€	
Crédits consommables 2021	0,769 M€	0,139 M€	0,373 M€	0,300 M€
Montant CA 2021	0,486 M€	0,050 M€	0,199 M€	
Crédits reportés 2022			0,033 M€	0,300 M€
Taux de réalisation 2021	63,22%	36,08%	53,33%	

Les dépenses de fonctionnement (0,486 M€) correspondent essentiellement :

- au versement de la contribution au GIP LOIRE&ORLEANS ECO (0,335 M€),
- aux subventions versées à des associations (0,090 M€) : Boutique de gestion d'Orléans, Initiative Loiret, ASL des propriétaires des terrains embranchés et embranchables de La Saussaye, PES45, Loire et Idées pour la conférence TEDX,
- aux subventions versées à des associations d'entreprises (0,040 M€) : en 2021, Orléans Métropole a également souhaité soutenir les associations d'entreprises de 8 parcs d'activités métropolitains par une subvention de 0,005 M€ pour chacune d'elles (GEZI, GEPAM, GEO, AIRPOS, AEC, ADELIS, ADEFLOR, GEP45),
- à la cotisation versée au SMAEDAOL – Syndicat de gestion de l'aérodrome départemental de Saint Denis de l'Hôtel (0,100 M€),
- aux charges relatives au site Quelle (0,165 M€) avec principalement le paiement de la taxe foncière,
- à des écritures comptables de régularisations de crédits rattachés et non consommés pour 0,254 M€.

En investissement (0,199 M€), figure essentiellement la mobilisation de crédits dédiés au fonds COVID.

b) Budget annexe Pépinières

Orléans Métropole gère trois pépinières situées à Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet ainsi que le LAB'O, un accélérateur d'innovation.

La gestion quotidienne des pépinières et du Lab'O est assurée par l'association Orléans Pépinières dans le cadre d'un marché public de prestations et de services qui est arrivé à échéance au premier trimestre 2021. Après le lancement d'une consultation, l'association Orléans Pépinières a été reconduite dans ses missions pour une durée de quatre ans et pour un montant global de 3,123 M€ intégrant désormais la gestion du nouvel incubateur, l'AgreenLAB'O.

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-2,117 M€	-2,231 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3,217 M€	2,978 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	1,100 M€	0,747 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,061 M€	0,019 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,161 M€	0,766 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-1,865 M€	-1,564 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,716 M€	1,983 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,149 M€	0,419 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-0,992 M€	-1,140 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,140 M€	-0,722 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,032 M€	-0,257 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,257 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,030 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,002 M€	0,000 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST.	1,142 M€	0,722 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,019 M€	0,044 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 2,978 M€ pour un total de dépenses de 2,231 M€, présentant un résultat courant de 0,747 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 (0,019 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,766 M€.

En investissement, les recettes s'élèvent à 1,983 M€ pour 1,564 M€ de dépenses, faisant apparaître un excédent d'investissement de 0,419 M€. Après reprise du résultat antérieur 2020 (-1,140 M€), le déficit cumulé d'investissement s'établit à 0,722 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,257 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Dans ce contexte, le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,722 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,044 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Pour mémoire CA 2020
(1) Recettes réelles	3,329 M€	2,753 M€	2,992 M€
. Produits des loyers des pépinières	0,665 M€	0,682 M€	0,407 M€
. Récupération de charges des pépinières	0,576 M€	0,537 M€	0,371 M€
. Subvention équilibre budget principal	2,086 M€	1,500 M€	2,214 M€
. Autres recettes	0,002 M€	0,034 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,344 M€	0,225 M€	0,225 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,019 M€		
Total recettes de l'exercice	3,692 M€	2,978 M€	3,217 M€

Les recettes réelles du budget annexe Pépinières (2,753 M€) comprennent la subvention versée par le budget principal au budget annexe (1,5 M€) et le produit des loyers et charges (1,219 M€), qui s'affiche en progression et retrouve un niveau comparable à 2019 avec la fin des exonérations de loyers consenties en 2020, au plus fort de la crise sanitaire pour soutenir les entreprises empêchées de travailler.

Les recettes se répartissent ainsi entre les différentes pépinières :

Montants en M€ HT	Centre d'Innovation	Pépinière de Saint Jean de Braye	Pépinière de Saint Jean de la Ruelle	Pépinière du Clos du Moulin à Olivet	Lab'O	@green Lab'O	TOTAL
Produits des loyers	0,000 M€	0,048 M€	0,106 M€	0,070 M€	0,456 M€	0,001 M€	0,682 M€
Produits des charges	0,001 M€	0,026 M€	0,085 M€	0,058 M€	0,367 M€	0,001 M€	0,537 M€
Produit exceptionnel	0,001 M€	0,007 M€	0,005 M€	0,021 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,034 M€
Subvention d'équilibre	0,000 M€	0,060 M€	0,109 M€	0,055 M€	1,156 M€	0,120 M€	1,500 M€
TOTAL	0,001 M€	0,141 M€	0,306 M€	0,203 M€	1,979 M€	0,121 M€	2,753 M€

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	1,864 M€	1,534 M€	1,423 M€
. Charges à caractère général	1,583 M€	1,359 M€	1,199 M€
. Charges financières	0,255 M€	0,156 M€	0,167 M€
. Autres charges	0,027 M€	0,019 M€	0,056 M€
(2) Dépenses d'ordre	1,828 M€	0,697 M€	0,695 M€
Total dépenses de l'exercice	3,692 M€	2,231 M€	2,117 M€

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe hors Lab'O, Agreen Lab'O et hors remboursement de dette (0,496 M€) comprennent essentiellement :

- les prestations réalisées par Orléans Pépinières (0,279 M€), les taxes foncières (0,069 M€), le coût des fluides (0,076 M€), les travaux d'entretien-maintenance (0,031 M€), le nettoyage des locaux (0,020 M€),

Les dépenses concernant l'Agreen Lab'O (0,121 M€) comprennent :

- le marché de services Orléans Pépinières (0,097 M€), les fluides (0,010 M€), le nettoyage des locaux (0,003 M€), les frais de communication (0,002 M€), les travaux d'entretien-maintenance (0,007 M€).

Les dépenses concernant le Lab'O (0,761 M€) hors remboursement de la dette comprennent :

- le marché de services Orléans Pépinières (0,348 M€), les fluides (0,113 M€), les taxes foncières (0,124 M€) le nettoyage des locaux (0,051 M€), les frais de communication (0,024 M€), les travaux d'entretien-maintenance (0,071 M€).

Les intérêts de la dette représentent sur l'exercice 2021, un montant de 0,156 M€.

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	2,055 M€	1,339 M€	0,257 M€
. Dépenses d'équipement	0,778 M€	0,124 M€	0,257 M€
. Rembst du capital des emprunts	1,245 M€	1,195 M€	
. Opération de gestion de dette	0,000 M€	0,000 M€	
. Autres dépenses	0,032 M€	0,020 M€	
(2) Dépenses d'ordre	0,374 M€	0,225 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,140 M€		
Total dépenses de l'exercice	3,570 M€	1,564 M€	0,257 M€

En 2021, les dépenses d'équipement réalisées (0,124 M€) correspondent aux travaux réalisés sur la pépinière de Saint Jean de Braye (0,015 M€), aux travaux de sécurisation du bâtiment situé au 96 rue d'Ambert (0,061 M€), aux travaux réalisés pour le Lab'O (0,022 M€), à de petits travaux réalisés sur les pépinières de Saint Jean de la Ruelle et Olivet (0,015 M€) et des travaux d'équipement pour l'Agreen Lab'O (0,011 M€).

Le remboursement du capital de la dette représente sur l'exercice 2021, un montant de 1,195 M€.

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,570 M€	0,144 M€	0,257 M€
. Recettes d'emprunt	0,030 M€	0,000 M€	0,257 M€
. Autres recettes	0,540 M€	0,144 M€	
(2) Recettes d'ordre	1,858 M€	0,697 M€	
(3) Affectation résultat N-1	1,142 M€	1,142 M€	
Total recettes de l'exercice	3,570 M€	1,983 M€	0,257 M€

Les recettes réelles 2021 (1,286 M€) correspondent essentiellement à l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 vers la section d'investissement pour 1,142 M€.

Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement

En 2021, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit. L'encours de dette du budget annexe s'établit à 17,740 M€.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice. En 2021, l'autofinancement s'élève à 0,024 M€.

BUDGET ANNEXE PEPINIERES	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	2,992 M€	2,753 M€	-0,239 M€
- Dépenses courantes de gestion	1,253 M€	1,374 M€	0,121 M€
Epargne de gestion	1,739 M€	1,379 M€	-0,360 M€
- Intérêts (CT + LT)	0,167 M€	0,156 M€	-0,011 M€
- Charges exceptionnelles	0,003 M€	0,004 M€	0,001 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	1,569 M€	1,218 M€	-0,351 M€
- Remboursement de capital (hors RA)	1,234 M€	1,195 M€	-0,039 M€
Epargne nette	0,335 M€	0,024 M€	-0,312 M€

Répartition de la subvention d'équilibre par pépinière :

CA 2021	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Bray	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,001 M€	0,14 M€	0,18 M€	0,17 M€	0,76 M€	0,121 M€	1,374 M€
Divers	0,000 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Annuité de la dette	0,000 M€	0,00 M€	0,12 M€	0,03 M€	1,20 M€	1,053 M€	2,404 M€
Total Charges (1)	0,001 M€	0,141 M€	0,306 M€	0,203 M€	1,956 M€	1,174 M€	3,782 M€
Loyers et charges facturés	0,001 M€	0,07 M€	0,19 M€	0,13 M€	0,82 M€	0,00 M€	1,22 M€
Autres ressources	0,000 M€	0,01 M€	0,01 M€	0,02 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,03 M€
Subvention B. Principal	0,000 M€	0,06 M€	0,11 M€	0,05 M€	1,16 M€	0,12 M€	1,50 M€
Total Produits (2)	0,001 M€	0,141 M€	0,306 M€	0,203 M€	1,979 M€	0,121 M€	2,753 M€

B. Aménagement et développement des zones d'activités

2021 aura permis d'engager des requalifications de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains avec notamment l'opération de requalification du parc d'activités ADELIS à Ingré et Saint Jean de la Ruelle ainsi que la réalisation d'une première tranche de travaux dans le parc d'activités du Pôle 45, rue des Sables de Sary et rue Jean Bertin à Saran. A Saint Jean de Bray, dans le parc d'activités des Châtelliers, les rues de l'Orme Gâteau, des Frères Lumière et Eiffel ainsi que les espaces publics ont été totalement rénovés.

Concernant le sud de La Loire, l'étude de stratégie économique et foncière, engagée en 2019 sur le secteur de CO'Met, s'est poursuivie. Elle se terminera courant 2022. Elle a pour objectif de mesurer l'impact de l'arrivée de cet équipement public établi à proximité immédiate de trois parcs d'activités : Les Montées, Le Coigneau et Expo Sud. En réciprocité, un des enjeux pour ces secteurs est de profiter des retombées en terme économique, de visibilité et d'image d'un tel équipement.

Plusieurs actions ont également été poursuivies et/ou reconduites en 2021 telles que l'entretien des parcs d'activités sous la supervision des pôles territoriaux.

c-1 Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2021	1,100 M€		6,535 M€	
Crédits consommables 2021	1,083 M€	0,000 M€	12,850 M€	0,235 M€
Crédits mandatés 2021	0,786 M€	2,111 M€	4,551 M€	0,166 M€
Crédits reportés sur 2022			8,190 M€	0,069 M€
Taux de réalisation 2021	72,58%		35,42%	70,64%

En fonctionnement, les dépenses réalisées (0,786 M€) correspondent es d'activité dont :

- parc d'activités Pôle 45 (Guettes, Champ Rouge, Varennes, Vergers notamment) (0,189 M€),
- parc technologique Orléans-Charbonnière ZAC3 et ZAC2 (0,161 M€),
- parc d'activités de La Saussaye (0,140 M€),
- parc d'activités ADELIS (0,057 M€),
- parc d'activités Les Aulnaies/ Les Provinces (0,050 M€),
- parc d'activités de Montaran/des Bicharderies (0,037 M€),
- parc d'activités du Moulin (0,031 M€),
- parc d'activités de Melleray/Cornay (0,024 M€),
- parc d'activités de La Source/Buffon (0,020 M€),
- parc d'activités de la Guignardièrre (0,015 M€),
- parc des Châtelliers (0,014 M€),
- parc d'activités des Montées (0,005 M€).

L'exercice 2021 enregistre aussi une recette exceptionnelle de 2 M€ correspondant à l'excédent constaté au bilan de clôture de la ZAC du Champ rouge et reversée par l'aménageur.

En investissement, les dépenses réalisées (4,551 M€) concernent essentiellement des travaux de voirie au sein des parcs dont :

- parc d'activités des Châtelliers - requalification rues Gustave Eiffel et des Frères Lumière (0,880 M€),
- parc d'activités La Source - requalification de l'avenue Buffon (0,795 M€),
- parc d'activités Pôle 45 - requalification rues Chênes verts et Jean Bertin (0,592 M€),
- parc d'activités de la Bicharderie - requalification rue Curembourg et des Bicharderies (0,455 M€),
- acquisition parcelle Décathlon Projet VOX (0,304 M€),
- parc d'activités de La Nivelles - requalification rues de Saint Santin et des Cassines (0,235 M€),
- parc d'activités de l'Orée de la Forêt - réalisation d'un parking (0,231 M€),
- parc d'activités Archimède - requalification rue Isaac Newton (0,205 M€),
- parc d'activités ADELIS - maîtrise d'œuvre et études préalables à la requalification (0,203 M€),
- parc d'activités de La Saussaye (Extension) - annuité EPFL Portage (0,114 M€), Etudes (0,074 M€),
- parc d'activités Les Cassines - requalification rue des Cassines (0,143 M€),
- AMO pour la définition de la stratégie éco commerciale pour CO'Met sur la ZAE des Chèvres Noires (0,079 M€),
- parc d'activités les Guettes - création d'un rond-point et pose de potelets, mur en béton (0,075 M€),
- parc d'activités de Montaran - requalification rues de Montaran et Marais (0,053 M€).

La recette de 0,166 M€ concerne le solde de la participation de la société CARMILA (foncière du groupe Carrefour) à la réalisation des travaux de requalification des 100 Arpents sur Saran par le biais d'un dispositif de PUP.

c-2) PARC TECHNOLOGIQUE D'ORLEANS CHARBONNIERE - BUDGETS ANNEXES (HT)

Hérité de l'ancien District de l'Est Orléanais, ce budget annexe comptabilise les montants hors taxes de recettes et dépenses relatives à l'activité d'aménagement développée en régie, sur le Parc Technologique d'Orléans Charbonnière, première ZAC reconnue d'intérêt communautaire.

Conformément à la règle de comptabilisation des stocks de terrains aménagés, l'ensemble des dépenses d'acquisition de terrains et de travaux de viabilisation est retracé en section de fonctionnement ; la section d'investissement ne comprend que des mouvements d'ordre budgétaire à l'exception des dépenses et recettes liées aux emprunts.

Il convient de rappeler que les dépenses liées à l'entretien du Parc Technologique Orléans-Charbonnière sont comptabilisées dans le budget principal.

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-5,543 M€	-5,317 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5,543 M€	5,317 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,000 M€	0,000 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,178 M€	1,178 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,178 M€	1,178 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-4,429 M€	-4,135 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4,072 M€	3,509 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,357 M€	-0,626 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-0,854 M€	-1,211 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,211 M€	-1,837 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-1,459 M€	-0,137 M€
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	0,965 M€	0,873 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,550 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	0,056 M€	0,736 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,178 M€	1,178 M€

En fonctionnement, le total des recettes s'élève à 5,317 M€ pour un total de dépenses de 5,317 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice est à l'équilibre (0,000 M€). Après reprise de l'excédent de fonctionnement de 2020 (1,178 M€), l'exercice se solde par un excédent cumulé de 1,178 M€.

En investissement, le total des recettes s'élève à 3,509 M€ pour 4,135 M€ de dépenses, aboutissant à un résultat courant déficitaire de 0,626 M€. Après reprise du résultat antérieur déficitaire 2020 (1,211 M€), le déficit cumulé d'investissement s'établit à 1,837 M€.

Les reports de crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,137 M€ en dépenses et à 0,873 M€ en recettes.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	1,277 M€	1,722 M€	0,873 M€
. Cessions de terrains	1,271 M€	1,722 M€	0,873 M€
. Autres produits de gestion	0,006 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	4,543 M€	3,595 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,178 M€		
Total recettes de l'exercice	6,998 M€	5,317 M€	0,873 M€

Des cessions de terrains ont été réalisées au sein des ZAC 4 et ZAC 3 (1,722 M€).

Les autres recettes comptabilisées concernent des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (3,595 M€).

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	2,244 M€	1,787 M€	0,069 M€
. Etudes, acquisitions, travaux	2,189 M€	1,766 M€	0,069 M€
. Autres charges de gestion	0,005 M€	0,000 M€	
. Charges financières	0,050 M€	0,021 M€	
(2) Dépenses d'ordre	4,754 M€	3,530 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	6,998 M€	5,317 M€	0,069 M€

Les dépenses réalisées en 2021 correspondent essentiellement à la poursuite de la viabilisation de la ZAC 3 : Allées de la Pistole, du Ruet et des Arrachis (1,664 M€), aux travaux de voirie rue de la Motte aux Saulniers sur la ZAC 4 (0,049 M€) et aux études préalables et missions géomètres dans le cadre de l'élargissement du Boulevard de la Salle sur la ZAC 2 (0,039 M€).

Les autres dépenses comptabilisées concernent les frais financiers (0,021 M€) et des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (3,530 M€).

➤ **Section d'investissement**

En dehors du remboursement du capital des emprunts (0,562 M€), les dépenses et recettes comptabilisées en investissement sont exclusivement constituées d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,564 M€	0,562 M€	0,000 M€
. Rembst du capital des emprunts	0,564 M€	0,562 M€	
(2) Dépenses d'ordre	4,488 M€	3,574 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,211 M€		
Total dépenses de l'exercice	6,263 M€	4,135 M€	0,000 M€

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	1,564 M€	0,000 M€	0,000 M€
. Emprunts mobilisés	1,564 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	4,699 M€	3,509 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	6,263 M€	3,509 M€	0,000 M€

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette :**

En 2021, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit. L'encours de dette du budget annexe s'établit à 5,180 M€.

c-3) ZAC EN REGIE - BUDGETS ANNEXES (HT)

Le choix d'aménager en régie les Parcs d'Activités de La Saussaye au Sud, et du Parc Technologique d'Orléans Charbonnière à l'Est, a conduit l'Agglo à créer deux budgets annexes spécifiques, assujettis de plein droit au régime général de la TVA.

Conformément à la règle, les dépenses d'acquisition de terrains et de travaux de viabilisation sont comptabilisées en section de fonctionnement. Hormis les dépenses et recettes liées aux emprunts, les sections d'investissement ne comprennent que des mouvements d'ordre budgétaire.

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,008 M€	-0,087 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,441 M€	0,329 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,433 M€	0,243 M€
RESULTAT REPRIIS EN FONCTIONNEMENT	1,262 M€	1,695 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,695 M€	1,937 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,008 M€	-0,083 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,004 M€	0,045 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,004 M€	-0,038 M€
RESULTAT REPRIIS EN INVESTISSEMENT	1,739 M€	1,735 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	1,735 M€	1,697 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-0,024 M€	-0,542 M€
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,623 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,024 M€	0,081 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,695 M€	1,937 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 0,329 M€ pour un total de dépenses de 0,087 M€, aboutissant à un résultat courant de fonctionnement bénéficiaire de 0,243 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 (1,695 M€), l'exercice se solde par un excédent de 1,937 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 0,045 M€ pour 0,045 M€ de dépenses aboutissant à un résultat courant déficitaire de 0,038 M€. Après reprise du résultat antérieur (1,735 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 1,697 M€.

Les reports de crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,542 M€ en dépenses et à 0,623 M€ en recettes.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	2,546 M€	0,247 M€	0,623 M€
. Cessions de terrains	2,546 M€	0,247 M€	0,623 M€
. Participations reçues			
. Autres produits de gestion	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	11,951 M€	0,083 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,695 M€		
Total recettes de l'exercice	16,192 M€	0,329 M€	0,623 M€

En 2021, deux ventes de terrain ont été réalisées au sein du lotissement Les Genêts au bénéfice des SCI Les Joncs et Microsept.

Les recettes d'ordre (0,083 M€) concernent des opérations de gestion des stocks de terrains.

➤ Dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses réalisées (0,041 M€) correspondent essentiellement à des frais de géomètre, aux travaux d'abattage d'arbres et de débroussaillage et à la fourniture et pose de signalétique pour des projets d'implantation d'entreprises.

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	5,976 M€	0,041 M€	0,542 M€
. Etudes, acquisitions, travaux	5,976 M€	0,041 M€	0,542 M€
. Autres charges de gestion	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Dépenses d'ordre	10,216 M€	0,045 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	16,192 M€	0,087 M€	0,542 M€

Les dépenses d'ordre (0,045 M€) concernent des opérations de gestion des stocks de terrains.

➤ Section d'investissement

Les dépenses et recettes comptabilisées sur le budget annexe sont exclusivement constituées d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,000 M€	0,000 M€	
. Rembst du capital des emprunts			
(2) Dépenses d'ordre	11,951 M€	0,083 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	11,951 M€	0,083 M€	

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,000 M€	0,000 M€	
. Emprunts mobilisés	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	10,216 M€	0,045 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,735 M€		
Total dépenses de l'exercice	11,951 M€	0,045 M€	0,000 M€

➤ Emprunt, évolution de l'encours de dette du budget annexe :

Le budget annexe ne présente aucun endettement.

C. Soutien aux commerces de proximité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,171 M€		0,140 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	0,168 M€		0,961 M€	0,147 M€
Montant CA 2021	0,063 M€		0,052 M€	
Crédits reportés 2022			0,858 M€	0,147 M€
Taux de réalisation 2021	37,33%		5,44%	

En dépenses de fonctionnement (0,063 M€), les réalisations ont concerné :

- Les 10 journées de gratuité du centre de conférence (0,036 M€),
- la participation à l'opération Vitaville (0,015 M€),
- la subvention de fonctionnement à l'AMAO (0,012 M€).

En investissement (0,052 M€), les réalisations ont concerné :

- La mise en place de mobilier de signalétique aux abords du centre commercial Dauphine (0,029 M€),
- La subvention FISAC sur les travaux de réaménagement de la boulangerie du Centre commercial Bolière (0,014 M€),
- Un reliquat de travaux de la rue Royale (0,009 M€).

D. Numérique et système d'information géographique (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	1,807 M€	0,005 M€	0,996 M€	
Crédits consommables 2021	1,808 M€	0,005 M€	2,151 M€	
Montant CA 2021	1,198 M€	0,025 M€	0,512 M€	
Crédits reportés 2022			0,949 M€	
Taux de réalisation 2021	66,23%	500,00%	23,81%	

➤ Numérique

Les dépenses de fonctionnement (1,173 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O et de l'Agreen LAB'O (1,156 M€ pour ces deux équipements), au coût du déploiement de l'opération « Ma ville plus facile » (0,009 M€) pour renforcer la lutte contre l'exclusion numérique des Orléanais au travers du dispositif Rés'O et de la création d'un observatoire de la fragilité numérique, ainsi que le développement de la Smartcity (0,009 M€).

Les dépenses d'investissement (0,441 M€) correspondent essentiellement à l'acquisition pour une durée de trois ans d'une plate-forme Opendata en bien partagé avec les communes (0,225 M€) pour constituer un véritable service public de la donnée et structurer et déployer une politique transversale et innovante de la data à l'échelle métropolitaine. 0,200 M€ ont également été versés au titre du fonds d'investissement numérique, ainsi que 0,016 M€ de subventions pour le Lab'O.

➤ Système d'Information Géographique

Les dépenses de fonctionnement (0,025 M€) concernent la maintenance de logiciels SIG et FME.

En investissement, les dépenses (0,071 M€) correspondent au développement des outils SIG MAP'O, pour l'acquisition de licences SIG métier, des frais d'études et d'accompagnement dans le cadre du programme 360 d'ESRI et la création de plusieurs référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain notamment l'acquisition d'un orthophotoplan de grande précision en partenariat avec Enedis et l'actualisation du plan schématique.

E. Emploi

Au titre de la compétence Emploi, Orléans Métropole développe des actions visant à favoriser la professionnalisation, l'accès ou le retour à l'emploi, ainsi que le développement des filières de formation par apprentissage.

a) La politique de l'emploi et de l'insertion

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,929 M€	0,047 M€	0,110 M€	
Crédits consommables 2021	0,924 M€	0,047 M€	0,160 M€	
Montant CA 2021	0,811 M€	0,027 M€	0,056 M€	
Crédits reportés 2022			0,081 M€	
Taux de réalisation 2021	87,75%	58,24%	35,00%	

En fonctionnement, les dépenses réalisées (0,811 M€) correspondent principalement aux subventions versées aux associations pour leurs actions en faveur des personnes en recherche d'emploi : régies de quartier, Mission locale, entreprises d'insertion, Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, Ecole de la deuxième chance.

Les recettes sont quant à elles constituées du remboursement de la mise à disposition d'un agent métropolitain à l'association Maison de l'Emploi (0,027 M€).

Les dépenses d'investissement correspondent à des aides octroyées à des associations intervenant dans le champ de l'insertion pour l'acquisition de matériels (0,056 M€). En 2021, peu d'associations ont sollicité des subventions d'investissement pour de gros travaux en raison du contexte sanitaire encore incertain.

b) Le budget annexe Centre de formation d'apprentis

Le CFA a pour mission de développer une offre de formation en lien avec le secteur économique du bassin d'emploi dans le cadre de la réforme de l'apprentissage avec un financement par des Opérateurs de Compétences (OPCO) et non plus par la Région.

Malgré le contexte sanitaire incertain avec un impact sur le recrutement d'apprentis par les entreprises, le budget 2021 a permis de maintenir les formations récemment créées dans les métiers du commerce (Bachelor), des services à la personne (Titre Professionnel) et de l'industrie (BTS Maintenance des Systèmes de Production Option Agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique).

2021 a permis la mise en place de plusieurs sessions de formation à destination des salariés des entreprises dans le secteur de la fibre optique.

Le CFA a pu poursuivre l'évolution de son offre de formation par l'action du développeur, ainsi que celle du responsable de la formation continue et du processus qualité, recrutés en 2018, avec une très nette augmentation des recettes liées à la formation continue. La création d'un poste de « responsable communication » est venue étoffer le pôle commercial du CFA afin d'affronter la concurrence nouvelle, induite par la réforme de l'apprentissage.

Les résultats sont au rendez-vous avec une augmentation des effectifs à la rentrée de septembre 2021 de 7.8%.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-3,314 M€	-3,697 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3,306 M€	3,707 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	-0,009 M€	0,010 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,209 M€	0,146 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL DE FONCTIONNEMENT	0,201 M€	0,155 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,280 M€	-0,195 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,123 M€	0,280 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,158 M€	0,086 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,168 M€	0,011 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL D'INVESTISSEMENT	0,011 M€	0,096 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,072 M€	-0,109 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,007 M€	0,034 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,065 M€	-0,075 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,055 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,146 M€	0,155 M€

En fonctionnement, le total des recettes courantes de l'exercice s'élève à 3,707 M€ pour 3,306 M€ de dépenses, induisant un excédent de fonctionnement de 0,010 M€ et un excédent de 0,155 M€ après reprise du résultat 2020 de 0,146 M€.

En investissement, le total des recettes courantes s'élève à 0,280 M€ pour 0,195 M€ de dépenses. Après reprise de l'excédent antérieur (0,011 M€), la section d'investissement présente un excédent de 0,096 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,109 M€ en dépenses et 0,034 M€ en recettes. Le résultat final d'investissement ne fait apparaître aucun besoin d'affectation. Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,155 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
Subventions d'exploitation	3,905 M€	3,573 M€	3,176 M€
- dont subvention de la Région Centre	0,127 M€	0,037 M€	0,127 M€
- dont subvention du budget principal	0,827 M€	0,700 M€	0,850 M€
- dont subvention OPCO	2,816 M€	2,722 M€	2,101 M€
- dont autres subventions	0,135 M€	0,114 M€	0,098 M€
Produits des services	0,060 M€	0,044 M€	0,000 M€
Autres produits	0,119 M€	0,074 M€	0,116 M€
Produits exceptionnels	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	4,084 M€	3,690 M€	3,292 M€
sous-total recettes d'ordre	0,041 M€	0,017 M€	0,014 M€
Résultat reporté N-1	0,146 M€		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4,271 M€	3,707 M€	3,306 M€

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage au 1er janvier 2020, le fonctionnement du CFA est financé principalement par des subventions des OPCO (Opérateurs de Compétences pour les formations en apprentissage jusque-là financées par la Région) (2,722 M€), par une subvention d'équilibre du budget principal de 0,700 M€ et par des recettes de la formation continue (0,232 M€). La subvention attribuée par la Région Centre Val de Loire concerne désormais uniquement le projet qualité du CFA (0,037 M€).

La subvention des OPCO dépend des effectifs constatés chaque mois, par niveau de formation et on peut noter une nette progression de cette recette (+ 30 %).

Les recettes générées par la formation continue (hors apprentissage) progressent de 7,9% (0,231 M€ contre 0,214 M€ en 2020) en raison du nombre croissant d'adultes en formation et de multiples formations « sur mesure » vendues aux entreprises à destination de leurs salariés.

En conséquence, les recettes réelles ont progressé de 0,398 M€ cette année, soit +12,1 %.

➤ Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une ligne directrice.

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
Charges à caractère général	0,695 M€	0,578 M€	0,320 M€
Charges de personnel	3,056 M€	2,763 M€	2,718 M€
Autres charges de gestion courante	0,290 M€	0,202 M€	0,174 M€
Charges financières	0,015 M€	0,008 M€	0,009 M€
Charges exceptionnelles	0,050 M€	0,050 M€	0,000 M€
sous-total dépenses réelles	4,107 M€	3,602 M€	3,221 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,164 M€	0,095 M€	0,094 M€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4,271 M€	3,697 M€	3,314 M€

Même avec l'augmentation des effectifs d'apprentis et la deuxième année d'une nouvelle section (BTS Maintenance des Systèmes de Production Option Agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique), les frais de personnel (2,763 M€) ont pu être maîtrisés : ils s'inscrivent en progression apparente par rapport à 2020, mais en baisse à iso structure, et respectent le budget prévisionnel.

Enfin, les charges à caractère général du CFA (0,578 M€) s'inscrivent en augmentation en raison de la hausse de l'impact de la crise sanitaire (augmentation des charges fixes, des dépenses d'hébergement, de restauration due à l'augmentation des effectifs d'apprentis, réalisation d'un séjour d'une classe en Norvège en octobre...), de même que les autres charges de gestion courante (0,202 M€).

➤ **Dépenses d'investissement**

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	5,725 M€	0,138 M€	0,109 M€
Capital de la dette	0,063 M€	0,040 M€	
sous-total dépenses réelles	5,788 M€	0,178 M€	0,109 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,076 M€	0,017 M€	
Résultat reporté N-1			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5,864 M€	0,195 M€	0,109 M€

En 2021, les dépenses d'équipement réalisées (0,138 M€) concernent essentiellement l'acquisition de mobiliers et de matériel pédagogique et informatique et surtout 0,029 M€ d'investissement au titre d'équipements pour les formations Bac Pro Electrotech, BTS Domotique et BTS Maintenance.

Le remboursement du capital de la dette a représenté un montant de 0,040 M€ sur l'exercice 2021.

➤ **Recettes d'investissement**

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
Subventions reçues	4,885 M€	0,105 M€	0,017 M€
FCTVA	0,680 M€	0,025 M€	0,017 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,000 M€	
Avance sur marché	0,035 M€	0,000 M€	
sous-total recettes réelles	5,599 M€	0,131 M€	0,034 M€
sous-total recettes d'ordre	0,199 M€	0,095 M€	0,000 M€
Affectation résultat N-1	0,055 M€	0,055 M€	
Résultat reporté N-1	0,011 M€		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5,864 M€	0,280 M€	0,034 M€

Les subventions reçues (0,105 M€) concernent les dépenses de mobiliers et matériel pédagogique et sont financées par la Région Centre Val de Loire et par les OPCO.

Une somme de 0,025 M€ a été perçue au titre du FCTVA 2021 et aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021.

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement :**

L'encours de dette du budget annexe CFA s'élève à 0,575 M€ au 31/12/2021.

BUDGET CFA	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	3,291 M€	3,690 M€	0,399 M€
- Dépenses courantes de gestion	3,212 M€	3,543 M€	0,331 M€
Epargne de gestion	0,079 M€	0,147 M€	0,068 M€
- Intérêts	0,009 M€	0,008 M€	-0,001 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,050 M€	0,050 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)			0,000 M€
Epargne brute	0,070 M€	0,088 M€	0,018 M€
- Remboursement de capital	0,040 M€	0,040 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,030 M€	0,048 M€	0,018 M€

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice, s'établit à 0,048 M€.

F. Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD)

Le développement de l'enseignement supérieur est un axe stratégique pour l'attractivité d'Orléans Métropole, notamment le développement de l'offre universitaire et d'enseignement supérieur avec l'implantation de nouvelles formations.

Trois grandes écoles ont été retenues suite à l'AMI de 2018. Elles s'installent progressivement sur le territoire :

- L'Institut Supérieur de Commerce de Paris (ISC Paris) qui s'est installé dès septembre 2019 dans les locaux rénovés pour partie de l'ancien collège Anatole BAILLY (700 étudiants prévus à l'horizon 2028),
- AgroParisTech qui propose une chaire de recherche en cosmétique et pharmacopée depuis mars 2022 sur le campus universitaire de La Source dans les locaux du centre d'innovation acquis en mars 2020,
- L'Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris (ESTP) qui s'installera sur la ZAC Carmes Madeleine en septembre 2023 (360 étudiants à terme) avec l'acquisition des locaux fin 2020.

L'année 2021 est également marquée par le travail d'implantation sur la ZAC Carmes Madeleine d'un campus universitaire qui accueillera la composante Droit Economie Gestion de l'Université (environ 4 000 étudiants en 2024/2025). Ce dossier est maintenant validé tant dans sa phase financière (accord des partenaires financiers Etat - Région - Département - Métropole) qu'opérationnelle (validation du dossier d'expertise Etat - Rectorat). Le concours de Maîtrise d'œuvre a permis de désigner en septembre 2021 le lauréat (l'entreprise AAVP ARCHITECTURE VINCENT PARREIRA).

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	6,977 M€	0,602 M€	13,681 M€	0,350 M€
Crédits consommables 2021	7,405 M€	0,602 M€	103,362 M€	40,813 M€
Montant CA 2021	7,252 M€	0,458 M€	6,887 M€	1,395 M€
Crédits reportés 2022			96,611 M€	39,418 M€
Taux de réalisation 2021	97,93%	75,99%	6,66%	3,42%

a) L'enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

a-1) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	2,360 M€	0,100 M€	10,500 M€	0,350 M€
Crédits consommables 2021	2,704 M€	0,100 M€	97,307 M€	39,347 M€
Montant CA 2021	2,562 M€	0,073 M€	5,538 M€	
Crédits reportés 2022			91,548 M€	39,347 M€
Taux de réalisation 2021	94,72%	73,24%	5,69%	

En fonctionnement, les dépenses réalisées correspondent notamment :

- aux subventions de fonctionnement attribuées à ISC (1,540 M€), AgroParisTech (0,391 M€), Ecole IOT (0,200 M€),
- aux subventions versées au Studium (0,063 M€), et à la Maison pour la Science (0,015 M€),
- à l'Université pour la Graduate School (0,150 M€),
- à la vie étudiante (0,002 M€), au Salon de l'Etudiant (0,048 M€) et l'organisation de la JANE 2021 (0,031 M€),
- Orléans Métropole adhère depuis 2015 à l'association des Villes Universitaires de France (0,002 M€).

En investissement, les dépenses ont concerné la poursuite des travaux de réhabilitation du collège Bailly pour l'accueil d'ISC (2,542 M€), des investissements mobiliers pour l'installation de l'école (0,280 M€), les travaux de l'université porte Madeleine (1,535 M€), les travaux pour l'accueil d'AgroParisTech (1 M€) et enfin les travaux pour l'accueil d'ESTP (0,182 M€).

a-2) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – INNOVATION

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	1,662 M€		3,096 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	1,746 M€		5,712 M€	1,466 M€
Montant CA 2021	1,738 M€	-0,099 M€	1,112 M€	1,395 M€
Crédits reportés 2022			5,003 M€	0,071 M€
Taux de réalisation 2021	99,52%		19,48%	95,18%

En fonctionnement, les dépenses réalisées (1,738 M€) concernent essentiellement la subvention à Orléans Val de Loire Technopole (1,312 M€ dont 0,050 M€ pour le programme SAXO), les subventions apportées aux clusters NEKOE (0,126 M€) et AGREENTECH VALLEY (0,045 M€), les subventions versées aux pôles de compétitivité DREAM, S2E2 et COSMETIC VALLEY (0,1 M€), la subvention au budget annexe pépinières (0,120 M€) avec la mise en exploitation de l'accélérateur d'entreprises AGREEN LAB'O au dernier trimestre 2021.

En investissement, les dépenses (1,112 M€) concernent principalement le versement des avances (0,642 M€) à la SEMDO en tant que mandataire constructeur de l'AGREEN LAB'O, les dépenses d'aménagement intérieur (0,256 M€) de l'AGREEN LAB'O (informatique, réseaux, contrôle d'accès, sonorisation, site internet, mobilier extérieur, petits équipements divers) et l'achat de mobilier de bureau (0,065 M€) ainsi que le versement de la subvention au projet PRIMMO (0,140 M€) relatif à la création d'une Plateforme de Recherche et d'Innovation Médicale Mutualisée d'Orléans.

Du côté des recettes, 1,395 M€ ont été perçus dans le cadre de subventions de la Région (0,760 M€) et du Département (0,635 M€) pour l'AGREEN LAB'O R&D et l'aménagement du campus Xavier Beulin.

b) L'Ecole Supérieure d'Art et de Design

L'ÉSAD, Ecole Supérieure d'Art et Design forme plus de 300 étudiants pour des Licences et Masters et désormais une classe préparatoire. Cette école mène de nombreuses actions en lien avec d'autres partenaires du territoire. Elle est membre d'Orléans Grand Campus.

Elle favorise une insertion professionnelle des étudiants, transmetteurs de création contemporaine pour les entreprises et véritables potentiels d'innovation pour la Métropole.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	2,954 M€	0,502 M€	0,085 M€	
Crédits consommables 2021	2,954 M€	0,502 M€	0,343 M€	
Montant CA 2021	2,952 M€	0,484 M€	0,236 M€	
Crédits reportés 2022			0,060 M€	
Taux de réalisation 2021	99,93%	96,27%	68,77%	

En fonctionnement, Orléans Métropole a versé une subvention de fonctionnement à l'ESAD de 2,870 M€ et a perçu des loyers pour 0,474 M€ et un remboursement de charges (0,009 M€). S'ajoutent des dépenses d'entretien et de chauffage (0,033 M€), la location de bâtiments modulaires pour faire face à l'augmentation des effectifs (0,049 M€) et autres fournitures et petits équipements (0,001 M€).

En investissement, 0,236 M€ ont été dédiés à la subvention annuelle d'équipement (0,085 M€) et la réalisation de travaux (0,151 M€).

G. L'agriculture péri-urbaine,

L'agriculture fait partie des richesses économiques de notre territoire entre Beauce et Sologne, de nombreux secteurs doivent être encouragés, qu'il s'agisse des activités maraîchères ou végétales.

a) L'agriculture (Budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,172 M€		0,320 M€	
Crédits consommables 2021	0,214 M€		0,482 M€	
Montant CA 2021	0,202 M€		0,208 M€	
Crédits reportés 2022			0,171 M€	
Taux de réalisation 2021	94,70%		43,21%	

En fonctionnement (0,202 M€), les dépenses correspondent aux subventions versées (0,055 M€), à l'adhésion au service de veille foncière Vigifoncier pour le compte des 22 communes d'Orléans Métropole (0,002 M€), à des actions de communication en lien avec la charte agricole (0,015 M€), au coût de mise à disposition d'agents de la Chambre d'agriculture (0,043 M€) et à la taxe foncière du marché de gros (0,009 M€).

Les dépenses de fonctionnement liées à la troisième édition des Jardins Ephémères (0,073 M€) sont réparties de la façon suivante : communication (0,033 M€), entretien des jardins (0,010 M€), prix pour les lauréats (0,030 M€).

En investissement (0,208 M€), les dépenses correspondent aux actions liées à un appel à projets pour le développement de l'agriculture péri-urbaine dans les communes de la métropole (0,088 M€), au versement des annuités à l'EPFLI pour l'acquisition de terres destinées à accueillir de futures activités agricoles (0,055 M€), à la finalisation des travaux d'agrandissement du Pavillon des producteurs (0,014 M€), au démarrage de deux études pour la création d'un magasin de producteurs et d'une plateforme de valorisation des biodéchets (0,012 M€) ainsi qu'au financement des végétaux nécessaires à la création des jardins éphémères (0,039 M€).

b) Le pavillon des producteurs (Budget annexe Marché de gros)

Le pavillon des producteurs a été mis en exploitation en 2008. S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, les recettes et les dépenses correspondant à la réalisation et à la gestion de l'équipement sont isolées au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,032 M€	-0,035 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,041 M€	0,041 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,009 M€	0,006 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,122 M€	0,129 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,131 M€	0,135 M€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,025 M€	-0,026 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,022 M€	0,024 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,003 M€	-0,002 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,001 M€	-0,002 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-0,002 M€	-0,004 M€

2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,000 M€	-0,004 M€
SOLDE DES REPORTS	0,000 M€	-0,004 M€

3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,002 M€	0,008 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,129 M€	0,127 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes de l'exercice s'élève à 0,171 M€ pour 0,171 M€ de dépenses, présentant un résultat courant de 0,006 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 (0,129 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,135 M€.

En investissement, les recettes s'élèvent à 0,024 M€ pour 0,026 M€ de dépenses, faisant apparaître un déficit d'investissement de 0,002 M€. Après reprise du déficit antérieur 2020 (0,002 M€), le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,004 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,004 M€ en dépenses.

Dans ce contexte, le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,008 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,127 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	0,017 M€	0,015 M€	0,016 M€
. Loyers	0,017 M€	0,015 M€	0,016 M€
. Autres recettes	0,001 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,129 M€		
Total recettes de l'exercice	0,171 M€	0,041 M€	0,041 M€

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2021 sont constituées des loyers perçus des commerçants (0,015 M€).

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	0,015 M€	0,013 M€	0,010 M€
. Charges à caractère général	0,015 M€	0,012 M€	0,010 M€
. Autres charges	0,001 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,156 M€	0,022 M€	0,022 M€
Total dépenses de l'exercice	0,171 M€	0,035 M€	0,032 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent à l'entretien et aux charges du bâtiment (0,012 M€).

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,135 M€	0,000 M€	0,004 M€
. Dépenses d'équipement	0,135 M€	0,000 M€	0,004 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,025 M€	0,025 M€	
(3) Résultat reporté N-1	0,002 M€		
Total dépenses de l'exercice	0,162 M€	0,026 M€	0,004 M€

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,004 M€	0,000 M€	
. Recettes d'emprunt	0,004 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	0,156 M€	0,022 M€	
(3) Affectation résultat N-1	0,002 M€	0,002 M€	
Total recettes de l'exercice	0,162 M€	0,024 M€	0,000 M€

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement**

A la demande de la Préfecture, l'emprunt souscrit pour financer le marché de gros a été transféré sur le budget principal en 2013 ; le budget annexe ne comporte plus d'emprunt depuis cette date.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2021, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 0,003 M€.

BUDGET ANNEXE MARCHÉ DE GROS	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	0,016 M€	0,015 M€	0,000 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,010 M€	0,012 M€	0,002 M€
Epargne de gestion	0,006 M€	0,003 M€	-0,003 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	0,006 M€	0,003 M€	-0,003 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,006 M€	0,003 M€	-0,003 M€

H. Tourisme

a) Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

Au 1er janvier 2017, la compétence « Promotion du Tourisme et gestion des Offices de Tourisme » a été transférée vers l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe. Orléans Métropole a confirmé sa volonté de compter parmi les destinations de référence dans le domaine touristique.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	2,052 M€	1,653 M€	0,251 M€	
Crédits consommables 2021	2,103 M€	1,653 M€	2,411 M€	
Montant CA 2021	2,018 M€	1,479 M€	1,568 M€	
Crédits reportés 2022			0,618 M€	
Taux de réalisation 2021	95,95%	89,50%	65,03%	

L'activité touristique 2021 a de nouveau été affectée par la crise sanitaire au premier et au dernier trimestres. La Métropole a néanmoins affiché de bons résultats de fréquentation cet été, ce qui a permis de limiter les impacts sur les acteurs économiques du territoire.

Ce rebond estival, s'il n'a pas permis de compenser la totalité des pertes par rapport à l'exercice de référence (2019), a permis de se rapprocher des niveaux enregistrés avant la crise pour la taxe de séjour, et même d'être dépassé pour les recettes de l'Office de Tourisme qui a bénéficié d'une meilleure exposition grâce à ses nouveaux locaux ouverts en juin 2021.

En fonctionnement, les recettes de taxe de séjour s'élèvent à 1,134 M€.

Le produit des recettes de commercialisation de la SPL (0,299 M€) est supérieur à ceux de 2019 et 2020 ; il permet de financer les actions prévues au contrat de prestations de service passé avec la Métropole. Une recette de 0,045 M€ a également été perçue dans le cadre des loyers pour les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme.

En 2021, 1,671 M€ ont permis d'accompagner la reprise de l'activité.

Les principales actions sont :

- Obtention du classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme,
- Participation de la Métropole aux grands salons nationaux et internationaux du tourisme de loisirs et d'affaires, notamment pour présenter le futur projet CO'MET,...
- Refonte du site internet de l'Office du Tourisme et développement de la stratégie sur le digital (Facebook, Twitter, Instagram, ...).
- Etude réalisée sur la mise en place d'une stratégie de développement autour du cyclotourisme,
- Développement de l'offre vélo et création d'une ligne boutique spécifique,
- Création d'un livre sur la gastronomie du territoire,
- Adhésion au dispositif « Famille + »

- Poursuite du développement des partenariats avec plus de 170 structures partenaires (hôtels, restaurants, commerces, équipements touristiques ...) et l'animation de ce réseau,
- Poursuite de la mise en place de visites sur Orléans et dans la Métropole (Combleux, Chécy, le Street art ...),
- Développement des offres City Pass avec notamment un partenariat avec Chambord.

La Métropole a renforcé cette politique en réalisant diverses actions (0,347 M€) :

- Adhésion aux différents labels et organismes touristiques,
- Obtention du label « Territoire Vélo »,
- Une grande campagne de promotion nationale et européenne tournée vers les pays depuis lesquels les touristes pouvaient à nouveau revenir vers notre destination : Angleterre, Allemagne, Pays Bas...
- La maintenance du dispositif de vidéo projection estivale qui a pu être exploité à partir de juin, du mardi au samedi,
- La création d'un carnet de voyage « Orléans, sa Métropole et ses pépites locales »,
- La réalisation d'un inventaire patrimonial des villes de la Métropole en vue de la future signalétique touristique métropolitaine.

En investissement, les dépenses (1,568 M€) correspondent essentiellement à :

- La finalisation et l'ouverture du nouvel Office de Tourisme métropolitain, place du Martroi, inauguré en juin,
- La mise en place d'une sixième saison des projections estivales sur la Cathédrale du mardi au samedi durant l'été,
- La passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de la future signalétique touristique et patrimoniale de la Métropole, dont les premières implantations sont prévues au printemps 2022,
- La création d'une nouvelle signalétique touristique sur les bords du Loiret à Combles « le Parcours des marinières » qui sera inauguré en avril 2022,
- La réparation d'une passerelle sur les bords du Loiret à Olivet,
- La réalisation de la première partie des travaux de la future aire d'accueil des autocars touristiques de la métropole sur le mail Alexandre Martin,
- Le développement de l'application touristique « Destination Orléans ».

b) Le Budget Annexe du Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable » pour son intérêt culturel, botanique et esthétique, constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique), il est devenu de compétence métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2018.

Historiquement cofinancé par le Département du Loiret, il a connu le désengagement progressif du Département avec un premier impact sur le budget 2019, jusqu'à un désengagement total à compter du 1^{er} janvier 2020.

Site le plus fréquenté du Loiret et vitrine de l'excellence végétale et horticole de notre territoire, le Parc Floral de La Source figure parmi les sites reconnus d'envergure métropolitaine. Il a à cœur de sans cesse se renouveler et voit chaque année fleurir de nouveaux jardins thématiques. Le Parc Floral programme chaque année des animations pour le grand public : Salon des Arts du Jardin, Fête de l'Automne, week-end thématiques, conférences, spectacles nocturnes, spectacles jeune public et ateliers pédagogiques pour les scolaires et centres de loisirs.

Le Parc Floral est aussi un parc de loisirs (aires de jeux, rosales et mini-golf) et un parc animalier où les visiteurs peuvent découvrir une mini-ferme et ses animaux domestiques de proximité, des oiseaux tropicaux dont les flamands roses du Chili et l'emblématique serre aux papillons exotiques.

Enfin, le Parc Floral peut aussi être privatisé tout ou partie (avec location d'un auditorium de 40 places) pour l'accueil de séminaires et d'entreprises.

La crise sanitaire a encore eu un impact important sur l'activité du Parc Floral en 2021. En effet, en 2021 il a accueilli 98 932 visiteurs, alors qu'avant la crise sanitaire en 2019, plus de 126 000 visiteurs avaient franchi ses portes.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-1,646 M€	-1,736 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1,528 M€	1,613 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	-0,118 M€	-0,123 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,275 M€	0,157 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,157 M€	0,033 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,278 M€	-0,459 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,604 M€	0,641 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,326 M€	0,182 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-0,078 M€	0,248 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,248 M€	0,430 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,070 M€	-0,332 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1		0,040 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1		0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,070 M€	-0,292 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,000 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,157 M€	0,033 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 1,613 M€ pour un total de dépenses de 1,736 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à -0,123 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 (0,157 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,033 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 0,641 M€ pour un total de dépenses de 0,459 M€, le résultat courant présente un excédent de 0,182 M€. Après reprise du résultat antérieur 2020 (0,248 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,430 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,332 M€ en dépenses et à 0,040 M€ en recettes. Le résultat final d'investissement ne fait apparaître aucun besoin d'affectation. Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,033 M€.

Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	1,801 M€	1,590 M€	1,518 M€
. Produits des services	0,581 M€	0,487 M€	0,349 M€
. Participations / subventions	1,220 M€	1,100 M€	1,168 M€
dt subvention budget principal	1,220 M€	1,100 M€	1,150 M€
dt subvention conseil départemental	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
dt subvention Ministère de la transition écologique	0,000 M€	0,000 M€	0,018 M€
. Autres recettes	0,000 M€	0,003 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,342 M€	0,023 M€	0,011 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,157 M€		
Total recettes de l'exercice	2,299 M€	1,613 M€	1,528 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent pour 2021 à 1,590 M€ et comprennent notamment :

- **Les produits des services (0,487 M€) :**
 - recettes de billetterie (groupes et individuels confondus, abonnements, animations pédagogiques, activités de loisirs) pour 0,381 M€ ;
 - recettes d'exploitation des boutiques et des « parasols du parc » (y compris la vente de la petite restauration) pour 0,085 M€ ;
 - recettes de location du restaurant La Terrasse du Parc (loyers + charges) et recettes du Tacot des Lacs pour 0,022 M€.
- Des recettes exceptionnelles (0,003 M€) au titre de l'assurance de la flotte automobile.
- **La participation** d'Orléans Métropole venant compléter l'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant total de **1,100 M€**.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	1,713 M€	1,535 M€	1,511 M€
. Charges à caractère général	0,566 M€	0,452 M€	0,420 M€
. Charges de personnel	1,142 M€	1,082 M€	1,091 M€
. Autres charges	0,005 M€	0,002 M€	0,000 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,586 M€	0,201 M€	0,135 M€
Total dépenses de l'exercice	2,299 M€	1,736 M€	1,646 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'établissent à 1,535 M€ et comprennent notamment :

- o **les charges à caractère général (0,452 M€)** avec :
 - o l'entretien du matériel des services techniques pour la gestion du parc (0,097 M€),
 - o les frais de communication (0,085 M€) pour les diverses manifestations : salon des arts du jardin, les nocturnes,
 - o les frais de fonctionnement pour l'administration du parc (0,088 M€)
 - o l'achat des végétaux par le centre horticole (0,029 M€),
 - o l'entretien patrimonial et les fluides du parc (0,076 M€)
 - o les achats pour les boutiques du parc (à l'entrée principale et celle au niveau du golf) pour 0,031 M€,
 - o les achats pour le parc animalier (0,046 M€)
- o **les charges de personnel (1,082 M€)** : rémunérations des agents titulaires ou non titulaires (apprentis, contractuels) ainsi que les charges sociales et les cotisations.

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	1,166	0,437	0,332
. Dépenses d'équipement	1,166	0,437	0,332
. Autres dépenses	0,000	0,000	
(2) Dépenses d'ordre	0,377	0,023	
(3) Résultat reporté N-1	0,000		
Total dépenses de l'exercice	1,543	0,459	0,332

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,673	0,440	0,040
. Subventions d'investissement	0,638	0,440	0,040
dont subvention budget principal	0,538	0,380	
dont subvention Conseil Départemental	0,100	0,060	0,040
. Autres recettes courantes d'inv.	0,000	0,000	
. Avances sur marchés	0,035	0,000	
(2) Recettes d'ordre	0,621	0,201	
(3) Résultat reporté N-1	0,248	0,000	
Total recettes de l'exercice	1,543	0,641	0,040

Les dépenses d'équipement (0,437 M€) ont principalement concerné :

- la rénovation des jardins et de la voirie (0,203 M€)
- l'acquisition de matériels horticoles (0,146 M€)
- la rénovation de bâtiment – électricité et tente (0,047 M€)
- les travaux d'aménagement de l'animalerie (0,033 M€)
- la mise aux normes de la station de pompage (0,006 M€)

Le financement de ces investissements est assuré par la contribution d'Orléans Métropole pour 0,380 M€, ainsi que par une subvention du Département du Loiret pour 0,060 M€.

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement**

BUDGET ANNEXE PARC FLORAL	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	1,518 M€	1,590 M€	0,072 M€
- Dépenses courantes de gestion	1,511 M€	1,534 M€	0,023 M€
Epargne de gestion	0,007 M€	0,056 M€	0,049 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,001 M€	0,001 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	0,007 M€	0,055 M€	0,049 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,007 M€	0,055 M€	0,049 M€

Le budget annexe Parc Floral ne présente aucun encours de dette.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice, s'établit à 0,055 M€ en augmentation par rapport à 2020 (+ 0,049 M€).

I. Etablissements culturels

Le Zénith, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	2,291 M€	0,275 M€	0,452 M€	
Crédits consommables 2021	2,532 M€	0,275 M€	1,540 M€	
Montant CA 2021	2,153 M€	0,184 M€	0,640 M€	
Crédits reportés 2022			0,336 M€	
Taux de réalisation 2021	85,03%	66,81%	41,59%	

a) Le Zénith

Le Zénith opère dans le cadre du label Zénith délivré par le ministère de la Culture. Il a pour vocation une programmation diversifiée s'adressant à un public très large dans les domaines de la musique, la danse, le spectacle. Une cinquantaine de spectacles sont proposés chaque année. Le Zénith accueille également des événements économiques dans la limite de 30% de son activité.

La gestion du Zénith est confiée à la SEM Orléans spectacles dont Orléans Métropole est le principal actionnaire, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

En fonctionnement (0,198 M€) :

0,072 M€ sont affectés à la réservation de la salle pour des activités organisées, 0,119 M€ au remboursement du trop-perçu 2020 en rapport avec les impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'équipement et 0,007 M€ de maintenance billetterie.

En recettes, il a été perçu 0,044 M€ au titre de la redevance d'occupation proratisée encore cette année.

En investissement (0,045 M€) :

Les dépenses d'investissement réalisées sur 2021 concernent le déploiement de la wi-fi (0,010 M€) et les travaux de requalification de l'équipement (0,035 M€).

b) Les Musées

La politique muséale vise à accompagner le rayonnement de la Métropole et son développement touristique. Elle a également une vocation de proximité, de transmission de la connaissance de l'histoire de l'art en particulier auprès des enfants, des jeunes et des publics éloignés de la culture, du développement de la pratique artistique par la proposition d'ateliers et d'une manière générale de la construction d'un esprit curieux et critique au travers de la découverte des œuvres et les actions culturelles.

En 2021, Orléans Métropole a consacré 1,955 M€ de dépenses de fonctionnement dont 1,472 M€ de masse salariale afin d'assurer le fonctionnement des musées.

Le Musée des Beaux-Arts :

En fonctionnement (0,455 M€) :

Les principales dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) correspondent aux dépenses d'entretien et de fonctionnement courant du musée.

La réalisation de 4 expositions dont 2 majeures : Vélasquez, autour de l'œuvre phare du musée récemment restaurée grâce au concours d'un mécénat privé et Ingres pour 0,207 M€ dont 0,110 M€ de transports aller/retour d'œuvres.

L'entretien et le fonctionnement courant (fournitures, frais de nettoyage, communications, maintenances...) du musée pour 0,268 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,060 M€ (contre 0,057 M€ en 2020) et comprennent principalement les recettes de billetterie ainsi que les ventes de la boutique. Dans le cadre des expositions réalisées, la Métropole a perçu 0,074 M€ de subventions.

En investissement (0,260 M€) :

Les dépenses d'investissement ont permis de poursuivre le programme de réaménagement du Musée des Beaux-Arts avec notamment l'installation d'une alarme anti intrusion et la mise en place de projecteurs dans la salle du XIXème.

Le Musée Historique:

En fonctionnement (0,027 M€) :

Le musée est resté fermé lors des travaux de grosses réparations. Les dépenses correspondent essentiellement à des dépenses d'entretien et de maintenance et à la fin des expositions contemporaines et Orléans XXème siècle début 2021.

En investissement (0,336 M€) :

Ces dépenses correspondent aux travaux de grosses réparations réalisés au sein de l'Hôtel Cabu en 2021.

J. Clubs sportifs de haut niveau

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	2,274 M€			
Crédits consommables 2021	2,249 M€			
Montant CA 2021	2,045 M€			
Crédits reportés 2022				
Taux de réalisation 2021	90,93%			

En 2019, Orléans Métropole a modifié ses statuts pour intégrer dans la liste de ses compétences facultatives le soutien des clubs sportifs professionnels.

En 2021, les dépenses de fonctionnement (2,045 M€) ont permis d'accompagner les clubs dans le cadre de conventions d'objectifs mais aussi via des marchés de prestations de service pour permettre à la Métropole de bénéficier d'actions de promotion de son identité et de son image à l'occasion notamment des compétitions.

Subventions sport de haut niveau (en M€)	CA 2020	CA 2021
SEMSL Orléans Loiret Basket	1,112	1,112
SASP Orléans Loiret Football	0,420	0,420
SAS Saran Loiret Handball	0,221	0,150
SASP Fleury Loiret Handball	0,221	0,111
Total	1,973	1,793

A ces subventions, il convient d'ajouter l'acquisition de prestations (0,246 M€) auprès des clubs sportifs de haut niveau ainsi que des crédits de communication (0,006 M€).

K. Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Ile Charlemagne

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,861 M€	0,020 M€	0,463 M€	
Crédits consommables 2021	0,915 M€	0,020 M€	0,706 M€	
Montant CA 2021	0,873 M€	0,016 M€	0,274 M€	
Crédits reportés 2022			0,366 M€	
Taux de réalisation 2021	95,32%	81,91%	38,85%	

Le 1er janvier 2019, Orléans Métropole a étendu son intérêt métropolitain à deux équipements sportifs : le Complexe du Baron (patinoire d'Orléans) et la base nautique et de loisirs de l'Ile Charlemagne.

En 2021, les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à 0,873 M€ pour :

- la compensation financière accordée au délégataire pour la mise en œuvre des contraintes de service public dans le cadre de la DSP du complexe du Baron (0,400 M€),
- les dépenses liées aux fluides, entretien courant, fournitures et gardiennage de l'Ile Charlemagne et du complexe du Baron (0,289 M€)
- le remboursement à la ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,184 M€)

Les recettes (0,016 M€) concernant la base nautique et de loisirs de l'Ile Charlemagne sont liées aux redevances d'occupation du domaine public et à la location de bateaux par les établissements scolaires.

Des **crédits d'investissement** (0,274 M€) ont permis d'acquérir de petits matériels et outils, et de réaliser des travaux de reprise du ponton pour la base nautique et de loisirs de l'Ile Charlemagne.

L. Service métropolitain des archives

Pour mettre en œuvre les obligations légales de collecte, conservation et communication des archives métropolitaines, un budget de fonctionnement de 0,042 M€, essentiellement constitué de prestations de service, a été mobilisé.

Les investissements s'élèvent à 0,024 M€ pour l'acquisition d'un scanner.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. Interives

Situé à 80% sur le territoire de Fleury les Aubrais et à 20% sur Orléans, le futur quartier Interives s'étend sur 110 hectares le long des voies ferrées, entre la station de tramway Libération et le Stade de la Vallée. Ce quartier mixte de reconstitution urbaine, qui sera composé à terme de bureaux, de logements, de commerces, d'équipements publics et d'espaces verts, constituera un véritable pôle d'attractivité à l'entrée de la Métropole. En raison de son ampleur, ce quartier se développera sur plusieurs décennies, avec une première phase opérationnelle de 2017 à 2025 concernant le cœur de quartier de la première ZAC de 15,7 ha concédée à la SEMDO.

➤ Sur le budget principal

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,027 M€	0,002 M€	0,863 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	0,016 M€	0,002 M€	30,130 M€	6,242 M€
Montant CA 2021	0,012 M€	1,185 M€	1,542 M€	4,808 M€
Crédits reportés 2022			27,829 M€	2,052 M€
Taux de réalisation 2021	75,43%	56 437,56%	5,12%	77,03%

En fonctionnement, les principales dépenses concernent les taxes foncières (0,011 M€).

En recettes, figure la cession à la ville d'Orléans du foncier de l'immeuble 10 rue A Gault (1,101 M€) pour la création d'un centre de santé municipal.

En investissement, les principales dépenses réalisées en 2021 (1,542 M€) correspondent notamment :

- o aux émoluments de l'urbaniste pour le Grand Interives et à des études de circulation (0,134 M€), ainsi qu'une actualisation du film 3D présentant l'opération, des frais liés à une étude fiscale et une étude déplacement 0,094 M€)
- o aux annuités dues à l'EPFLI (0,093 M€)
- o aux écritures d'ordre liées à la cession rue A Gault.

En recettes, figurent le versement d'une subvention par le Conseil Départemental (1,771 M€) ainsi qu'une subvention de l'Etat (0,675 M€) au titre de l'aménagement de la place Rivierre Casalis. Les autres recettes concernent des écritures d'ordre relatives à la cession rue A Gault.

B. Aménagement urbain et maîtrise foncière

B-1) L'AMENAGEMENT URBAIN

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,769 M€	0,062 M€	5,363 M€	3,000 M€
Crédits consommables 2021	0,756 M€	0,062 M€	14,027 M€	7,074 M€
Montant CA 2021	0,720 M€	0,051 M€	6,702 M€	6,877 M€
Crédits reportés 2022			6,873 M€	0,074 M€
Taux de réalisation 2021	95,33%	82,41%	47,78%	97,22%

Les dépenses de fonctionnement (0,720 M€) concernent essentiellement :

- la subvention versée à l'Agence d'Urbanisme Topos (0,700 M€),
- la cotisation du SCOT (0,003 M€),
- la consommation en eau du site des Groues (0,002 M€) pour le fonctionnement de la pépinière provisoire,
- des frais de fonctionnement du service (0,002 M€),
- la création d'un site web dans le cadre de l'élaboration du PLU métropolitain (0,008 M€).

En recettes de fonctionnement, figure le remboursement du salaire d'un agent d'Orléans Métropole mis à disposition partielle de l'agence d'urbanisme (0,051 M€).

En investissement (6,702 M€) les dépenses réalisées en 2021 concernent :

- le reversement aux communes de la taxe d'aménagement encaissée par Orléans Métropole (4,350 M€)
- **le projet de doublement du boulevard métropolitain Libération/Tangentielle (RD 2157) (0,795 M€)** : annuité due à l'EPFLI pour les acquisitions foncières déjà réalisées (0,771 M€) et frais de maîtrise d'œuvre (0,024 M€) ;
- **les dépenses réalisées pour l'aménagement du site des Groues (0,695 M€)** : poursuite des études urbaines, nettoyage du site et travaux liés au pré-verdissement (chemins, pépinières) et le dévoiement des réseaux ;
- **l'aménagement de la Tête Nord du Pont de l'Europe (0,319 M€)** : remboursement des frais de portage à l'EPFLI (0,173 M€), des frais de concours de maîtrise d'œuvre et travaux (0,144 M€) ;
- **la reproduction du PLU métropolitain (0,308 M€)** : frais de reproduction du PLUM et frais de l'enquête publique qui s'est déroulée de septembre à novembre 2021 ;
- **la requalification des mails (0,044 M€)** : études préalables ;
- **la gestion des PLU communaux dans l'attente de l'approbation du PLU métropolitain (0,035 M€)** et à l'acquisition de données ;
- la mise en œuvre d'un logiciel commun aux 22 communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (0,038 M€) ;
- les études urbaines centres bourgs pour les communes de Chécy et Combleux (0,019 M€).

B-2) POLITIQUE FONCIERE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,092 M€	0,047 M€	0,480 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	0,102 M€	0,047 M€	0,774 M€	0,311 M€
Montant CA 2021	0,078 M€	0,055 M€	0,178 M€	0,000 M€
Crédits reportés 2022			0,534 M€	
Taux de réalisation 2021	76,79%	116,62%	22,97%	0,02%

En fonctionnement, les dépenses (0,078 M€) correspondent essentiellement aux taxes foncières (0,075 M€). Les recettes (0,055 M€) correspondent principalement aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole (0,041 M€).

En investissement, les dépenses (0,178 M€) concernent essentiellement des annuités liées à l'acquisition du terrain Alstom (0,161 M€) et à l'acquisition de réserves foncières (0,017 M€).

C. Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

C-1) DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021			0,600 M€	0,600 M€
Crédits consommables 2021			7,239 M€	7,120 M€
Montant CA 2021			0,137 M€	0,657 M€
Crédits reportés 2022			6,820 M€	6,182 M€
Taux de réalisation 2021			1,90%	9,23%

En 2021, l'enveloppe initiale en crédits d'engagement de 0,600 M€ a été révisée par l'Etat au titre de la délégation des aides à la pierre pour le parc public à 1,140 M€ pour la production de nouveaux logements auxquels se sont ajoutés 1,236 M€ au titre du plan de relance pour la réhabilitation de logements sociaux. Au titre de 2021, 0,137 M€ ont été dépensés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Cette dotation a permis d'agréer 251 logements répartis sur 16 communes, dont 143 logements PLUS et 108 logements PLAI (dont 24 PLAI en pension de famille), soit 92 % des objectifs de la délégation des aides à la pierre. Les crédits délégués correspondant aux subventions pour ces projets de 2021 se sont élevés à 0,632 M€ qui seront mandatés au moment de la construction. Les crédits métropolitains réservés sont de 0,695 M€ et seront aussi mandatés plus tard.

En outre, 112 logements ont été soutenus au titre de la reconstitution ANRU.

Au total, 363 logements ont été programmés soit 99% des objectifs annuels du PLH.

En recettes, les crédits de paiements reçus de l'Etat (0,657 M€) correspondent à des opérations engagées dans des enveloppes déléguées sur les exercices précédents, conformément au rythme de décaissement prévu dans la convention signée avec l'Etat.

En dépenses, les crédits de paiements reçus de l'Etat (0,657 M€) correspondent à des opérations engagées dans des enveloppes déléguées sur les exercices précédents, conformément au rythme de décaissement prévu dans la convention signée avec l'Etat. 0,137 M€ ont été mandatés en 2021.

C-2) LOGEMENT

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,896 M€	0,126 M€	2,670 M€	
Crédits consommables 2021	0,884 M€	0,130 M€	9,759 M€	
Montant CA 2021	0,707 M€	0,204 M€	1,876 M€	
Crédits reportés 2022			7,562 M€	
Taux de réalisation 2021	79,98%	157,42%	19,22%	

En fonctionnement, les dépenses au budget 2021 (0,707 M€) correspondent essentiellement :

- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et au logement d'urgence (0,064 M€), et à l'association Maison de l'Habitat (0,165 M€),
- au financement des marchés de suivi-animation du plan d'action des copropriétés de La Dalle à La Source (0,255 M€) et du plan de sauvegarde de la Prairie de Saint Jean de la Ruelle (0,124 M€),
- à la participation financière de la métropole aux locaux de la Maison de l'Habitat (0,071 M€),

Les recettes (0,204 M€) proviennent principalement du remboursement de charges locatives par les associations logées dans les locaux de la Maison de l'Habitat (0,001 M€) et des subventions de l'ANAH au titre des OPAH et des plans de sauvegarde de la dalle et de La Prairie (0,115 M€).

En investissement, Orléans Métropole a consacré 1,876 M€ essentiellement à :

- l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain dans les trois quartiers prioritaires de la Métropole pour 201 logements (0,867 M€).
- la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle (0,478 M€) et la réhabilitation thermique des logements sociaux (0,122 M€),
- la souscription à l'augmentation du capital de la SEM « Orléans résidences » (0,170 M€)
- l'accompagnement des programmes de reconstitution de 112 logements, démolis dans les quartiers ANRU (0,144 M€),
- la poursuite des aides apportées pour le parc privé en diffus et dans le cadre des OPAH (0,030 M€), en accompagnement des aides de l'ANAH,
- l'accompagnement des programmes de foyer d'hébergement (0,024 M€).

C-3) RENOVATION URBAINE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,051 M€		0,171 M€	
Crédits consommables 2021	0,051 M€		70,914 M€	20,258 M€
Montant CA 2021	0,036 M€		5,602 M€	0,342 M€
Crédits reportés 2022			65,208 M€	19,917 M€
Taux de réalisation 2021	71,43%		7,90%	1,69%

En fonctionnement, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les dépenses (0,036 M€) concernent :

- la mise en place des outils de communication, de concertation et de mémoire des quartiers (0,030 M€),
- autres charges de fonctionnement (0,007 M€)

En investissement, les dépenses réalisées (5,602 M€) concernent notamment :

- **le quartier de l'Argonne (1,973 M€) :**
 - la participation versée à l'aménageur pour l'aménagement des espaces publics (1,5 M€) et le projet d'ensemble immobilier à vocation économique César Franck (0,4 M€)
 - les missions d'études de maîtrise d'œuvre pour la rue de Reims, la rue du 8 Mai 1945, la rue du Pot D'argent et de la rue Cour aux ânes (0,073M€)
- **le quartier de la Source (1,008 M€) :**
 - la participation versée à l'aménageur pour l'aménagement des espaces publics (0,900 M€)
 - les études et travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre de la démolition de la T17 et du parking public (0,093 M€)
 - le lancement de la mission d'étude pour la mise en forme du plan directeur d'aménagement de la dalle (0,014 M€)
- **le quartier des Chaises (1,404 M€) :**
 - la participation versée au mandataire (1,078 M€) pour :
 - l'aménagement des espaces publics (0,312 M€),
 - l'aménagement de la passerelle (0,421 M€),
 - l'OPCU (0,005),
 - la réhabilitation du centre commercial (0,339 M€).
 - les acquisitions foncières de cellules commerciales (0,327 M€).

En investissement, les recettes perçues (0,342 M€) correspondent au 2^{ème} acompte de la subvention versée par l'ANRU au titre de la convention PRU2 pour l'opération conduite de projets (0,248 M€) et autres recettes (0,095 M€).

D. Projet Loire

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,546 M€	0,001 M€	2,047 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	0,544 M€	0,001 M€	5,160 M€	0,422 M€
Montant CA 2021	0,525 M€	0,000 M€	2,199 M€	0,024 M€
Crédits reportés 2022			3,026 M€	0,228 M€
Taux de réalisation 2021	96,64%	1,99%	42,61%	5,60%

La compétence Loire regroupe principalement les actions menées au titre de la valorisation des espaces naturels et ligériens : ces dernières années essentiellement Parc de Loire, Loire à Vélo, canal.

Pour rappel, le budget port fluvial a été repris au budget principal depuis le 1^{er} janvier 2019.

En investissement, les dépenses réalisées en 2021 au titre de la compétence Loire s'élèvent à **2,199 M€** et concernent notamment :

- **le Parc de Loire (1,607 M€) :**

L'objectif est de réaliser un Parc Naturel Urbain majeur en France. L'approbation du plan guide fin 2018 a permis d'élaborer une planification stratégique d'aménagement et de décliner un plan d'actions à court, moyen et long terme en associant les différents acteurs.

Les premières actions prioritaires ont débuté dès 2019 et se sont poursuivies en 2020-2021. Les dépenses réalisées en 2021 concernent :

- la poursuite de l'aménagement du Fil de Loire (0,546 M€), avec la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de séquences 2 et 3,
- les travaux de remise en état de certains sites du Parc de Loire : mobiliers, entrée, actions paysagères, annuité de l'EPFLI dans le cadre des acquisitions foncières (0,489 M€),
- l'achèvement des travaux de restructuration de la plage du plan d'eau de l'île Charlemagne (0,453 M€) ; regroupant les dernières phases de la mission de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux d'aménagement,
- la poursuite des études du réaménagement de l'entrée et du parking (0,074 M€),
- le lancement des travaux de microarchitecture (0,037 M€) des 3 petits bâtiments et du poste de secours aux abords du plan d'eau,
- le lancement des études liées à l'évaluation environnementale (0,008 M€).

- **Actions de cheminements et valorisation du patrimoine (0,150 M€) :**

Finalisation des travaux du doublement au Nord-Est de la Loire à Vélo entre le Cabinet Vert à Orléans et le futur pont de Mardié.

- **Restauration des ouvrages d'art de Loire (0,395 M€) :**

La réalisation des travaux pour le confortement du mur digue du canal.

- **Finalisation d'opérations (0,039 M€) :**

La boucle en forêt Orléans Charbonnière et le sentier des tourelles.

- **le Port fluvial (0,008 M€) :**

En 2021, les dépenses d'investissement dédiées à la gestion du port correspondent essentiellement à la remise à niveau des portes de l'écluse.

En fonctionnement, l'année 2021 est une année qui comporte l'organisation du Festival de Loire ; le budget réalisé en fonctionnement est de **0,525 M€** (0,369 M€ dédiés au Festival de Loire), dont :

- la participation au rassemblement de bateaux pour l'organisation au Festival de Loire (0,369 M€) ;
- l'entretien et le gardiennage du Parc de Loire (0,082 M€) ;
- l'entretien des équipements portuaires et mise en sécurité (0,035 M€) ;
- l'entretien de la boucle en forêt (0,018 M€) ;
- la communication autour de la Loire (0,017 M€) ;
- des charges locatives pour le fort des Tourelles (0,005 M€).

3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

A. Fonds Unifié Logement (FUL)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	1,210 M€	1,210 M€	0,000 M€	
Crédits consommables 2021	1,231 M€	1,223 M€	0,053 M€	
Montant CA 2021	1,065 M€	0,918 M€	0,001 M€	
Crédits reportés 2022			0,002 M€	
Taux de réalisation 2021	86,52%	75,09%	1,32%	

En fonctionnement, les dépenses (1,065 M€) concernent :

- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré dans le cadre d'un marché (0,634 M€) et aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans ce domaine (0,059 M€),
- des aides financières directes (0,371 M€) aux personnes en difficulté dans leur parcours résidentiel sous forme de subvention de type dépôt de garantie, cautionnement du loyer, équipements mobiliers et aides au paiement de factures impayées, correspondant à 0,045 M€ pour les trois dernières commissions de 2020 et 0,327 M€ pour l'année 2021.

Les recettes (0,918 M€) correspondent d'une part au reversement du Conseil départemental (0,525 M€), suite au transfert de la compétence et d'autre part aux contributions de plusieurs organismes : la CAF (0,134 M€), les bailleurs (0,134 M€), les fournisseurs d'énergie (0,092 M€), ainsi que l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) (0,025 M€).

B. Prévention spécialisée

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,223 M€	0,785 M€	0,013 M€	
Crédits consommables 2021	0,193 M€	0,785 M€	0,050 M€	
Montant CA 2021	0,830 M€	0,830 M€	0,006 M€	
Crédits reportés 2022			0,043 M€	
Taux de réalisation 2021	429,62%	105,73%	12,35%	

Depuis janvier 2019, la Métropole est compétente en matière de prévention spécialisée qui fait partie des trois compétences que le Département a transférées à la Métropole. Cette politique vise à participer à des dispositifs permettant de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Le besoin en matière de prévention spécialisée est particulièrement présent dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Les recettes représentent 0,830 M€ en 2021. Au côté du Département (0,390 M€ dont 0,090 M€ pour l'action « Agir pour nos jeunes ») et du contrat de ville PLUR (0,150 M€), les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais, de Saint Jean de Braye et de Saint Jean de la Ruelle apportent une contribution respectivement de 0,200 M€ pour la ville d'Orléans, via son CCAS et de 0,030 M€ pour chacune des trois autres villes.

Les crédits d'investissement de 0,006 M€ sont liés à l'acquisition de divers équipements dans le cadre de chantiers éducatifs.

C. Fonds d'aide aux jeunes

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,208 M€	0,211 M€	0,011 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2021	0,213 M€	0,211 M€	0,011 M€	0,006 M€
Montant CA 2021	0,180 M€	0,209 M€	0,004 M€	0,001 M€
Crédits reportés 2022			0,005 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2021	84,66%	98,85%	36,17%	12,56%

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 16 à 29 ans révolus, en finançant :

- des aides individuelles,
- des actions et des mesures d'accompagnement.

Les recettes (0,209 M€) proviennent principalement de la participation du Département pour 0,197 M€ ainsi que de la CAF/MSA pour 0,009 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent respectivement à 0,004 M€ et 0,001 M€, correspondant aux dépôts et cautionnements versés / reçus.

D. Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

D-1) ESPACE CINERAIRE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,005 M€	0,090 M€	0,000 M€	
Crédits consommables 2021	0,009 M€	0,090 M€	0,057 M€	
Montant CA 2021	0,003 M€	0,122 M€	0,042 M€	
Crédits reportés 2022			0,008 M€	
Taux de réalisation 2021	26,96%	135,40%	74,60%	

Les dépenses de fonctionnement (0,003 M€) correspondent à des reprises de concessions et les recettes de fonctionnement (0,122 M€) au produit des concessions (nouvelles concessions et renouvellements).

Les investissements réalisés à hauteur de 0,042 M€ correspondent aux travaux concernant l'extension de l'espace cinéraire des ifs. Ce projet s'est achevé en 2021 avec les aménagements des espaces verts.

D-2) CREMATORIUM - BUDGET ANNEXE (HT)

Le crématorium de la Métropole, construit en 1993, nécessite régulièrement des travaux de réaménagement ou de mise aux normes.

➤ Résultat du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,668 M€	-0,663 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1,126 M€	1,091 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,458 M€	0,428 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,166 M€	1,624 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,624 M€	2,052 M€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,075 M€	-0,057 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,122 M€	0,125 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,048 M€	0,067 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,740 M€	0,788 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,788 M€	0,855 M€

2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,055 M€	-0,199 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1		0,000 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1		0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,055 M€	-0,199 M€

3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,000 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,624 M€	2,052 M€

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 1,091 M€ pour 0,936 M€ de dépenses, générant un excédent 0,428 M€. Après reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement (1,624 M€), la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2,052 M€.

En investissement, les recettes s'établissent à 0,125 M€ pour 0,057 M€ de dépenses, faisant apparaître un excédent d'investissement de 0,067 M€. Après reprise de l'excédent antérieur d'investissement (0,788 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,855 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,199 M€ en dépenses.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 2,052 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	0,936 M€	1,091 M€	1,126 M€
. Produits des crémations	0,931 M€	1,091 M€	1,125 M€
. Autres recettes	0,005 M€	0,000 M€	0,001 M€
(2) Recettes d'ordre	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
(3) Résultat reporté N-1	1,624 M€		
Total recettes de l'exercice	2,560 M€	1,091 M€	1,126 M€

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 du budget annexe correspondent principalement aux recettes des prestations de crémation pour 1,091 M€.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	0,627 M€	0,538 M€	0,546 M€
Charges à caractère général	0,234 M€	0,162 M€	0,148 M€
Charges de personnel	0,355 M€	0,346 M€	0,353 M€
Autres charges	0,039 M€	0,031 M€	0,044 M€
(2) Dépenses d'ordre	1,932 M€	0,125 M€	0,122 M€
Total dépenses de l'exercice	2,560 M€	0,663 M€	0,668 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,538 M€, en stabilité par rapport à 2020.

Les charges à caractère général (0,162 M€), concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides
- le coût de maintenance et d'entretien des équipements et bâtiments
- les fournitures diverses et le carburant

Les autres dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de personnel (0,346 M€) et au remboursement des charges indirectes au budget principal (0,026 M€).

➤ Dépenses et recettes d'investissement

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Reste à réaliser
Dépenses d'équipement	2,720 M€	0,057 M€	0,199 M€
sous-total dépenses réelles	2,720 M€	0,057 M€	0,199 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,025 M€	0,000 M€	0,000 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2,745 M€	0,057 M€	0,199 M€

en M€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Reste à réaliser
Emprunts	0,000 M€	0,000 M€	
sous-total recettes réelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes d'ordre	1,957 M€	0,125 M€	
Résultat reporté N-1	0,788 M€		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2,745 M€	0,125 M€	0,000 M€

En 2021, les dépenses réelles d'investissement correspondent essentiellement à l'acquisition d'un véhicule (0,035 M€) et des travaux courants (0,019 M€).

➤ **Encours de dette et capacité d'autofinancement**

Fin 2021, le budget annexe ne comporte aucun endettement et sa capacité d'autofinancement s'établit à 0,553 M€.

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	1,126 M€	1,091 M€	-0,035 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,527 M€	0,534 M€	0,007 M€
Epargne de gestion	0,599 M€	0,557 M€	-0,041 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,019 M€	0,005 M€	-0,014 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	-0,019 M€
Epargne brute	0,580 M€	0,553 M€	-0,027 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,580 M€	0,553 M€	-0,027 M€

E. Gens du voyage

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,339 M€	0,366 M€	0,348 M€	0,080 M€
Crédits consommables 2021	0,447 M€	0,366 M€	1,380 M€	0,080 M€
Montant CA 2021	0,410 M€	0,425 M€	1,138 M€	0,187 M€
Crédits reportés 2022			0,219 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2021	91,76%	116,09%	82,47%	234,16%

En fonctionnement, les dépenses (0,410 M€), correspondent au coût de gestion des quatre aires d'accueil, représentant 113 emplacements, et aux frais d'animation des aires, mission confiée à l'ADAGV.

Les recettes (0,425 M€) correspondent aux droits de place acquittés par les voyageurs usagers des différentes aires (0,140 M€) en forte augmentation, à la refacturation des fluides (0,022 M€), et aux subventions attribuées (0,263 M€) principalement par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des aires d'accueil.

En investissement, les dépenses (1,138 M€) concernent les travaux effectués dans le cadre de l'aménagement de l'aire de grands passages (0,934 M€), les travaux d'aménagement des différents terrains (0,143 M€), et le remboursement des cautions aux voyageurs (0,061 M€).

Les recettes (0,187 M€) correspondent à l'encaissement des cautions (0,065 M€) et à la subvention du Département (0,123 M€).

4. TRANSITION ECOLOGIQUE

La Transition Ecologique est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions de notre intercommunalité. Jouer la carte d'une Métropole durable est l'objectif que nous nous sommes fixés. La mise en œuvre de la feuille de route issue des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021 et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer. L'objectif est d'être territoire décarboné et à énergie positive à horizon 2050.

Hier, l'AggIO assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de sa compétence, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de GEMAPI.

A. Mobilité et transports urbains

La politique de mobilité de la Métropole couvre l'ensemble des actions et projets destinés à organiser les différents modes de déplacement des habitants et usagers du territoire. L'objectif poursuivi est de favoriser l'usage de moyens de transport les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie, en cohérence avec le Plan Climat Air et Energie et le Plan de Déplacement Urbain adoptés par Orléans Métropole.

a) Mobilité douce

Sur le budget principal, les crédits affectés à la politique de mobilité concernent essentiellement la subvention de fonctionnement versée au budget annexe Transports, le stationnement en ouvrage (compétence transférée en 2017), la politique de circulation et le développement de la politique cyclable de la Métropole.

Sur la partie mobilité (hors stationnement sur budget principal), **en fonctionnement**, les dépenses réelles (13,905 M€) correspondent essentiellement au versement par le budget principal de la subvention d'équilibre au budget annexe Transport (13,000 M€) en diminution de 4,500 M€ par rapport à 2020. La subvention d'équilibre reste supérieure à son niveau d'avant la crise du Covid (9,500 M€). La crise sanitaire ayant encore des effets sur les recettes voyageurs, le versement mobilité, quant à lui est revenu à son niveau de 2019 avec la reprise d'activité et la fin du chômage partiel. Au titre de la circulation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,625 M€ en forte hausse par rapport à 2020, + 0,509 M€. Cette augmentation s'explique par le transfert, en 2021, des dépenses d'entretien de la signalisation tricolore et des jalonnements dynamiques dans le périmètre de la politique circulation.

En investissement (hors stationnement sur budget principal), les dépenses (1,499 M€) correspondent essentiellement aux dépenses de circulation comprenant la rénovation des carrefours à feu (0,423 M€), à la construction d'un parking arrêt minute à la gare d'Orléans (0,520 M€), les études de voirie (0,156 M€) et au déploiement des bornes électriques (0,053 M€).

b) Budget annexe Transports

Autorité organisatrice de mobilité, Orléans Métropole a confié au Groupe Keolis l'exploitation du réseau TAO (lignes régulières, service à la demande, transport des personnes à mobilité réduite, parcs-relais, location vélo longue et courte durée), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public au 1^{er} janvier 2019 et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Ce contrat de concession prévoit que le délégataire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles) et reverse les recettes en provenance des voyageurs, à l'euro à la Métropole, avec un engagement de reversement minimum défini chaque année de la convention. Ainsi, la contribution versée au délégataire initialement imputée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est désormais imputée au chapitre 011 « services extérieurs ». En parallèle, l'intégralité des recettes perçues sera imputée au chapitre 70 « prestations de services ».

La perception par Orléans Métropole de l'intégralité des recettes de billetterie soumises à la TVA, permet d'assujettir le budget annexe Transport au régime général de la TVA. Les crédits sont donc présentés HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale. Néanmoins, certaines dépenses et recettes restent non assujetties à la TVA comme les impôts (taxes foncières), les dotations (DGD) et la masse salariale.

L'exécution du budget 2021 est toujours impactée par la crise sanitaire. La baisse de fréquentation et la continuité des dispositifs de lutte contre le Covid en 2021 (Télétravail) grèvent les recettes voyageurs.

L'offre et la fréquentation du réseau ont évolué ainsi :

		2020	2021	Evolution 2019 / 2020
Fréquentation du réseau TAO (nb de voyages)	Tram	13 173 327	15 892 068	21%
	Bus	9 698 746	11 768 935	21%
Total		22 872 073	27 661 003	21%
Offre kilométrique	Tram	1 993 113	2 187 415	10%
	Bus	8 459 717	9 339 301	10%
Total		10 452 830	11 526 716	10%

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-82,214 M€	-81,929 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	92,629 M€	94,336 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	10,415 M€	12,407 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,590 M€	1,141 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	11,005 M€	13,548 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-28,465 M€	-37,555 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	33,229 M€	36,946 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	4,763 M€	-0,609 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-14,614 M€	-9,851 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-9,851 M€	-10,459 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-50,782 M€	-37,462 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	8,868 M€	5,489 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	41,900 M€	31,973 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,013 M€	0,000 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	9,864 M€	10,459 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,141 M€	3,088 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes de l'exercice 2021 s'élève à 94,336 M€ pour un montant total de dépenses de 81,929 M€, le résultat courant de fonctionnement s'élève donc à 12,407 M€. Après reprise du résultat de 2020 (1,141 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 13,548 M€.

En investissement, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 36,946 M€ pour un montant total de dépenses de 37,555 M€. Dans ce contexte, le résultat courant d'investissement présente un déficit de 0,609 M€. Après reprise du déficit antérieur de 9,851 M€, le déficit cumulé d'investissement s'établit à 10,459 M€.

Les reports d'investissement s'élèvent à 37,462 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 10,459 M€, qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, le résultat de fonctionnement repris sur l'exercice 2022 s'élève à 3,088 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes de fonctionnement	77,173 M€	81,258 M€	75,051 M€
. Produit du versement transports (VT)	56,600 M€	61,793 M€	56,461 M€
. Recettes voyageurs	16,544 M€	15,383 M€	13,318 M€
. Subventions d'exploitation	1,958 M€	1,958 M€	1,958 M€
. Autres recettes courantes	2,030 M€	2,049 M€	2,038 M€
. Produits exceptionnels	0,041 M€	0,075 M€	1,276 M€
. Reprise de provisions	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Participation du budget principal	21,550 M€	13,000 M€	17,500 M€
(3) Recettes d'ordre	0,853 M€	0,078 M€	0,078 M€
(4) Résultat reporté N-1	1,141 M€		
Total recettes de l'exercice	100,716 M€	94,336 M€	92,629 M€

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Transport avant subvention d'équilibre sont en augmentation de 6,2 M€ par rapport à 2020 grâce à la reprise d'activité, les entreprises ayant moins recouru au chômage partiel, la recette de versement mobilité s'est redressée.

Pour mémoire, les recettes d'exploitation du contrat de délégation de service public des services de mobilité, en vigueur depuis le 1er janvier 2019, sont perçues en intégralité par Orléans Métropole.

Elles s'élèvent à 15,383 M€ contre 13,318 M€ en 2020 soit une hausse d'environ 15 % due à la reprise de l'activité en 2021 mais encore très en deça du niveau standard de recettes (autour de 20 M€).

Elles se décomposent :

- des recettes de vente des titres de transport voyageurs : 14,775 M€ contre 12,761 M€ en 2020,
- de recettes diverses (recettes publicitaires, produits des infractions, produits des services vélos ...) : 0,608 M€ contre 0,557 M€ en 2020.

Les recettes liées au versement mobilité (ex versement transport) s'élèvent à 61,793 M€ en 2021, soit une hausse de 9,44 %. Cette augmentation acte la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire qui avait fortement impacté l'exercice 2020.

Avec un produit de 61,8 M€ sur 2021, le versement mobilité reste la principale source de financement du budget annexe Transports.

En millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recette de versement transport	54,518	55,908	56,271	56,974	58,227	58,500	59,048	56,461	61,793
Evol N/N-1		3%	1%	1%	2%	0%	1%	-4%	9%

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, (13 M€) est en diminution de 4,5 M€ par rapport à 2020. A l'instar de l'augmentation des recettes du versement transport, la diminution de la subvention d'équilibre marque la reprise de l'activité sur 2021.

Les autres recettes de fonctionnement perçues en 2021 correspondent notamment aux subventions de l'Etat et de la région Centre Val de Loire au titre des transports scolaires (1,958 M€), aux redevances versées par le titulaire du marché des abris voyageurs (1,127 M€) et par le délégataire des transports urbains au titre de l'occupation du domaine public (0,535 M€).

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 0,075 M€ correspondant notamment à des indemnités d'assurance dans le cadre de sinistre.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	81,141 M€	75,085 M€	75,705 M€
. Charges à caractère général	73,786 M€	69,613 M€	69,657 M€
. Charges de personnel	1,729 M€	1,512 M€	1,615 M€
. Autres charges de gestion courantes	0,774 M€	0,399 M€	0,499 M€
. Charges financières	4,748 M€	3,530 M€	3,874 M€
. Remboursements de VT	0,075 M€	0,031 M€	0,039 M€
. Charges exceptionnelles	0,030 M€	0,000 M€	0,021 M€
. Dotations aux provisions	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Dépenses d'ordre	19,575 M€	6,845 M€	6,509 M€
Total dépenses de l'exercice	100,716 M€	81,929 M€	82,214 M€

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 75,085 M€ et diminuent de 0,8 % (- 0,619 M€). Cette diminution s'explique notamment par la baisse des charges financières (- 0,344 M€), des charges de personnels (-0,103 M€) et des autres charges de gestion courantes (-0,100 M€).

Pour mémoire, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité, en vigueur depuis le 1er janvier 2019, le concessionnaire est rémunéré par Orléans Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre 011 (charges à caractère général).

Pour 2021, elle s'élève à 67,348 M€ contre 67,278 M€ en 2020, soit une hausse de 0,10 %.

Cette somme intègre 1,127 M€ au titre de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) et 1,523 M€ au titre de l'indexation des charges, contre, respectivement en 2020, 1,113 M€ et 1,756 M€.

Par ailleurs, s'agissant des conséquences financières de la crise sanitaire pour 2020, celles-ci ont été traitées dans le cadre de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public des services de mobilité, approuvé au conseil métropolitain du 11 février 2021. Cet avenant prévoit une diminution des charges de l'année 2020 de 3,47 M€ du fait des économies réalisées par le délégataire en lien avec la crise sanitaire. Ce montant est donc déduit de la facture du solde de l'année 2020 émise courant 2021.

Les principales autres charges concernent :

- les dépenses de fournitures, d'entretien, et de maintenance des abris bus et de la ligne A (0,290 M€) et aux taxes foncières relatives à la ligne A (0,599 M€),
- les dépenses de fournitures, d'entretien, et de maintenance de la ligne B (0,524 M€) et aux taxes foncières relatives à la ligne B (0,517 M€),
- les dépenses au titre du loyer du P+R dû au conseil départemental du Loiret au titre de l'occupation de la parcelle du P+R des droits de l'Homme (0,064 M€),
- les dépenses liées à la sécurité dans les transports (0,039 M€),

Les autres dépenses réalisées concernent :

- les frais de personnel (1,512 M€),
- les frais financiers (3,530M€), en baisse de 0,344 M€ par rapport à 2020,
- les remboursements de versement transport à des employeurs pour leur personnel logé (0,031 M€).

Parmi les charges de gestion figure également le reversement au budget principal d'une participation au titre de frais de structure (0,349 M€).

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	91,781 M€	37,254 M€	37,462 M€
. Dépenses d'équipement	73,231 M€	20,873 M€	37,462 M€
. Remb. du capital des emprunts	17,550 M€	16,380 M€	
. Avances sur marchés	1,000 M€	0,000 M€	
(3) Dépenses d'ordre	2,853 M€	0,301 M€	
(4) Résultat reporté N-1	9,851 M€	0,000 M€	
Total dépenses de l'exercice	104,484 M€	37,555 M€	37,462 M€

Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 (20,873 M€) concernent principalement :

- les travaux de gros entretien des lignes A et B du tramway (0,598 M€). S'agissant de la ligne A (0,496 M€), les travaux ont principalement porté sur la sécurisation de 3 carrefours tram. S'agissant de la ligne B (0,102 M€), les travaux ont principalement porté sur un diagnostic de l'état de la ligne B avant la fin de la garantie décennale ;
- les dépenses pour le projet d'électrification de la flotte de bus (14,595 M€). Ces dépenses correspondent essentiellement à l'acquisition de 29 bus électriques (10,537 M€), aux travaux sur les dépôts bus existants (Saint-Jean-de-Braye / La Source) correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre et à l'installation des infrastructures de charge (3,454 M€), aux études pour 0,544 M€ (AMO, diagnostics préalables, études de sol...) ainsi qu'à l'installation des infrastructures de charge pour le matériel roulant pour le transport à la demande (0,059 M€).
- l'acquisition de bus thermiques (2,449 M€), dont 3 bus articulés (1,186 M€), 7 TAD d'occasion (0,155 M€), 7 TPRM d'occasion (0,227 M€) et 3 midibus (0,858 M€) ;
- la réalisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) courant annexé au contrat de délégation de service public (1,184 M€) ;
- la réalisation de la passerelle entre la station et le complexe CO'Met (0,748 M€) ;
- la sécurisation (mise aux normes) des carrefours liés à ligne A du tramway (0,250 M€) ;
- l'acquisition et la mise en place de systèmes de comptage des voyageurs dans les bus (0,154 M€). Ces données serviront notamment de base pour la mise en place du nouveau réseau ;
- les travaux d'amélioration et de mise en accessibilité des arrêts de bus (0,410 M€) ;
- les actions d'amélioration de la vitesse commerciale et du confort des usagers du réseau bus (0,110 M€).

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	73,045 M€	20,015 M€	37,462 M€
. Subventions d'investissement	9,441 M€	3,015 M€	5,489 M€
. Recettes d'emprunt	62,604 M€	17,000 M€	31,973 M€
. Autres recettes	1,000 M€	0,000 M€	
(3) Recettes d'ordre	21,575 M€	7,068 M€	
(4) Affectation résultat N-1	9,864 M€	9,864 M€	
Total recettes de l'exercice	104,484 M€	36,946 M€	37,462 M€

En 2021, les recettes réelles d'investissement reçues concernent notamment :

- 17 M€ d'emprunts nouveaux ;
- deux subventions versées par la Préfecture du Loiret et la Région Centre Val de Loire, respectivement dans le cadre de la DSIL (1,505 M€) et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (0,249 M€) pour la création de la station de tram COMET ;
- Un financement Moébus de l'entreprise Vertigo pour la conversion électrique des dépôts de bus de Saint-Jean-de-Braye, de La Source et du dépôt Alstom (0,572 M€), ainsi qu'une subvention de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL (0,331 M€) ;
- Le financement de la création de la station de tram Larry par la DSIL de la Préfecture du Loiret (0,245 M€) ;
- Une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'acquisition de TAD et TPMR électriques (0,113 M€).

➤ Encours de dette et capacité d'autofinancement

En 2021, 17 M€ d'emprunts nouveaux ont été souscrits pour financer les investissements. Au 31 décembre 2021, l'encours de dette du budget annexe Transports s'établit à 235,4 M€ contre 234,8 M€ fin 2020.

En M€ au 31/12	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette Budget Transports	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€

Annuité de dette	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts	7,63 M€	6,81 M€	6,04 M€	5,39 M€	4,87 M€	4,34 M€	3,94 M€	3,62 M€
Captail remboursé	20,08 M€	19,68 M€	18,24 M€	18,78 M€	19,81 M€	17,94 M€	16,76 M€	16,38 M€
Total Annuité	27,71 M€	26,49 M€	24,29 M€	24,17 M€	24,68 M€	22,28 M€	20,70 M€	20,00 M€

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2021, la capacité d'autofinancement du budget annexe, équilibré par une subvention du budget principal s'établit à 2,793 M€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	91,275 M€	94,183 M€	2,908 M€
- Dépenses courantes de gestion	71,810 M€	71,555 M€	-0,255 M€
Epargne de gestion	19,465 M€	22,628 M€	3,163 M€
- Intérêts	3,874 M€	3,530 M€	-0,344 M€
- Charges exceptionnelles	0,021 M€	0,000 M€	-0,021 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,276 M€	0,075 M€	0,054 M€
Epargne brute	16,846 M€	19,173 M€	2,327 M€
- Remboursement de capital	16,756 M€	16,380 M€	-0,376 M€
Epargne nette	0,090 M€	2,793 M€	2,703 M€

B. Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

Le périmètre de la politique de transition écologique et de prévention des risques intègre tout à la fois les actions liées aux plans (Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan de Protection de l'Atmosphère...), aux stratégies biodiversité/ trame verte et bleue ou ville durable, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques naturels ou technologiques visant à rendre notre territoire moins vulnérable et plus résilient, ainsi que la participation financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours, en lieu et place des communes membres d'Orléans Métropole.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	13,720 M€		1,134 M€	0,448 M€
Crédits consommables 2021	13,925 M€		3,482 M€	1,449 M€
Montant CA 2021	13,838 M€		1,514 M€	0,387 M€
Crédits reportés 2022			1,158 M€	0,663 M€
Taux de réalisation 2021	99,38%		43,49%	26,68%

➤ Développement durable et prévention des risques

En dépenses de fonctionnement, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de prévention des risques majeurs, Orléans Métropole mène des actions de réduction de la vulnérabilité, notamment :

- le déploiement d'un système d'alerte des populations et des inventaires sur les risques des sous-sols (0,018 M€) ;
- le financement de l'association Lig'Air (0,044 M€), association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ;
- la prévention du risque inondation en partenariat avec le CEPRI (Centre Européen de Prévention de Risque d'Inondation) (0,020 M€) ;
- l'organisation des 24H de la biodiversité (0,028 M€)
- la sensibilisation du public dans le cadre des actions de maîtrise de la demande en énergie (ADIL : 0,015 M€) ;
- des crédits de communication (0,034 M€) ont permis d'appuyer les différentes actions menées sur ces deux politiques.

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses communes membres au sein des syndicats de rivière. Cela s'est traduit par une contribution globale de 0,092 M€ en 2021.

Orléans Métropole est également membre du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Loiret et a ainsi participé à hauteur de 0,076 M€.

Au titre de la préservation de la ressource en eau, le financement de la commission locale de l'eau a représenté un budget de 0,009 M€.

En investissement, les dépenses 2021 correspondent notamment :

- à la mobilisation autour des Assises de la Transition et au déploiement d'actions opérationnelles comme le schéma directeur des énergies, la préfiguration du guichet unique pour la rénovation énergétique de l'habitat, la mise à jour de l'observatoire du climat (0,850 M€) ;
- aux dépenses relatives à la contribution d'Orléans Métropole pour la mise en œuvre des mesures supplémentaires prévues par le plan de prévention des risques technologiques pour les dépôts de pétrole de Saint Jean de Braye (0,284 M€) ;
- à la mise en place d'actions pour la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (0,144 M€),
- à la continuité dans l'élaboration du plan biodiversité (0,062 M€);
- à l'expérimentation et au développement d'une solution numérique innovante pour découvrir le patrimoine naturel d'Orléans Métropole (Projet Begood 0,046 M€) ;
- à la réalisation d'une étude sur les inondations par ruissellement et débordement des cours d'eau (0,092 M€) ;
- à la gestion des milieux aquatiques (0,021 M€),
- à la mise en place du plan intercommunal de sauvegarde (0,016 M€).

En recettes d'investissement, des subventions ont été perçues pour :

- le projet Open Data Begood de la part de l'Union Européenne (0,106 M€) ;
- la participation des communautés de communes au titre de la stratégie locale du risque inondation (0,016 M€).
- la participation de l'European Institute of Innovation and Technology au titre du projet « Deep demonstration problem owner - Healthy and Clean cities » dans le cadre des assises de la transition (0,210 M€) ;
- le financement de l'élaboration du schéma directeur de l'énergie et de l'efficacité énergétique par la Caisse des Dépôts et Consignations (0,020 M€) ;
- Le financement dans le cadre du PCAET de l'étude d'accompagnement pour un projet territorial agricole et alimentaire par l'ADEME (0,035 M€) ;

➤ Incendie et secours

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, en lieu et place des communes.

En 2021, cette contribution s'est élevée à 13,496 M€ contre 13,300 M€ en 2020. L'évolution de la contribution est basée sur l'indice des prix à la consommation.

➤ **Défense extérieure contre l'incendie (budget principal)**

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2021	0,238 M€		0,381 M€	
Crédits consommables 2021	0,237 M€		0,561 M€	
Montant CA 2021	0,194 M€	0,001 M€	0,336 M€	0,005 M€
Crédits reportés 2022	0,000 M€		0,110 M€	
Taux de réalisation 2021	82,04%		59,78%	

Suite au transfert en 2017 de la compétence eau potable, le budget principal porte les dépenses liées à la maintenance, au petit entretien et aux investissements (création et renouvellement des poteaux et bouches à incendie) relatifs à la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que les contrôles réglementaires et des études structurantes.

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses concernent (0,194 M€) :

- Les contrôles réglementaires 0,178 M€ ;
- La fourniture et l'entretien des poteaux incendie 0,016 M€.

En investissement, les dépenses 2021 concernent (0,336 M€) :

- Création et renouvellement de poteaux incendie : 0,274 M€ ;
- Renforcement de la défense incendie à Saint Jean de la Ruelle, Secteur Bagneaux (0,059 M€)
- Achèvement de la création de réserve incendie sur les communes de Saran, Combleux et Chécy : 0,003 M€.

C. Gestion des déchets

L'année 2021 est marquée dans une moindre mesure par la pandémie COVID ; pour autant, certaines actions de sensibilisation vers le public ont dû être limitées et la démarche des Assises, avec un atelier dédié à la réduction des déchets et l'économie circulaire, a dû composer avec ces contraintes.

Comme chaque année, des actions relatives à la réduction des déchets produits (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi) et la sensibilisation à leur bonne gestion, indispensable pour contenir durablement les quantités et les charges associées, ont été adaptées et menées.

Les réflexions, et les ambitions affirmées, sur la révision du programme local de prévention des déchets ont été reprises mi 2021 et la concertation du public et l'adoption par le conseil métropolitain interviendra sur le 1^{er} semestre 2022.

Après les vastes travaux menés en 2020 sur les équipements de l'UTOM, de nouvelles performances énergétiques et environnementales sur la filière Incinération sont atteintes et la modernisation du centre de tri a permis la prise en charge des tonnages à l'échelle du partenariat global avec 6 autres collectivités périphériques à la Métropole et le recyclage des nouveaux emballages collectés suite à l'extension des consignes de tri. Les changements pour les habitants et sur l'organisation des collectes sont intervenus au 1^{er} février 2021, avec des résultats encourageants tant quantitatifs que qualitatifs.

En 2021, une nouvelle végétri a été mise en service à St Jean de Braye et les études préalables à la création du dernier site sur Saran (ouverture prévue fin 2022) apportant un meilleur service aux usagers pour leurs végétaux et soulageant par là même, le fonctionnement de la déchetterie adjacente.

Enfin, l'ensemble des études sur le projet de création d'une déchetterie de nouvelle génération, intégrant en amont une ressourcerie et privilégiant des vidages à même le sol pour les usagers, a été finalisé et le lancement des travaux est intervenu à l'été 2021, pour une ouverture prévue avant fin 2022.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2021	21,637 M€	28,644 M€	3,654 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	21,744 M€	29,365 M€	10,713 M€	1,263 M€
Crédits mandatés 2021	20,757 M€	30,685 M€	3,826 M€	0,012 M€
Crédits reportés sur 2022			6,706 M€	1,244 M€
Taux de réalisation 2021	95,46%	104,50%	35,72%	0,98%

Les dépenses d'investissement mandatées ont été significatives dans la doterion supplémentaire de sacs suite à l'extension des consignes de tri, au déploiement sur le territoire des colonnes d'apports volontaires comprenant la mise en place d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage, puis à l'achat des composteurs de quartiers, et à la construction de la nouvelle déchetterie de St Pryvé St Mesmin.

En fonctionnement, nous pouvons noter une augmentation des tonnages globaux, avec la hausse du coût des matières premières et une modification du taux de la TEOM ; les recettes propres ont notamment bénéficié d'une forte évolution des prix de reprise.

Recettes de fonctionnement (30,685 M€)

En 2021, les recettes diminuent de 8,9 M€ notamment suite à la baisse du taux de la TEOM.

Les recettes se composent principalement:

- Du produit de la TEOM (**22,270 M€** soit - 10,879 M€ par rapport à 2020) avec un taux abaissé à 5,80% contre 8,73 % auparavant
- De recettes propres (**8,415 M€** soit + 2 M€ par rapport à 2020) :
 - des recettes issues du tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie (**5,649 M€** soit + 0,963 par rapport à 2020) ; une partie de la hausse correspondant à la flambée des prix des matières premières notamment le métal.
 - les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire (**0,961 M€** soit + 0,281 M € par rapport à 2020).
 - le produit de la redevance spéciale perçu pour la collecte et le traitement des déchets des établissements publics et les établissements scolaires (**0,604 M€** soit + 0,110 M€ par rapport à 2020) ; rappel du contexte 2020 : dans le cadre de la crise sanitaire et suite à la fermeture de nombreux établissements ou la diminution de la production de déchets entre le 14/03 et le 01/09/2020, les élus ont voté la non facturation du service pour cette période de 14 semaines. Sur 2021, dans le cadre d'une réflexion sur la fiscalité globale liée à la gestion des déchets, il a été décidé de suspendre la facturation de la redevance spéciale pour les entités assujetties à la TEOM.
 - du reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM (**0,259 M€** ; soit – 0,063 M € par rapport à 2020) ; Cette diminution est liée à la baisse de la valeur locative dans le cadre du plan de relance de la Loi de Finances 2021. Cette recette correspond au reversement par TRISALID de la taxe payée par la Métropole au titre de la propriété de l'UTOM.
 - de la facturation des professionnels en déchetteries (**0,086 M€** soit – 0,079 M€ par rapport à 2020) ; le changement de logiciel a retardé l'émission des factures.
 - des recettes perçues par les membres du GAC pour le financement du centre de tri UTOM (**0,116 M €** de nouvelles recettes à échéance trimestrielle dont 1ère échéance en date du 25/11/2021 allant jusqu'au 29/12/2028).
 - des recettes perçues par les membres du GAC pour le remboursement du protocole transactionnel, soit **0,252 M €**
 - de recettes issues de la régularisation du tarif de rémunération du tri sur la phase 2, soit **0,203 M €**.

Dépenses de fonctionnement (20,757 M€ hors frais de personnel)

En 2021, les dépenses de fonctionnement augmentent (18,836 M€ en 2020) et se composent principalement :

- les charges de collecte pour **3,5 M€** (- 0,3 M€), avec :
 - une augmentation de 0,115 M€ des prestations de collecte en porte à porte (3,248 M€), due majoritairement à la hausse des indices de prix sur la période +4,11%.
 - une diminution des charges de collecte des encombrants de - 0,406 M€, le marché n'ayant pas été reconduit sur l'année 2021.
 - une augmentation des charges de collecte des déchets verts de 0,019 M€ (0,278 M€).
- les prestations de traitement pour **11 M€** (+ 1,6 M€) :

- les charges de traitement à l'UTOM augmentent de +0,790 M€ (+0,329 M€ sur le tri (avec la progression des tonnages issus de l'extension des consignes de tri) et + 0,198 M€ sur la TGAP),
 - le traitement des déchets municipaux diminue de 0,114 M€ (0,357 M€),
 - une charge exceptionnelle +0,927 M€ : protocole transactionnel dû au surcoût lié à la pandémie de la COVID 19,
 - Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs CTCS +0,358 M€.
- l'exploitation des déchetteries (**4,1 M€**) augmente de 0,1 M€ :
 - les charges d'exploitation des différents sites progressent de 0,069 M€ (3,882 M€) : en lien avec l'ouverture de la végétri de St Jean de Braye début mai 2021 et une augmentation globale des tonnages de 27 % par rapport à 2020, augmentation atteignant 37 % pour les végétaux,
 - le développement de la nouvelle filière du réemploi se chiffre à 0,195 M€ et progresse de 0,067 M€.
 - les dépenses de la régie pour 1,6 M€ sont en augmentation (+0,2 M€) :
 - les dépenses d'entretien et réparations mécaniques sont en baisse de 0,030 M€ (0,364 M€),
 - le poste carburant augmente de 0,100 M€ (0,465 M€),
 - les dépenses d'entretien des sites d'exploitation (combustibles, téléphone, frais d'entretien des bâtiments dont le ménage, les maintenances...) sont en baisse de 0,005 M€ (0,206 M€),
 - le poste vêtements de travail (acquisition et entretien) baisse de 0,050 M€ (0,092 M€),
 - les dépenses liées aux bacs et sacs connaissent une légère augmentation de 0,007 M€ (0,060 M€),
 - + 0,234 M€ de dépenses liées aux recettes matériaux reversées à la CCTVL (0,296 M€).
 - les dépenses de communication progressent de 0,057 M€ (0,168 M€) :
 - marquées par des campagnes de communication suite à l'extension des consignes de tri, et des animations anti gaspillage proposées aux habitants.

➤ **Dépenses d'investissement (3,826 M€)**

Au titre des investissements, ont été réalisés en 2021 :

- des dépenses récurrentes (3,265 M€) et notamment :
 - travaux/équipements sur les déchetteries (0,603 M€) dont les études et travaux sur les végétris notamment le site de Saint Jean de Braye (0,464 M€),
 - l'acquisition de bacs roulants (0,707 M€),
 - le renouvellement de 2 bennes à déchets ménagers et 1 laveuse (0,659 M€),
 - l'installation de points de collecte aériens et enterrés (0,207 M€),
 - l'entretien des véhicules (0,098 M€),
 - des travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,144 M€),
 - l'aménagement des points de collecte et points de regroupement (0,096 M€),
 - des travaux d'entretien de voirie à l'UTOM (0,014 M€),
 - l'acquisition de matériels informatiques (0,528 M€),
 - des travaux d'aménagement et d'équipement du centre de transfert des déchets de la rue Hatton (0,031 M€),
 - des travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,038 M€),
 - l'acquisition de composteurs (0,040 M€)
 - l'acquisition et l'entretien de véhicules légers (0,097 M€),
 - des équipements pour la communication (0,003 M€)
- le projet de déchetterie nouvelle génération (0,561 M€)

Les projets 2021 font l'objet de **6,706 M€ de reports** sur 2022 dont les principales dépenses concernent : 5,020 M€ pour le projet de nouvelles déchetteries (dont 4,178 M€ pour la déchetterie de St Pryvé St Mesmin, et 0,842 M€ pour la Végétri de Saran), 0,608 M€ pour l'acquisition de bennes à déchets, 0,144 M€ pour les

déchetteries, 0,569 M€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire, 0,170 M€ pour les travaux d'exploitation sur le site Nord de la DGD.

➤ **Recettes d'investissement (0,012 M€)**

Les recettes d'investissement correspondent principalement au :

- Versement d'un bonus écologique sur les véhicules (0,010 M€).

1,244 M€ sont reportés sur 2022 dont des subventions sur le projet de la nouvelle déchetterie de St Pryvé St Mesmin au titre du FSIL soit 0,500 M€, et au titre du FEDER soit 0,721 M€.

EQUILIBRE DE LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS

Equilibre de la compétence	CA 2020	CA 2021
Recettes issues de la TEOM (y compris rôles suppl./ compl.)	33,17	22,29
Dotations et participations reçues	3,78	2,96
Produits de la facturation	1,93	4,26
Produits de gestion courante	0,70	1,01
Atténuations de charges	0,03	0,04
Total recettes de fonctionnement (1)	39,62	30,57
Charges d'exploitation	19,76	21,43
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,18</i>	<i>1,33</i>
Charges de personnel	6,44	6,41
Autres charges de gestion courante	0,08	0,31
Total dépenses de fonctionnement (2)	26,27	28,15
Epargne de gestion (3)=(1)-(2)	13,35	2,42
Charges financières (4)	0,21	0,19
+ Produits exceptionnels (5)	0,00	0,13
- Charges exceptionnelles (6)	0,00	0,00
Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)	13,14	2,37
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,34	1,38
Epargne disponible (9)=(7)-(8)	11,80	0,99
Dépenses d'équipements (10)	2,02	3,83
Recettes d'investissement (11)	0,27	0,49
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,00</i>	<i>0,01</i>
<i>dont cession</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont TVA/FCTVA</i>	<i>0,27</i>	<i>0,48</i>
<i>dont autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)	-1,75	-3,33
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)		3,28
Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)	10,04	0,94
Restes à réaliser (15)	-5,52	-5,46
Solde de clôture (16)=(14)-(15)	4,52	0,00
Encours de dette au 31/12/N	10,86	12,77
Capacité de désendettement au 31/12/N	0,8 ans	5,4 ans

D. Assainissement et eaux pluviales

a) Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT et l'intégralité de la TVA affectant le fonctionnement et l'investissement est récupérée par la voie fiscale.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-17,994 M€	-17,658 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	30,688 M€	25,029 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	12,694 M€	7,372 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	4,992 M€	11,195 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	17,686 M€	18,567 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-15,471 M€	-17,565 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25,500 M€	11,528 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	10,029 M€	-6,037 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-2,682 M€	7,347 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	7,347 M€	1,310 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-15,465 M€	-15,459 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	1,628 M€	1,573 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1		0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-13,838 M€	-13,885 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	6,491 M€	12,575 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	11,195 M€	5,992 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 25,029 M€ pour un total de dépenses de 17,658 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 7,372 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 11,195 M€, l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève ainsi à 18,567 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 11,528 M€ pour un total de dépenses de 17,565 M€, le résultat courant présente un déficit de 6,037 M€. Après reprise de l'excédent antérieur de 7,347 M€, le résultat cumulé d'investissement s'établit en excédent de 1,310 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 15,459 M€ en dépenses et à 1,573 M€ en recettes. Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 12,575 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 5,992 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	21,980 M€	23,832 M€	29,492 M€
. Redevance assainissement	19,500 M€	20,614 M€	26,771 M€
. Red. Modernisation réseaux	0,631 M€	0,939 M€	0,552 M€
. Participation du budget principal	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€
. Subventions et participations	0,125 M€	0,125 M€	0,000 M€
. Recettes de branchements	0,000 M€	0,000 M€	0,052 M€
. Ventes de prestations de services	1,077 M€	1,197 M€	1,263 M€
. Autres recettes courantes	0,424 M€	0,752 M€	0,615 M€
. Produits exceptionnels	0,023 M€	0,006 M€	0,039 M€
(2) Recettes d'ordre	1,217 M€	1,197 M€	1,196 M€
(3) Résultat reporté N-1	11,195 M€		
Total recettes de l'exercice	34,392 M€	25,029 M€	30,688 M€

En fonctionnement, les recettes réelles s'affichent en diminution de 5,659 M€, soit -15,2 %, en lien avec la baisse du tarif de redevance d'assainissement actée au budget 2021.

Ces recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- Le produit de la redevance d'assainissement : il s'affiche à 20,6 M€ en diminution de 6,1 M€ en lien avec la baisse tarifaire de 25% décidée en 2021 et guidée par la constatation récurrente d'excédents de fonctionnement excédant les besoins d'investissement de cette compétence ;
- Le produit de la redevance modernisation des réseaux, taxe collectée par Orléans Métropole puis reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'établit à 0,939 M€ en hausse de 0,387 M€ soit + 70 %. Cette augmentation s'explique par le rattachement d'une recette de 0,250 M€ sur l'exercice 2021. Les redevances de l'Agence de l'eau sont équilibrées en dépense/recette ;
- La contribution du budget principal au titre des eaux pluviales en stabilité (0,200 M€) ;
- Une subvention d'exploitation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (0,125 M€) pour le financement de l'étude sur l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement d'Orléans Métropole ;
- Les recettes de prestations de service (1,197 M€) proviennent essentiellement des dépotages, des traitements des boues et des lixiviats en provenance de certaines entreprises ainsi que du transport et du traitement des eaux usées de communes extérieures à Orléans Métropole et sont en baisse de 0,066 M€ ;
- Les autres recettes courantes (0,752 M€) sont en hausse de 0,137 M€ avec une hausse des recettes de branchements de la FPAC de 0,129 M€ ;
- Les produits exceptionnels (0,006 M€) correspondent principalement à des annulations de mandats et recouvrements après admission en non-valeur.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	14,908 M€	13,285 M€	13,755 M€
. Charges à caractère général	8,185 M€	7,598 M€	7,560 M€
. Charges de personnel	4,401 M€	4,105 M€	4,257 M€
. Red. Modernisation réseaux	0,631 M€	0,439 M€	0,631 M€
. Autres charges de gestion cour.	0,793 M€	0,664 M€	0,700 M€
. Charges financières	0,590 M€	0,249 M€	0,286 M€
. Charges exceptionnelles	0,250 M€	0,171 M€	0,250 M€
. Provisions	0,058 M€	0,058 M€	0,071 M€
(2) Dépenses d'ordre	19,484 M€	4,373 M€	4,239 M€
Total dépenses de l'exercice	34,392 M€	17,658 M€	17,994 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement (13,285 M€) sont en diminution d'environ 0,5 M€ par rapport à 2020.

Les charges à caractère général s'affichent à 7,598 M€ en légère hausse (0,038 M€). Cette augmentation est principalement due à une dépense liée à un contentieux (0,120 M€). Cette hausse est cependant contrebalancée par la baisse des coûts de fonctionnement des locaux de La Chapelle Saint Mesmin (- 0,021 M€), des coûts d'entretien des bassins d'Adelys, de la Chilesse et de Lamballe (- 0,052 M€). On constate aussi, des hausses des coûts d'exploitation des stations de traitement gérées par un prestataire privé, détaillés ci-dessous.

- Les charges à caractère général comprennent, notamment :
 - le coût d'exploitation des stations de traitement gérées par un prestataire privé (5,018 M€ contre 4,877 M€ en 2020) : station de l'île Arrault (1,972 M€ contre 1,905 M€ en 2020), La Chapelle Saint Mesmin (2,818 M€ contre 2,768 M€ en 2020), Chécy (0,160 M€ contre 0,135 M€ en 2020) et les deux stations de Chanteau (0,069 M€ contre 0,069 M€ en 2020) ;
 - le coût d'exploitation de la station d'épuration d'Orléans La Source gérée en régie (0,750 M€ contre 0,868 M€ en 2020). La baisse des coûts de la station d'épuration d'Orléans La Source s'explique par la baisse des coûts des fluides (0,254 M€ contre 0,308 M€ en 2020 soit - 0,053 M€), et des réparations sur les équipements (0,179 M€ contre 0,254 M€ en 2020, soit - 0,070 M€).
 - l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement gérés sur le territoire en régie (1,055 M€ contre 1,131 M€ en 2020) : fluides (0,346 M€), curage externalisé des réseaux (0,150 M€), entretiens et fournitures diverses (0,296 M€), maintenance du matériel et des véhicules (0,115 M€), dératissage (0,063 M€), ainsi que des prestations de service (0,070 M€) ;
 - les dépenses relatives aux locaux et carburants (0,153 M€ contre 0,178 M€ en 2020) dont 0,042 M€ sur les fluides ;
 - les frais d'établissement des factures de redevance d'assainissement représentent 0,107 M€ ;

- l'exploitation des bassins (0,051 M€ contre 0,082 M€ en 2020) et de Chambéry (0,022 M€), Lambone (0,019 M€) et Adelys (0,009 M€) et Station d'épuration de Saint Cyr en Val (0,001 M€);
 - l'entretien de la chambre à sable (curage et évacuation des sables) s'élève à 0,068 M€ ;
- Les charges de personnel s'élèvent à 4,105 M€ en diminution de 0,102 M€ ;
 - Les charges de gestion courantes (0,664 M€) sont en baisse de 0,035 M€ par rapport à 2020. Les charges de gestion correspondent essentiellement aux remboursements de frais de structure entre le budget annexe assainissement et le budget principal (0,576 M€).
 - Les charges exceptionnelles (0,171 M€) en baisse de 0,079 M€ par rapport à 2020 correspondent à des annulations de titre sur exercice antérieur.
 - En 2021, des provisions pour dépréciation d'actif circulant ont été constituées à hauteur de 0,058 M€.

Dépenses d'investissement :

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	34,738 M€	16,249 M€	15,459 M€
. Dépenses d'équipement	30,907 M€	13,861 M€	14,143 M€
. Rembst du capital des emprunts	2,500 M€	2,374 M€	
. Autres dépenses (Op cpte tiers)	1,331 M€	0,014 M€	1,316 M€
(2) Opérations patrimoniales	0,000 M€	0,000 M€	
(3) Dépenses d'ordre	2,217 M€	1,316 M€	
(4) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	36,954 M€	17,565 M€	15,459 M€

Les dépenses d'équipement d'établissent à 13,8 M€.

S'agissant du **programme des travaux structurants (6,629 M€)**, les principaux projets concernent :

- Fournitures et pose de conduites de refoulement de rejet à Saint Jean de Braye, dans le cadre de la construction de l'usine de décarbonatation (0,960 M€) ;
- Réhabilitation de réseau d'assainissement à Saint-Jean-de-Braye secteur Saint Loup (0,656 M€) ;
- Reconstruction du réseau d'eaux pluviales secteur Rue de Lerminier à Marigny-les-Usages (0,484 M€) ;
- Travaux d'assainissement dans le cadre de la requalification de la RD2157 (0,462 M€) ;
- Réhabilitation du réseau d'assainissement du secteur Clos de l'Aumone à Mardié (0,421 M€) ;
- Réhabilitation de l'étanchéité de bassins à Saran, Orléans Fleury-les-Aubrais et Ingré (0,323 M€) ;
- Création d'un réseau d'eaux usées avenue de Gien à Chécy (0,316 M€).

Les **opérations de réhabilitation / extension des ouvrages d'assainissement** s'élèvent à **3,766 M€**.

Les travaux de branchement (mise en place de regards sur voirie) s'élèvent à 0,111 M€.

Les travaux sur stations de traitement des eaux usées se sont répartis comme suit :

- Pour la **station de traitement des eaux usées de l'île Arrault**, les dépenses de renouvellement des équipements s'élèvent à 0,300 M€ ;
- Concernant la **station de traitement des eaux usées de La Chapelle Saint Mesmin**, les dépenses de renouvellement des équipements s'élèvent à 0,629 M€ en 2021, avec notamment le changement d'une centrifugeuse ;
- Pour la **station d'épuration de Chécy**, des dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 0,161 M€ en 2021 ;
- Pour la **station d'épuration de Chanteau**, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,004 M€ pour 2021 ;
- Concernant la **station de traitement des eaux usées d'Orléans La Source**, les dépenses de gros entretien / renouvellement et de matériels divers s'élèvent à 0,674 M€ (pompes, supprimeurs, barrières, sondes, ...).

Les autres dépenses ont concerné :

- Les achats de matériaux pour les réseaux exploités en régie (installations des déversoirs d'orages, pompes, tampons, tuyaux, équipements spécifiques de véhicules, ...) représentent 1,418 M€ ;
- Les locaux du site de la direction du cycle de l'eau et des réseaux d'énergie représentent 0,012 M€.

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	2,633 M€	0,545 M€	1,573 M€
. Recette de TVA			
. Subventions d'investissement	0,786 M€	0,524 M€	0,226 M€
. Recettes d'emprunt			
. Avances sur marchés	0,500 M€	0,000 M€	
. Autres recettes (Op cpte tiers,...)	1,347 M€	0,021 M€	1,347 M€
(2) Recettes d'ordre	20,484 M€	4,492 M€	
(3) Reprise du résultat d'investissement N-1	7,347 M€		
(4) Affectation de N-1	6,491 M€	6,491 M€	
Total recettes de l'exercice	36,954 M€	11,528 M€	1,573 M€

En 2021, un solde de subvention de l'Agence de l'eau a été perçu concernant l'étude d'optimisation de la métrologie sur les déversoirs d'orage (0,049 M€).

En 2021, dans le cadre de la convention relative au financement des travaux de dévoiement des réseaux pour l'élargissement de l'autoroute A10, Orléans Métropole a reçu, de la part de Cofiroute, une partie du remboursement pour les dépenses qu'elle a engagées (0,269 M€).

En 2021, les recettes de branchements dans le cadre de la réalisation de travaux neufs se sont élevées à 0,206 M€.

➤ **Encours de dette et capacité d'autofinancement**

Aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2021. L'endettement du budget annexe s'élève ainsi à 18,189 M€ fin 2021, en diminution de 2,37 M€ par rapport à 2020.

En millions d'euros au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette Budget annexe Assainissement	32,58 M€	30,19 M€	27,79 M€	25,37 M€	22,97 M€	20,56 M€	18,19 M€

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2021, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 8,174 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	29,453 M€	23,826 M€	-5,627 M€
- Dépenses courantes de gestion	13,148 M€	12,806 M€	-0,341 M€
Epargne de gestion	16,306 M€	11,020 M€	-5,285 M€
- Intérêts	0,286 M€	0,249 M€	-0,037 M€
- Charges exceptionnelles	0,321 M€	0,229 M€	-0,092 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,039 M€	0,006 M€	-0,315 M€
Epargne brute	15,738 M€	10,548 M€	-5,190 M€
- Remboursement de capital	2,410 M€	2,374 M€	-0,037 M€
Epargne nette	13,327 M€	8,174 M€	-5,153 M€

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette en fin d'exercice à l'épargne brute dégagée. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2021 (18,19 M€) à l'épargne brute dégagée au compte administratif (10,548 M€), la capacité de désendettement s'établit à 1,7 an fin 2021.

b) Eaux pluviales (budget principal)

Les crédits affectés à la compétence eaux pluviales intègrent une participation du budget principal au budget annexe Assainissement au titre des réseaux unitaires.

Nées de précipitations parfois brutales, les eaux pluviales sont susceptibles de générer ponctuellement des débits très nettement supérieurs à celui des eaux usées. Les principaux ouvrages de gestion des eaux pluviales sont constitués de collecteurs de gros diamètres, de stations de relevage, de bassins de rétention ou d'infiltration,

ainsi que d'ouvrages de prétraitement type dessableurs / déshuileurs. La Métropole prend en charge les coûts d'entretien et d'investissement de l'ensemble de ces équipements.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	1,483 M€	0,000 M€	0,485 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2021	1,490 M€	0,000 M€	0,774 M€	0,000 M€
Montant CA 2021	1,481 M€		0,609 M€	
Crédits reportés 2022			0,149 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2021	99,41%		78,72%	0,00%

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses concernent (1,481 M€) :

- Le coût du contrat de délégation de service public (0,806 M€) en augmentation de 0,050 M€ en 2021 ;
- Les dépenses d'exploitation du réseau et des ouvrages gérés en régie (0,473 M€) avec :
 - l'entretien et le curage externalisé des réseaux (0,294 M€),
 - la tonte et l'entretien des bassins et des fossés (0,132 M€),
 - les dépenses d'électricité et de fluides (0,047 M€) ;
- La participation versée au budget annexe assainissement pour les réseaux unitaires (0,200 M€) ;

Aucune recette de refacturation de travaux de branchement n'a été enregistrée en 2021, les usagers faisant désormais réaliser les branchements par l'entreprise de leur choix.

En investissement, les principaux travaux réalisés en 2021 (0,609 M€) sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales concernent :

- les opérations de réhabilitation de réseaux et de bassins d'orage (0,605 M€) ;
- les levées topographiques (0,004 M€) ;

E. Budget annexe Eau potable

Le budget annexe eau potable est assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT et l'intégralité de la TVA affectant le fonctionnement et l'investissement est récupérée par la voie fiscale.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-7,730 M€	-8,181 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10,091 M€	9,760 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	2,361 M€	1,579 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	2,634 M€	0,029 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	4,995 M€	1,608 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-4,174 M€	-7,776 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6,054 M€	7,543 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	1,880 M€	-0,233 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-3,031 M€	-1,151 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,151 M€	-1,384 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-5,800 M€	-4,722 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,285 M€	0,307 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	1,700 M€	4,415 M€
SOLDE DES REPORTS	-3,815 M€	0,000 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	4,966 M€	1,384 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,029 M€	0,224 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 9,760 M€ pour un total de dépenses de 8,181 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 1,579 M€. Après reprise de l'excédent de

fonctionnement de l'exercice 2020 pour 0,029 M€, l'excédent disponible au 31 décembre 2020 est ainsi à 1,608 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 7,543 M€ pour un total de dépenses de 7,776 M€, le résultat courant présente un déficit de 0,233 M€. Après reprise du déficit antérieur de 1,151 M€, le résultat cumulé d'investissement s'établit en déficit de 1,384 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 4,722 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 1,384 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,224 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	9,854 M€	9,743 M€	10,091 M€
. Vente d'eau	7,264 M€	6,775 M€	7,817 M€
. Redevances pollution- autres taxes	1,142 M€	1,480 M€	1,057 M€
. Subventions d'exploitation	0,135 M€	0,135 M€	0,000 M€
. Recettes de branchements	0,258 M€	0,197 M€	0,212 M€
. Ventes de prestations de services (locations de compteurs)	0,850 M€	0,937 M€	0,793 M€
. Autres recettes courantes	0,205 M€	0,215 M€	0,205 M€
. Produits exceptionnels	0,000 M€	0,003 M€	0,007 M€
(2) Recettes d'ordre	0,045 M€	0,017 M€	0,000 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,029 M€		
Total recettes de l'exercice	9,928 M€	9,760 M€	10,091 M€

Par rapport à 2021, les recettes réelles de fonctionnement (9,743 M€) sont en diminution (-0,348 M€).

On notera que la baisse de recettes s'explique par la diminution de la consommation d'eau par les usagers, qui représente -1,042 M€ sur la vente d'eau en 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent notamment :

- Le produit de la vente d'eau (6,775 M€) ;
- Le produit de la redevance de préservation de la ressource en eau et de la redevance pollution pour origine domestique, taxe collectée par la Métropole puis reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'établit à 1,480 M€ ;
- Les recettes de prestations de service facturées aux usagers (locations de compteurs) s'élèvent à 0,937 M€ ;
- Les autres recettes courantes (0,215 M€) correspondent essentiellement aux redevances de frais de contrôle et d'occupation du domaine public des différentes délégations de service public ;
- Les recettes de branchements (remboursements de travaux) s'établissent à 0,197 M€ en baisse de 0,015 M€. Les usagers pouvant dorénavant choisir l'entreprise de leur choix pour la réalisation du branchement ;
- Une subvention d'exploitation (0,135 M€) versée par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'une étude sur la réorganisation des contrats eau ;
- Les produits exceptionnels (0,003 M€) correspondent principalement à un remboursement de dépenses d'électricité payées à la place du délégataire.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	7,414 M€	6,871 M€	6,466 M€
. Charges à caractère général	4,071 M€	3,946 M€	3,400 M€
. Charges de personnel	1,470 M€	1,292 M€	1,310 M€
. Redevances reversées	0,912 M€	0,893 M€	0,858 M€
. Autres charges de gestion cour.	0,340 M€	0,324 M€	0,283 M€
. Charges financières	0,450 M€	0,321 M€	0,346 M€
. Charges exceptionnelles	0,160 M€	0,084 M€	0,139 M€
. Provisions	0,011 M€	0,011 M€	0,130 M€
(2) Dépenses d'ordre	2,514 M€	1,309 M€	1,264 M€
Total dépenses de l'exercice	9,928 M€	8,181 M€	7,730 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'établissent à 6,871 M€ en augmentation de 0,105 M€ par rapport à 2020, en raison principalement de l'augmentation des charges à caractère général (+ 0,546 M€). Les dépenses réelles comprennent notamment :

- Les charges à caractère général (3,946 M€) :
 - le coût des prestations externalisées et notamment l'achat d'eau en gros aux délégataires (1,385 M€ contre 1,228 M€ en 2020 soit + 0,157 M€) ;
 - le marché d'exploitation des installations de production d'eau potable (0,742 M€ contre 0,657 M€ en 2020) ;
 - le marché d'exploitation des réseaux d'eau de la commune de Fleury-les-Aubrais (0,116 M€) et le contrat de délégation de service public de la commune d'Ingré (0,525 M€) dont 0,152 M€ sont consacrés au remboursement à SUEZ des frais d'électricité payés à la place d'Orléans Métropole ;
 - une partie des taxes versées à l'Agence de l'eau pour la préservation de la ressource en eau (0,256 M€) ;
 - les travaux de branchements et compteurs (0,209 M€) ;
 - les dépenses relatives aux fluides (0,044 M€ contre 0,081 M€ en 2020),
 - l'entretien et la maintenance des équipements (0,219 M€ contre 0,173 M€ en 2020, soit + 0,046 M€) ;
 - L'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement d'Orléans Métropole (0,103 M€).
- Les dépenses relatives à la redevance pollution reversée à l'Agence de l'eau (0,893 M€) ;
- Les charges de personnel (1,292 M€) ;
- Les autres charges de gestion courantes (0,324 M€) correspondent aux charges indirectes versées au budget principal ;
- Les charges exceptionnelles (0,084 M€) correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- Les frais financiers (0,321 M€) ;
- Les provisions (0,011 M€)

➤ Dépenses d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	13,390 M€	7,759 M€	4,722 M€
. Dépenses d'équipement	12,390 M€	7,027 M€	4,722 M€
. Rembst du capital des emprunts	1,000 M€	0,732 M€	
. Autres dépenses	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Dépenses d'ordre	0,545 M€	0,017 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,151 M€		
Total dépenses de l'exercice	15,086 M€	7,776 M€	4,722 M€

Les dépenses réelles d'investissement (7,759 M€) correspondent notamment aux :

- Dépenses d'équipement réalisées (7,027 M€) dont notamment :
 - des travaux pour la construction de l'usine de décarbonatation sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (2,821 M€) ;
 - des travaux de réhabilitation de canalisations (2,602 M€) principalement sur :
 - Ingré (0,508 M€) ;
 - Saint Jean de Braye (0,446 M€) ;
 - Saint Denis en Val (0,411 M€) ;
 - Saint Jean le Blanc (0,363 M€),
 - Fleury-les-Aubrais (0,239 M€) ;
 - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (0,181 M€),
 - Semoy (0,154 M€) ;
 - Saran (0,114 M€).
 - des travaux de canalisation dans le cadre de la requalification de la RD2157 (0,426 M€) ;
 - des acquisitions de compteurs à eau (0,276 M€) ;
 - des travaux dans le cadre du marché de production d'eau potable (0,123 M€) ;
 - le schéma directeur d'eau potable (0,094 M€) ;

- Annuités de dette en capital (0,732 M€).

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	7,106 M€	1,268 M€	4,722 M€
. Recette de TVA	0,000 M€	0,000 M€	
. Subventions d'investissement	0,600 M€	0,268 M€	0,307 M€
. Recettes d'emprunt	6,306 M€	1,000 M€	4,415 M€
. Autres recettes	0,200 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	3,014 M€	1,309 M€	
(3) Affectation résultat N-1	4,966 M€	4,966 M€	
Total recettes de l'exercice	15,086 M€	7,543 M€	4,722 M€

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat (4,966 M€). Les reports sur l'exercice 2022 correspondent principalement au solde attendu de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le schéma directeur de l'eau potable.

➤ **Encours de dette et capacité d'autofinancement**

En 2021, un emprunt nouveau a été souscrit pour 1 M€. Au 31 décembre 2021, l'encours de dette du budget annexe Eau Potable s'établit à 12,222 M€.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2021, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 2,139 M€.

BUDGET ANNEXE EAU	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	10,084 M€	9,739 M€	-0,345 M€
- Dépenses courantes de gestion	5,851 M€	6,455 M€	0,604 M€
Epargne de gestion	4,234 M€	3,284 M€	-0,949 M€
- Intérêts	0,346 M€	0,321 M€	-0,025 M€
- Charges exceptionnelles	0,269 M€	0,095 M€	-0,174 M€
+ Produits exceptionnels (hors cession)	0,007 M€	0,003 M€	-0,266 M€
Epargne brute	3,625 M€	2,871 M€	-0,754 M€
- Remboursement de capital	0,777 M€	0,732 M€	-0,045 M€
Epargne nette	2,848 M€	2,139 M€	-0,709 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2021 (12,222 M€) à l'épargne brute dégagée au compte administratif (2,871 M€), la capacité de désendettement s'établit à 4,3 ans fin 2021.

F. Réseaux d'énergie

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,044 M€	1,359 M€		
Crédits consommables 2021	0,044 M€	1,359 M€		
Montant CA 2021	0,032 M€	1,213 M€		
Crédits reportés 2022				
Taux de réalisation 2021	72,47%	89,27%		

L'exercice des compétences réseaux de chaleur et de froid et de concessions de gaz et d'électricité transférées à Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017 concernent trois types de réseaux distincts :

- la distribution d'électricité
- la distribution de gaz naturel
- les réseaux de chaleur.

a) Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote, comme en 2020, 4 contrats de concessions à la maille communale.

Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes 2021 (0,373 M€) portent sur le contrôle des concessions, les redevances pour occupation du domaine public et plus spécifiquement pour la concession d'Orléans, la convention de développement durable.

b) Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, Orléans Métropole pilote 22 contrats de concessions à la maille communale.

Les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages biogaz naturel véhicule).

Les recettes 2021 (0,216 M€) sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions, les redevances pour occupation du domaine public et la convention action territoriale.

c) Les réseaux de chaleur de la métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur biomasse sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université ou CHRO par exemple).

Les recettes 2021 concernent les trois concessions sur le territoire : la SOCOS (0,137 M€), la SODC (0,417 M€) à Orléans et la SOFLEC à Fleury-les-Aubrais (0,069 M€).

G. Stationnement

a) Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

La gestion des parkings publics constitue un service public à caractère industriel et commercial, qui doit s'équilibrer par les recettes perçues auprès des usagers. Un budget annexe a été constitué en 2003 pour isoler les opérations comptables relatives au parking de Fleury-les-Aubrais.

Les incidences de la crise sanitaire sont encore importantes sur ce budget compte tenu de la baisse de fréquentation de ce parking en proximité de la gare et très liée à l'activité ferroviaire.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2020	CA 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,970 M€	-0,861 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,850 M€	0,869 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	-0,120 M€	0,008 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,282 M€	0,163 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,163 M€	0,171 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,598 M€	-0,407 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,419 M€	0,431 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,179 M€	0,024 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,262 M€	0,083 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,083 M€	0,107 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,077 M€	-0,134 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1		0,000 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1		0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,077 M€	-0,134 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST.	0,000 M€	0,027 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,163 M€	0,144 M€

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 0,869 M€ pour 0,861 M€ de dépenses, le résultat courant de fonctionnement s'élève donc à 0,008 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 (0,163 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,171 M€.

En investissement, le total des recettes s'élève à 0,431 M€ pour 0,407 M€ de dépenses, faisant apparaître un résultat courant d'investissement excédentaire de 0,024 M€. Après reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 0,083 M€, l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,107 M€.

Les reports de dépenses d'investissement s'élèvent à 0,134 M€.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,027 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,144 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Recettes réelles	0,784 M€	0,501 M€	0,482 M€
· Convention mandat parking	0,783 M€	0,501 M€	0,482 M€
· Redevances versées par le délégataire	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
· Autres recettes	0,001 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,369 M€	0,368 M€	0,368 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,163 M€		
Total recettes de l'exercice	1,315 M€	0,869 M€	0,850 M€

Les recettes réelles perçues correspondent aux recettes de tarification du stationnement (0,501 M€). Ces recettes augmentent légèrement par rapport à 2020 (+ 0,019 M€), mais restent très inférieures aux recettes perçues en 2019 (1,162 M€). En cause, pour la plus grande partie, les effets de la crise sanitaire sur le trafic ferroviaire étroitement corrélé à l'activité de ce parking et assez fortement impacté par le développement du télétravail.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Compte administratif 2020
(1) Dépenses réelles	0,713 M€	0,430 M€	0,551 M€
· Charges à caractère général	0,563 M€	0,430 M€	0,542 M€
· Autres charges	0,150 M€	0,001 M€	0,008 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,602 M€	0,431 M€	0,419 M€
Total dépenses de l'exercice	1,315 M€	0,861 M€	0,970 M€

Les dépenses réelles de l'exercice (0,430 M€) correspondent principalement aux charges d'exploitation du parking.

Comme en 2020, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes du parking, il n'y a pas eu de participation versée au budget principal pour le remboursement de l'emprunt transféré en 2008 (0,350 M€).

➤ Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,356 M€	0,038 M€	0,134 M€
· Dépenses d'équipement	0,356 M€	0,038 M€	0,134 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,409 M€	0,368 M€	
(3) Reprise résultat d'investissement N-1			
Total dépenses de l'exercice	0,765 M€	0,407 M€	0,134 M€

Les dépenses d'équipement (0,038 M€) correspondent à la pose de bornes de recharge électrique, à des travaux sur le poste opérateur de la vidéo-surveillance et aux travaux de remise à niveau du parking.

Recettes en millions d'€	Budget 2021	Compte administratif 2021	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,040 M€	0,000 M€	0,000 M€
. Recettes d'emprunt	0,000 M€	0,000 M€	
. Autres recettes	0,040 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	0,642 M€	0,431 M€	
(3) Reprise résultat d'investissement N	0,083 M€	0,000 M€	
Total recettes de l'exercice	0,765 M€	0,431 M€	0,000 M€

➤ Encours de dette et capacité d'autofinancement

L'emprunt contracté pour financer le parking ayant été transféré en 2008 au budget principal à la demande de la Préfecture, il n'y a par conséquent plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2021, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 0,071 M€.

BUDGET ANNEXE PARKINGS	CA 2020	CA 2021	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	0,482 M€	0,501 M€	0,019 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,550 M€	0,430 M€	-0,120 M€
Epargne de gestion	-0,069 M€	0,071 M€	0,139 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	-0,069 M€	0,071 M€	0,139 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	-0,069 M€	0,071 M€	0,139 M€

b) Autres parkings (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2021	0,360 M€	1,311 M€	1,410 M€	0,510 M€
Crédits consommables 2021	0,360 M€	1,311 M€	1,726 M€	0,692 M€
Crédits mandatés 2021	0,302 M€	1,049 M€	0,902 M€	0,000 M€
Crédits reportés sur 2022			0,159 M€	
Taux de réalisation 2021	83,91%	80,06%	52,26%	0,00%

En fonctionnement :

Les dépenses (0,302 M€) concernent le remboursement des frais de gestion des forfaits post-stationnement à la Ville d'Orléans. Pour mémoire, la dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement dont la commune d'Orléans assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement sont reversées aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

En recette, les montants reçus (1,049 M€), correspondent aux redevances contractuelles versées par Orléans Gestion pour la gestion des parkings (1,011 M€) et également par Indigo (0,054 M€), recettes transférées en 2017 du budget de la Ville d'Orléans vers celui de la Métropole. La non réalisation de l'intégralité des recettes prévues au budget primitif (1,311 M€) s'explique par la crise sanitaire qui a continué de peser sur la fréquentation, ainsi qu'aux mesures de gratuité (stationnement de moins d'1h30 gratuit) sur 9 parkings en ouvrage à compter du 28 novembre 2020 jusqu'à la date de fin des soldes d'hiver 2021.

En investissement :

Les dépenses (0,902 M€) ont essentiellement concerné les travaux de réhabilitation du parking Münster à Orléans (0,852 M€).

Les recettes reportées correspondent aux forfaits post-stationnement 2021 qui seront encaissés en 2022 (0,490 M€).

5. TERRITOIRES ET PROXIMITE

La construction Métropolitaine a eu pour corollaire le développement d'une organisation visant à assurer une gestion en proximité des services à la population, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, et plus récemment l'espace public. Les communes restent la porte d'entrée des demandes des habitants, mais les équipes de la Métropole sont au plus près du terrain en étant territorialisées.

A. Infrastructures et gestion de l'espace public

Le niveau d'investissement de la Métropole en matière d'espace public s'est stabilisé en 2021, avec un volume important de réalisations en report de crédits aussi bien sur le patrimoine des infrastructures historiques de l'agglomération (voies structurantes) que sur les voiries transférées des communes.

La politique Infrastructures et gestion de l'espace public présente deux périmètres :

- le périmètre historique des infrastructures dédiées aux voiries intercommunales et aux axes structurants de la communauté d'agglomération,
- le périmètre transféré des communes.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2021	13,769 M€	2,361 M€	32,779 M€	2,749 M€
Crédits consommables 2021	14,309 M€	2,362 M€	80,919 M€	3,967 M€
Montant CA 2021	13,165 M€	2,856 M€	41,328 M€	2,890 M€
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	36,722 M€	2,070 M€
Taux de réalisation 2021	92,00%	120,92%	51,07%	72,84%

Au global, les réalisations 2021 s'élèvent à 13,165 M€ en dépenses de fonctionnement et à 41,328 M€ en dépenses d'investissement.

➤ **Infrastructures - périmètre historique**

Le compte administratif 2021 consacré aux infrastructures répond aux orientations définies dans le cadre du projet d'agglomération, à savoir :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité des caractéristiques de la voie (gabarits, bordures, candélabres, stationnement, aménagements qualitatifs, continuités cyclables...) afin d'éviter un séquençage excessif donnant l'impression que le niveau qualitatif varie en fonction des frontières communales ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructures de l'Agglomération.

En investissement, les projets dédiés aux infrastructures se sont élevés à 12,087 M€ répartis comme suit :

- **les travaux de voirie (10,615 M€) :**
 - La requalification de la RD 2157 à Ingré (3,193 M€) ;
 - La participation à la création de l'échangeur de Gidy (1,891 M€) ;

- La poursuite des études de reconstruction du pont Cotelte à Olivet (1,539 M€) ;
- Les opérations d'amélioration de voirie (1,539 M€), requalification de voiries, incluant le marquage et la signalisation horizontale et verticale, et investissements réalisés sur les ex-voies communautaires ;
- L'aménagement de la RD 2020 Nord (1,097 M€) ;
- Les travaux sur les ouvrages d'art (0,345 M€), travaux sur les ouvrages d'art d'intérêt communautaires y compris ceux des lignes de tram, tels que le changement d'appareils d'appui, de joints de chaussée ou de dispositifs de retenue ;
- Finalisation de l'aménagement du carrefour des Chèvres Noires (0,270 M€) ;
- Finalisation de l'aménagement de la RD 2020 Sud entre le pont Joffre et le carrefour Candolle à Orléans (0,302 M€) ;
- La requalification de la rue Rossignol (0,134 M€) ;
- Les études de faisabilité pour une passerelle au droit du Pont Georges V (0,010 M€) ;
- Finalisation de l'aménagement de l'avenue Pierre Mendès France à Saint-Jean-de-la-Ruelle (0,017 M€) ;
- L'aménagement du parking des Blossières à Orléans (0,008 M€) ;
- Les équipements de voirie intégrant l'amélioration de la signalisation tricolore (0,094 M€) ;
- Le lancement des études de requalification de la rue Charles Beauhaire à Saint Jean de la Ruelle (0,038 M€) ;
- Le solde d'opérations anciennes (0,022 M€).

- **L'aménagement de voies cyclables hors opérations de voirie (0,747 M€)**

- **Les autres investissements (0,725 M€):**

- L'amélioration de l'éclairage public (0,428 M€) ;
- La réalisation des relevés de topographie (0,211 M€) ;
- L'acquisition de véhicule et matériel léger (0,063 M€) ;
- Acquisitions foncières d'opérations de voirie (0,023 M€).

Les restes à réaliser sur la politique infrastructure pour les voiries métropolitaines s'établissent à 18,9 M€ et font l'objet de reports sur le budget 2022.

En fonctionnement, les dépenses ont permis de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Pour 2021, elles s'établissent à 2,712 M€ et comprennent :

- L'entretien de la voirie (1,044 M€) : missions de surveillance et d'entretien du réseau structurant (0,250 M€), viabilité hivernale (0,125 M€), entretien des ouvrages d'arts (0,193 M€), le contrôle des carrefours à feux (0,027 M€) et entretien de la voirie (0,469 M€),
- Les équipements de voirie (0,757 M€), notamment le coût des fluides (0,711 M€ d'électricité) et les fournitures d'éclairage (0,046 M€),
- Les espaces verts urbains (0,718 M€) : coût de l'entretien réalisé en régie ou externalisé auprès de prestataires, dépenses de fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage,
- La convention d'échange de voiries avec le Département (0,082 M€),
- L'entretien des itinéraires cyclables (0,012 M€),
- La gestion courante – communication, publicités, fournitures... (0,065 M€).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 0,440 M€ dont :

- La soulte pour l'entretien des voiries transférées du Département (0,356 M€),
- Les indemnités d'assurance perçues dans le cadre d'accidents et dégradations causées par des tiers (0,084 M€).

➤ **Infrastructures - périmètre transféré des communes**

Les pôles territoriaux ont poursuivi leur structuration en 2021, permettant ainsi avec la direction de l'espace public une montée en puissance des projets et de la gestion de l'espace public.

En investissement, les réalisations s'élèvent à 29,241 M€ et se répartissent sur les différentes activités de l'espace public :

- **Au titre des activités transversales (1,383 M€)**

- L'acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux (PL, véhicules légers, tracteurs, piaggio... etc) (1,080 M€),
- L'acquisition et l'entretien du gros matériel / outillage (0,141 M€),
- L'acquisition de mobilier urbain (0,082 M€),
- Le réaménagement des centres techniques des pôles (0,034 M€),
- Le gros entretien et les réparations de véhicules (0,040 M€).

- **Au titre de la voirie – programme rues (21,394 M€)**

Les montants indiqués correspondent aux mandats payés sur l'année 2021 pour les travaux visés (opérations > 0,1 M€); étant précisé que la réhabilitation d'une rue peut s'exécuter sur plusieurs exercices comptables :

- la remise en état de l'éclairage public de La Source (2,415 M€),
 - la porte Dunoise/Landreloup - Orléans (1,696 M€),
 - la rue du Nécotin – Orléans (1,375 M€),
 - l'aménagement du centre bourg de Boigny (1,059 M€),
 - la rue du Parc Nord - Orléans (0,977 M€),
 - les rues Gambetta/Brise Pain/Chasseur - St Jean de la Ruelle (0,812 M€),
 - la rue Monteloup - La Chapelle Saint Mesmin (0,772 M€),
 - la rue Demay – Saint-Jean-le-Blanc (0,731 M€),
 - la rue G. Debacq – Saran (0,654 M€),
 - rue du Lac – Saran (0,606 M€),
 - place Clovis – Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (0,493 M€),
 - l'aménagement du parvis de l'O' – Orléans (0,488 M€),
 - la rue de Frédeville – Saint-Jean-de-Braye (0,487 M€),
 - la rue Louis Aragon - Saran (0,470 M€),
 - la rue du Chaumier – Marigny-les-Usages (0,462 M€),
 - rue du Bourg – Bou (0,401 M€),
 - le quartier de la Reine Blanche - Orléans (0,392 M€),
 - la place du marché – Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (0,380 M€),
 - le centre-ville de Saint Jean de Braye (0,334 M€),
 - le gros entretien des ouvrages d'art (0,276 M€),
 - la rue du Pont Bordeaux Kennedy Est - Saint-Jean-de-Braye (0,256 M€),
 - la rue de l'Hôtel Dieu – Olivet (0,252 M€),
 - la rue Lavedan-Goyau - Orléans (0,250 M€),
 - l'amélioration de l'éclairage public - Orléans (0,246 M€),
 - la rue Haute – Saint-Denis-en-Val (0,218 M€),
 - la rue du 11 novembre – Fleury-les-Aubrais (0,195 M€),
 - la rue Ambert - Saint-Jean-de-Braye (0,195 M€),
 - la remise en état de l'éclairage public du secteur Est - Orléans (0,193 M€),
 - la rue Bernard Million - St Jean de la Ruelle (0,183 M€),
 - la rue des Nouettes – Ingré (0,169 M€),
 - la rue Jean Jaurès - Fleury-les-Aubrais (0,169 M€),
 - la rue Henri Pavard - St Jean de la Ruelle (0,153 M€),
 - les rues Porte Saint Jean et des Bons Etats - Orléans (0,151 M€),
 - la rue Charles de Gaulle - St Jean de la Ruelle (0,127 M€),
 - le chemin de l'Allée – Ormes (0,125 M€),
 - la rue des Anguinis – Orléans (0,120 M€),
 - la rue du Pot de Fer - Orléans (0,117 M€),
 - rue Abbé de l'Epée - St Jean de la Ruelle (0,116 M€),
 - la campagne de purge – Ingré (0,116 M€),
 - l'impasse de la Bergère - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (0,114 M€),
 - les rues Chenille et Montaran – Saran (0,112 M€),
 - la rue de la Colombe - Orléans (0,108 M€),
 - la venelle Gambetta – Orléans (0,101 M€),
- La gestion et entretien de la voirie (3,777 M€) :
 - Le gros entretien et l'amélioration de la voirie (2,381 M€) ;
 - La signalisation horizontale (0,592 M€) ;
 - La signalisation verticale (0,241 M€) ;

- La mise en accessibilité de la voirie aux PMR (0,198 M€) ;
 - Le mobilier urbain (0,125 M€) ;
 - Les travaux liés aux sinistres (0,081 M€) ;
 - La réfection des pavés du centre-ville d'Orléans (0,077 M€) ;
 - Les acquisitions et grosses réparations des véhicules de voirie, ainsi que du matériel et outillage (0,059 M€) ;
 - L'entretien des monuments des arts (0,018 M€) ;
 - L'entretien et réparation des fontaines (0,005 M€).
- **Au titre de l'occupation du domaine public (0,250 M€)**
 - Le règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs ») (0,242 M€) ;
 - Le traitement d'excavations (0,008 M€).
- **Au titre des espaces verts (0,544 M€)**
 - Le fleurissement (0,227 M€) ;
 - L'acquisition et l'entretien de matériels (0,096 M€) ;
 - Le recensement et plantation des arbres d'alignement (0,080 M€) ;
 - Le fleurissement de la Place du Martroi (0,053 M€) ;
 - L'achat de végétaux et plantes vivaces (0,050 M€) ;
 - L'acquisition de véhicules métiers (0,032 M€).
- **Au titre de la propreté (0,219 M€)**
 - L'acquisition de véhicules (0,136 M€) ;
 - L'entretien des véhicules (0,044 M€) ;
 - L'entretien des sanitaires publics (0,021 M€) ;
 - L'acquisition de matériels techniques (0,015 M€) ;
 - L'entretien du mobilier urbain (0,003 M€).
- **Au titre de l'éclairage public (1,674 M€)**
 - L'amélioration de l'éclairage public et le renouvellement de candélabres (1,221 M€) ;
 - La réparation de candélabres suite à des sinistres (0,288 M€) ;
 - La mise en œuvre du PPP de Chécy (0,100 M€) ;
 - Le géo référencement des réseaux d'éclairage public (0,052 M€) ;
 - Les grosses réparations sur le véhicule et nacelle (0,017 M€) ;
 - La modernisation de l'éclairage public (0,008 M€) ;
 - L'équipement, matériel (0,008 M€).

Les restes à réaliser sur la politique infrastructure pour les voiries communales s'établissent à 17,9 M€ et font l'objet de report sur le budget 2022.

En recette d'investissement, les réalisations pour 2,816 M€ intègrent :

- Produit des amendes de police (1,086 M€ contre 2,310 M€ en 2020, effet Covid) ;
- Participation des communes aux travaux de voirie et enfouissement des réseaux lors des travaux de voirie sur les communes (1,707 M€) ;
- Remboursement lié à l'élargissement de l'A10 (0,022 M€).

En fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 10,4 M€ et se répartissent sur les différentes activités de l'espace public :

- **Au titre des espaces verts (1,727 M€)**
 - Les prestations externalisées d'entretien des espaces verts et d'égavage (0,893 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services (0,404 M€) ;
 - Les consommations d'eau (0,156 M€) ;
 - Les fournitures et petits équipements (0,197 M€) ;
 - La gestion des arbres (0,055 M€) ;
 - Les réparations sur les matériels espaces verts (0,068 M€) ;

- L'entretien des véhicules espaces verts (0,022 M€).
- **Au titre de la propreté (1,710 M€)**
 - Les prestations externalisées de propreté / balayage (1,074 M€) ;
 - L'entretien des sanitaires publics (0,193 M€) ;
 - L'entretien du matériel roulant (0,141 M€) ;
 - Les prestations de nettoyage des tags sur Orléans (0,121 M€) ;
 - Les prestations pour le curage des fossés (0,060 M€) ;
 - L'achat de sacs pour les poubelles et pour les déjections canines (0,023 M€).
- **Au titre de l'éclairage public (3,882 M€)**
 - Les dépenses d'électricité (3,193 M€) ;
 - L'entretien, les réparations et la maintenance (0,417 M€) ;
 - Les fournitures et petits équipements (0,227 M€) ;
 - Les intérêts liés au PPP de Chécy (0,037 M€).
- **Au titre des activités transversales (1,277 M€)**
 - L'entretien des matériels roulants (0,487 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services (0,354 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais d'utilisation des locaux mis à disposition des pôles territoriaux (0,075 M€) ;
 - Les dépenses courantes permettant le bon fonctionnement des pôles territoriaux (0,361 M€).
- **Au titre de la voirie (0,812 M€)**
 - Les fournitures et petits équipements de voiries (sable, enrobé, calcaire...) (0,319 M€) ;
 - Les interventions par entreprises et services extérieurs (0,299 M€) ;
 - L'entretien des ouvrages d'art (0,098 M€) ;
 - L'entretien des matériels roulants (0,052 M€) ;
 - Les accès charretiers refacturés (0,021 M€).
- **Au titre de l'occupation du domaine public (1,045 M€)** dont remise en état des voiries à l'issue des interventions des concessionnaires à Orléans (1 M€).

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à 2,417 M€ (contre 1,852 M€ en 2020) dont :

- Les remboursements de travaux par les concessionnaires dans le cadre du règlement de voirie (1,104 M€ contre 0,588 M€ en 2020) ;
- Les redevances avec la redevance d'occupation du domaine public et des conventions avec les afficheurs (0,891 M€) ;
- Les remboursements des sinistres de voirie (0,249 M€) ;
- Les conventions de mise à disposition de services (0,111 M€) ;
- Les accès charretier refacturés (0,029 M€).

B. Solidarité Territoriale

La politique de solidarité territoriale de la Métropole vise à favoriser la cohésion et le développement partagé de ses communes membres, en particulier les petites communes.

Elle s'inscrit dans le respect des responsabilités et compétences de chacun et en complémentarité avec les autres niveaux de collectivités (Département, Région, Etat).

Le Conseil Métropolitain du 27 juin 2019 a adopté le cadre général de cette politique nouvelle et transversale qui se décline en 3 axes :

- Les politiques métropolitaines, vecteurs de solidarité territoriale (transversalité) ;
- L'apport d'ingénierie, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets ;
- La mobilisation de financements sur les projets et équipements communaux via, d'une part, la création d'un fonds de concours de solidarité métropolitaine pour aider les communes dans la réalisation des

équipements rendus nécessaires par la croissance de leur population et d'autre part la mobilisation des financements extérieurs.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,010 M€		0,210 M€	
Crédits consommables 2021	0,010 M€		0,397 M€	
Montant CA 2021	-0,028 M€		0,084 M€	
Crédits reportés 2022			0,104 M€	
Taux de réalisation 2021	-284,44%		21,11%	

Les crédits d'investissement ont été réalisés pour 0,084 M€ au titre de :

- Fonds de solidarité métropolitaine :
 - **l'appel à projets** initié en 2019 pour 0,375 M€ a été réalisé :
 - en 2020 à hauteur de 0,229 M€
 - en 2021 à hauteur de 0,046 M€

Commune	Projet	Subvention accordée	Versement acompte 2020 (50%)	Versement solde
Saint Jean le Blanc	transformation de deux logements en salles de classes	25 000 €	19/06/20 - 12 500€	12 500 € en décembre 2021
Saint Hilaire Saint Mesmin	construction d'une salle omnisport polyvalente	50 000 €	2/07/20 - 25 000€	à solder 2022 25 000 €
Ingré	Installation d'équipements de type fitness autour du bassin de Bel Air	16 000 €	19/06/20 - 8 000€	8 000€ en septembre 2021
Combleux	Extension de l'école (<i>reprise du dossier CRST</i>)	83 900 €	19/06/2020 - 83 879,53	
Saint Denis en Val	réhabilitation/restructuration du gymnase de la Montjoie	50 000 €	2/07/20 - 25 000€	25 000€ en septembre 2021
Saint Cyr en Val	agrandissement et isolation école maternelle	70 000 €	2/07/20 - 35 000€	à solder 2022 35 000 €
Olivet	réhabilitation et extension de l'école du Poutyl	80 000 €	2/07/20 - 40 000€	à solder 2022 40 000 €
		374 900 €		

- Etudes urbaines : l'étude urbaine sur l'aménagement du centre-bourg de Chécý (étude de redynamisation du centre-bourg) a fait l'objet de 0,038 M€ de dépenses.

6. RESSOURCES

A. Ressources humaines

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la métropole d'Orléans. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs doivent respecter des objectifs budgétaires précis en matière de dépenses de personnel. Pour ce faire, ils sont dotés d'outils de pilotage de leur masse salariale. En contrepartie, ils bénéficient d'une autonomie d'appréciation sur les besoins en effectifs et sur les compétences nécessaires à mobiliser pour permettre la réalisation des projets ainsi que l'exercice d'un service public de qualité. Systématiquement, sont interrogées les ressources à mobiliser afin de choisir notamment les modes de gestion du service public les plus adaptés (régie, prestations de service, etc...).

Cette stratégie a permis en 2021 de contenir l'évolution de la masse salariale.

La mobilité des agents au sein de la Ville et de la Métropole est également un des enjeux. Elle permet de proposer des parcours professionnels riches et diversifiés, de fluidifier les relations entre les directions et de créer des cultures communes de manière transverse. La mobilité a également vocation à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de personnel

L'exercice 2021 a de nouveau été marqué par les effets de la crise sanitaire.

De plus, des dépenses supplémentaires ont dû être consenties pour garantir un service public adapté aux nouvelles prérogatives sanitaires (entretiens des locaux, bureaux de vote, contrôle du pass sanitaire), répondre à l'accroissement temporaire d'activité avec notamment la gestion du centre de vaccination. En sus, afin de minimiser les effets durables de la crise sur le quotidien des agents, les dépenses allouées au soutien psychologique et social ont été augmentées. De même, un important budget a été consacré aux équipements de protection individuelle (masques, gels ...). La collectivité s'est aussi engagée dans une logique de prévention en proposant des autotests à tous les agents au contact du public, en vaccinant contre le Covid19 et contre la grippe saisonnière, en proposant un suivi psychologique aux agents isolés. Ces actions ont notamment eu pour objectif de lutter contre l'absentéisme et d'éviter ainsi un impact massif de la crise sur les organisations de travail.

Par ailleurs, au-delà de l'évolution de la pandémie en 2021 qui a de nouveau permis aux agents de faire valoir leurs droits à congé bonifié, l'évolution réglementaire régissant ces congés autorise dorénavant des départs tous les 2 ans au lieu de 3. De ce fait, nous assistons de nouveau à des départs réguliers alors qu'ils étaient exceptionnels en 2019 et 2020.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

La métropole d'Orléans accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2021, la municipalité a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage.

L'amélioration des conditions de travail

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) est mené depuis 2017. Le déploiement des actions en faveur de la QVT s'est poursuivi en 2021.

Des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail. Ainsi des challenges sportifs ont été proposés.

De nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs.

Le télétravail a évidemment dû être accompagné puisque près de 40% des agents ont pu avoir recours à ce mode de travail : conseils ergonomiques, développement des espaces partagés (espaces de co-working).

Le pôle Facilitation du quotidien créé en 2020 a également eu un rôle essentiel en venant en appui des services en surcharge d'activité. Ce pôle, composé d'agents en transition professionnelle, a ce double objectif d'accompagnement à l'évolution professionnelle et d'appui opérationnel aux services.

Enfin, les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place de la prime mensuelle durable pour les agents utilisant les mobilités douces, ainsi que l'offre à tous les agents d'un pass leur permettant de bénéficier de réduction chez les commerçants et ainsi renforcer leur pouvoir d'achat.

La Comparaison des comptes administratifs de 2021 et 2022

L'analyse comparative entre les comptes administratifs 2020 et 2021 fait apparaître une baisse de 1,10% des dépenses de personnel :

	CA 2020	CA 2021	Evol 2021-2020
B. Principal	57,283 M€	56,775 M€	-0,90%
<i>dont personnel sport et culture</i>	<i>1,705 M€</i>	<i>1,656 M€</i>	
<i>dont prévention spécialisée</i>	<i>0,677 M€</i>	<i>0,673 M€</i>	
B. Assainissement	4,257 M€	4,105 M€	-3,70%
B. Transports	1,615 M€	1,512 M€	-6,81%
B. CFA	2,718 M€	2,763 M€	+1,63%
B. Crematorium	0,353 M€	0,346 M€	-2,02%
B. Eau Potable	1,310 M€	1,292 M€	-1,39%
B. Parc Floral	1,091 M€	1,082 M€	-0,74%
Total Masse salariale	68,627 M€	67,874 M€	-1,10%

Pour l'essentiel, la diminution de la masse salariale du budget principal s'explique comme suit :

- Principaux effets d'augmentation :
 - effet GVT : +450k€ ;
 - parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR): +114 k€ ;
 - politique en faveur de l'apprentissage : +121 k€ ;
 - élections départementales et régionales : + 81 k€ ;
 - recours aux personnels intérimaires (collecte des déchets) : +103 k€.
- Principaux effets d'atténuation :
 - prime COVID : -322 k€ ;
 - élections municipales : -53 k€ ;
 - moindre recours aux personnels temporaires : -239 k€ ;
 - remboursement des charges de personnel des agents mis à disposition par la Ville d'Orléans pour les compétences Culture & Sports : -49 k€ ;
 - fluctuation des effectifs (vacances de postes notamment): -714 k€.

B. Immobilier logistique

Le budget affecté à la politique des moyens généraux est destiné à maintenir en bon état de fonctionnement les équipements, locaux et matériels roulants.

La volonté d'optimiser les dépenses conduit à affiner les volumes et les niveaux de prestations ou à mettre en œuvre la mutualisation de certaines activités.

La mutualisation des services de la Ville d'Orléans et de la Métropole crée l'opportunité d'harmoniser les procédures, de réévaluer la pertinence de certaines dépenses et d'engager une réflexion globale sur le parc immobilier, les réserves foncières et le parc automobile.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INV	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,486 M€	0,433 M€	0,723 M€	0,008 M€
Crédits consommables 2021	0,739 M€	0,447 M€	1,035 M€	0,008 M€
Montant CA 2021	0,656 M€	1,409 M€	0,644 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	0,049 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2021	88,75%	315,19%	62,24%	

En fonctionnement, les dépenses réalisées au titre du budget 2021 (0,656 M€) concernent essentiellement :

- les frais de location immobilière et de charges locatives, d'entretien de terrains, de taxes d'habitation (0,332 M€) ;
- l'entretien du siège de la Métropole (0,134 M€) : nettoyage des locaux de l'Espace Saint Marc, dépenses d'électricité, maintenances (ascenseurs, chauffage, climatisation, onduleurs...), petites réparations, télésurveillance et interventions sécurité, les consommations d'eau ;
- le parc automobile (0,148 M€) : comportent les achats de cartes accréditatives (frais de péage et carburant), les achats de cartes grises, la location de batteries pour véhicules électriques, les prestations mécaniques sur véhicules légers ainsi que la maintenance du système de géolocalisation des véhicules et les assurances de la flotte gérée par la direction de la commande publique ;
- la gestion de la commande publique (0,042 M€) : adhésion à la centrale Approlys, fonctionnement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, frais de publicité des marchés publics, prestations d'accompagnement et de conseils juridiques (achat de fourniture d'électricité notamment).

Les recettes de fonctionnement (1,409 M€) relèvent pour l'essentiel des redevances téléphoniques implantées sur les châteaux d'eau (0,989 M€), de remboursements de charges liées à des immeubles (0,006 M€) ainsi que des loyers (0,009 M€).

En investissement, les dépenses réalisées au titre de 2021 s'élèvent globalement à 0,644 M€ correspondant à :

- des travaux à l'Espace Saint Marc et des équipements dans le cadre de la lutte incendie (0,510 M€) ;
- des acquisitions de mobiliers de bureau (0,039 M€) ;
- des achats de véhicules légers et équipements pour l'année 2021 (0,095 M€).

C. Système d'information et téléphonie

Le périmètre de la direction des systèmes d'information recouvre la gestion transversale des systèmes informatiques et de télécommunications. Cette gestion transversale, qui repose sur la spécialisation d'équipes dédiées, permet d'apporter le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation des missions de chaque direction, tout en veillant à l'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,600 M€	0,000 M€	0,577 M€	
Crédits consommables 2021	0,654 M€	0,090 M€	1,239 M€	
Montant CA 2021	0,603 M€	0,097 M€	0,660 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€		0,478 M€	
Taux de réalisation 2021	92,23%	522,22%	53,30%	

➤ CENTRE SUPPORT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,219 M€ et concernent des dépenses récurrentes nécessaires à la bonne marche des services :

- le service d'assistance aux utilisateurs externalisé et autres prestations (0,125 M€) ;
- la location de copieurs / maintenance associée et autres maintenances (0,092 M€) ;
- consommables et petits matériels (0,01 M€).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 0,178 M€ et correspondent :

- au renouvellement des postes de travail, des téléphones portables et l'acquisition de matériel de visioconférence et autres petits matériels (0,168 M€) ;
- licences et logiciels bureautiques (0,009 M€).

➤ **ETUDES ET APPLICATIONS**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,013 M€ et correspondent à des maintenances applicatives.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,130 M€ avec des déploiements importants dans une démarche de plus en plus mutualisée et principalement :

- le développement des logiciels ARPEGE pour périscolaire, petite enfance, pointage crèche pour les communes d'Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Semoy, Saint-Jean-le-Blanc dans le cadre des biens partagés (0,069 M€) ;
- la mise en œuvre module e-demat (BERGER LEVRAULT) (0,019 M€) ;
- la mise en œuvre de la gestion des actes avec la solution logicielle Webdelib pour les communes d'Olivet et Saint-Jean-de-Braye (0,014 M€) ;
- le développement des logiciels 3D OUEST pour enfance et petite enfance pour les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val dans le cadre des biens partagés (0,012 M€) ;
- la mise en œuvre de la gestion des absences avec la solution logicielle Incovar pour les communes d'Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (0,009 M€) ;
- la mise en œuvre de la main courante police avec la solution logicielle MUNICIPAL pour la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (0,007 M€).

➤ **RESEAUX**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,015 M€ et concernent :

- la maintenance du réseau communautaire (0,012 M€) ;
- la location de fourreaux et des diagnostics liés à la construction du réseau communautaire (0,003 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,044 M€ et concernent :

- la poursuite de la construction du réseau communautaire (0,013 M€) ;
- l'acquisition de matériels pour la modernisation du réseau (0,031 M€).

➤ **SYSTEMES INFORMATIQUES**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,192 M€ et concernent :

- la maintenance de l'infrastructure centralisée compris matériels et logiciels (Oracle, Suite Landesk, Anti spam pour les plus importants...) (0,182 M€) ;
- les prestations concernant les interventions sur l'infrastructure (0,010 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,186 M€ et se décomposent comme suit :

- du matériel pour la suite de la refonte de l'infrastructure en hyper convergence (0,134 M€) ;
- des logiciels d'infrastructure, tels les licences serveurs et logiciels de sauvegarde (0,053 M€).

➤ **TELECOMMUNICATIONS**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,097 M€ et concernent :

- les consommations en services de télécommunications (0,068 M€) ;
- la prestation de suivi télécom, et la maintenance de l'autocommutateur (0,016 M€) ;
- la redevance hertzienne 2021 (0,013 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,123 M€ et se décomposent comme suit :

- la refonte de l'infrastructure de téléphonie en IP (0,109 M€) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte de l'infrastructure de téléphonie (0,014 M€).

➤ **ADMINISTRATION**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,067 M€ et concernent :

- Audit Cyber Plan de relance et formation : 0,047 M€ ;
- les adhésions aux associations, (ADIRC : Association Des Décideurs Informatiques de la Région Centre, ADULLACT : Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (0,010 M€) ;
- les insertions de publicité des marchés publics DSI ainsi que diverses fournitures (0,010 M€).

D. Juridique – Assurance

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	0,190 M€	0,010 M€		
Crédits consommables 2021	0,181 M€	0,010 M€		
Montant CA 2021	0,140 M€	0,010 M€		
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€		
Taux de réalisation 2021	77,49%	97,10%		

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,140 M€ en 2021 contre 0,183 M€ en 2020.

Les principales dépenses correspondent :

- au paiement des primes d'assurance des différents contrats souscrits par la Métropole (0,110 M€) ;
- aux frais de consultations d'avocat et aux contentieux (0,030 M€). Les consultations d'avocats s'élèvent à 0,026 M€.

Les recettes (0,010 M€) correspondent principalement aux recettes liées aux dossiers de contentieux.

E. Coopérations territoriales

Les conventions de mutualisation de services et de biens partagés

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021	1,282 M€	1,105 M€	0,017 M€	
Crédits consommables 2021	1,395 M€	1,105 M€	0,072 M€	
Montant CA 2021	1,227 M€	1,194 M€	0,043 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	0,024 M€	
Taux de réalisation 2021	87,90%	107,99%	59,77%	

➤ **Les dépenses de fonctionnement (1,227 M€)** correspondent :

- au remboursement des agents mis à disposition par les communes dans le cadre des conventions de Mutualisation (montant figurant au chapitre 012 frais de personnel) (0,591 M€) ;
- au remboursement des prestations du Service de médecine préventive (Ville d'Orléans au titre de 2021) (0,078 M€) ;
- au remboursement des locaux mis à disposition (0,048 M€), également dans le cadre des conventions de mutualisation (la DSI installée à Olivet) ;
- aux prestations de maintenance et de service des logiciels métiers et partagés avec les communes (0,510 M€).

➤ **Les recettes de fonctionnement (1,194 M€)** correspondent d'une part à la facturation des prestations réalisées par Orléans Métropole (0,475 M€), conformément aux modalités définies dans le schéma de mutualisation :

- 0,424 M€ : refacturation Prestations informatiques ;
- 0,030 M€ : refacturation Prestations Hygiène et Sécurité ;
- 0,017 M€ : refacturation Commande publique / Achats ;
- 0,003 M€ : refacturation Gestion des assurances et prestations juridiques.

D'autre part aux contributions des communes au titre du dispositif des biens partagés (0,719 M€) :

- 0,252 M€ : refacturation logiciels divers en biens partagés ;
- 0,174 M€ : refacturation logiciels métiers ressources humaines ;
- 0,109 M€ : refacturation logiciel 3Douest (Espace famille) ;
- 0,048 M€ : refacturation logiciels métiers financiers ;

- 0,033 M€ : refacturation logiciels parapheur électronique et gestion des délibérations ;
- 0,030 M€ : refacturation logiciel métier Police (Municipol) ;
- 0,021 M€ : refacturation logiciel Sigor ;
- 0,020 M€ : refacturation logiciel métier Urbanisme ;
- 0,013 M€ : refacturation logiciel conservatoire (i-muse) ;
- 0,006 M€ : refacturation logiciel métier Moyens généraux ;
- 0,005 M€ : refacturation logiciel Eudonet (Cabinet) ;
- 0,004 M€ : refacturation logiciel métier Archives ;
- 0,003 M€ : refacturation logiciel métier Parc automobile ;
- 0,002 M€ : refacturation logiciel métier Espace public ;
- 0,001 M€ : refacturation logiciel métier Numérique.

La convention de services communs

Depuis le 1^{er} Juin 2018, la convention pour la mise en application de services communs a été validée par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans.

Cette présente convention annule et remplace les dispositions des conventions de mutualisation précédentes pour les directions et services cités à l'article 2 de la convention.

2021 est donc la troisième année complète d'application de la convention des services communs entre Orléans Métropole et la Ville d'Orléans.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2021		9,406 M€		
Crédits consommables 2021		9,406 M€		
Montant CA 2021		8,836 M€		
Crédits reportés 2022		0,000 M€		
Taux de réalisation 2021		93,95%		

Les recettes de fonctionnement (8,836 M€) correspondant à la quote-part de personnel des services communs mis à disposition à la Ville d'Orléans pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (8,060 M€) ainsi que la quote-part des frais de fonctionnement refacturés également à la Ville d'Orléans (mise à disposition de matériel informatique, de véhicules de service, frais de formation et annexes au personnel).

ANNEXE - LISTES DES INVESTISSEMENTS 2021

Libellé opération	Dépenses
CO'MET	49,382 M€
ZAC DES CHATELLIERS	0,907 M€
ZAE DE LA SOURCE/BUFFON	0,795 M€
POLE 45	0,666 M€
ZAE DE LA BICHARDERIE	0,455 M€
GIRATOIRE VOX ST JEAN BRAYE	0,304 M€
ZAE DE LA NIVELLE	0,235 M€
ZAE DE L'OREE DE LA FORET	0,231 M€
MA VILLE PLUS FACILE	0,225 M€
EXTENSION ORLEANS LA SAUSSAYE	0,213 M€
ZAE ARCHIMEDE	0,205 M€
ZAE ADELIS	0,203 M€
FONDS INVESTISSEMENT NUMERIQUE	0,200 M€
GESTION COVID19	0,199 M€
ZAE DES CASSINES	0,143 M€
ZAE DES CHEVRES NOIRES	0,079 M€
PEPINIERE ENTREPRISES ST JBAYE	0,076 M€
SIG COMMUNAUTAIRE	0,053 M€
ZAE DE MONTARAN	0,053 M€
DIVERS - AMENAGEMENT ECONOMIQUE ET GRANDS PROJETS	0,180 M€
ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCE ET CENTRE BOURGS	54,805 M€
ECOLE ISC PARIS	2,822 M€
UNIVERSITE MADELEINE MANDAT	1,300 M€
ECOLE AGRO PARIS TECH	1,000 M€
@GREENTECH ORLEANS	0,963 M€
ESAD	0,236 M€
UNIVERSITE MADELEINE PARKING	0,235 M€
ECOLE ESTP	0,182 M€
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	0,140 M€
ENSEIGNEMENT-RECHERCHE-INNOVATION	6,877 M€
CCI LOCAUX MARTROI	1,402 M€
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	0,144 M€
RENOVATION VOIRIE	0,136 M€
PARC FLORAL - MATERIEL HORTICOLE	0,084 M€
RENOVATION JARDIN	0,067 M€
PARC FLORAL EQUIPEMENT DIVERS	0,062 M€
RENOVATION PATRIMOINE BATI	0,047 M€
PARC FLORAL-EQUIPEMENT DE L ANIMALERIE	0,033 M€
DIVERS - TOURISME	0,029 M€
TOURISME	2,005 M€
HOTEL CABU - GROSSES REPARATIONS	0,336 M€
ILE CHARLEMAGNE - BASE DE LOISIRS	0,268 M€
MBA - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,141 M€
MBA - TRAVAUX RECONFIGURATION	0,118 M€
REQUALIFICATION ZENITH PARC EXPOS	0,035 M€
DIVERS - ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL	0,016 M€
ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL	0,915 M€
CHARTRE AGRICOLE 2013	0,100 M€
EPFLI CLOS DU BAS DES TARETES SEMOY	0,055 M€
PLAN DE DEVELOPPEMENT VEGETAL	0,039 M€
TRAVAUX AGRANDISSEMENT PAVILLON	0,014 M€
AGRICULTURE PERIURBAINE	0,208 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,065 M€
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS CFA	0,063 M€
AIDES INVESTISEMENT ASSOCIATIONS	0,056 M€
EXT. CENTRE FORMATION APPRENTIS	0,010 M€
EMPLOI	0,194 M€
ATTRACTIVITE	65,0 M€

Libellé opération	
CONV ELECT ACQUISITION BUS	10,537 M€
CONV ELECT DEPOTS BUS EXISTANTS	3,454 M€
ACQUISITION BUS THERMIQUES	2,449 M€
DEPPA-PPI COURANT	1,184 M€
STA-PRGM TRAVX PARCS AFFERMAGES	0,902 M€
TRA-CONVERSION ELECT PARC BUS	0,544 M€
GARE D'ORLEANS ARRET MINUTE	0,520 M€
CARREFOUR ET CONTROLEUR A FEUX	0,423 M€
ACCESSIBILITE RESEAU BUS	0,410 M€
RES.TRAM.ADAPT LIGNE A	0,354 M€
RES.TRAM SECURISATION CARREFOURS	0,222 M€
ETUDES VOIRIE	0,156 M€
SYSTÈME DE COMPTAGE VOYAGEUR	0,154 M€
TRAM A TRAVAUX COURANTS	0,136 M€
SIGNALISATION TRICOLEURE TRAM	0,120 M€
MAILLAGE CHRONOBUS LIGNE3	0,104 M€
POSTE CENTRAL DE REGULATION	0,093 M€
AMENAGEMENT CENTRE BUS ORLEANS PL D'ARC	0,080 M€
DIVERS - MOBILITE	0,725 M€
MOBILITE	22,565 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	3,690 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT	1,017 M€
TRAVAUX USINE DECARBONATATION	0,960 M€
INVESTISSEMENT DIVERS STEP LA SOURCE	0,674 M€
TRU SBR SECTEUR ST LOUP	0,656 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,605 M€
STEP LA CHAPELLE	0,533 M€
TNI MAU RUE ABBE LERMINIER	0,484 M€
REQUALIFICATION RD2157	0,462 M€
TRU MAR SECTEUR CLOS DE L'AUMONE	0,421 M€
TRP SAR/ORL/FLE/ING ETANCH BASSIN	0,323 M€
TNU CHE AVENUE DE GIEN	0,316 M€
LOCAUX EXPLOITATION LA CHAPELLE	0,300 M€
GESTION COURANTE STEP ILE ARRAULT	0,300 M€
REUTILISATION EAUX STEP LA SOURCE	0,294 M€
TRU SRU SECTEUR CHILASSE	0,271 M€
TRU ORL AVENUE DE LA BOLIERE	0,240 M€
TRU SEM SECTEUR CHAMP PRIEUR	0,233 M€
TNU OLI SECTEUR HOTEL DIEU	0,231 M€
TRU ORL OREE DE SOLOGNE	0,221 M€
TRU CHA PR ROCHE / HALAGE / VAUSSOUDUN	0,173 M€
GESTION COURANTE STEP CHECY	0,161 M€
TRI ORL CHAMP DE MARS	0,161 M€
TRU ORL SECTEUR CHATEAUDUN	0,135 M€
TRU SAR-FLE-ORL RD2020 NORD	0,112 M€
BRANCHEMENTS EAUX USEES	0,111 M€
DIVERS - ASSAINISSEMENT	1,386 M€
ASSAINISSEMENT	14,470 M€
TRAVAUX USINE DECARBONATATION	2,821 M€
REHABILITATION COURANTES CANALISATIONS	2,602 M€
REQUALIFICATION RD2157 - EAU POTABLE	0,426 M€
ACQUISITIONS COMPTEURS	0,276 M€
CREATION - RENOUV POTEAUX INCENDIE	0,274 M€
SUPPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB	0,261 M€
INVESTISSEMENT PRODUCTION EAU	0,214 M€
MARCHE GLOBAL PRODUCT EAU POTABLE	0,123 M€
SCHEMA DIRECTEUR AEP	0,094 M€
MARCHE DISTRIBUTI EAU FLEURY LES AUBRAIS	0,063 M€
IMPLANTATION RESEAUX & POTEAUX INCENDIE	0,059 M€
DIVERS - EAU POTABLE	0,150 M€
EAU POTABLE	7,363 M€
BACS	0,707 M€
BENNES COLLECTE	0,659 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,518 M€
DECHETTERIE ST JEAN DE BRAYE	0,464 M€
DECHETTERIE NOUVELLE GENERATION OR	0,458 M€
COLONNES AERIENNES	0,141 M€
TRAVAUX ET EQUIP.DECHETTERIES	0,105 M€
RESSOURCERIE NOUVELLE GENERATION SPSM	0,103 M€
GROSSES REPARATIONS VEHICULES ET OUTIL.	0,098 M€
POINTS D APPORTS VOLONTAIRES	0,096 M€
MOBILIER ET AUTRES MAT 2013	0,086 M€
CENTRE D EXPLOITATION NORD	0,086 M€
COLONNES ENTERREES	0,066 M€
LOCAUX GEST. DECHETS HATTON	0,058 M€
DIVERS - GESTION DES DECHETS	0,181 M€
GESTION DES DECHETS	3,826 M€
PLAN CLIMAT	0,850 M€
PPRT PARTICIPATIONS TRAVAUX DPO S J BRAYE	0,284 M€
STRATEGIE LOCALE GESTION RISQUE INONDATION	0,144 M€
PLAN INOND DEBORDEMT COURS EAU	0,092 M€
PLAN BIODIVERSITE	0,062 M€
DIVERS - ENVIRONNEMENT	0,083 M€
ENVIRONNEMENT	1,514 M€
TRANSITION ECOLOGIQUE	49,7 M€

Libellé opération	
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	29,22 M€
INFRASTRUCTURES METROPOLE	11,27 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	0,75 M€
INFRASTRUCTURES	41,23 M€
ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	41,2 M€

Libellé opération	Dépenses
ANRU 2	4,333 M€
ANRU 2 - QUARTIER ARGONNE	1,900 M€
ENSEMBLE IMMOBILIER ACT ECO - ARGONNE	0,000 M€
ANRU 2 - QUARTIER LA SOURCE	0,900 M€
CENTRE COM LES CHAISES	1,404 M€
ANRU 2 ETUDES	0,129 M€
PLH REQUAL OPAH RU CARMES	1,200 M€
PLH18 POL VIL ANRU SOURCE	0,784 M€
PLH14 OFFRE NVELLE LLS 2015	0,188 M€
RESERVES FONCIERES METROPOLITAINE	0,177 M€
CAPITAL SEM OPH	0,170 M€
PLH15 REHAB THERMQ LLS	0,122 M€
PLH14 OFFRE NVELLE LLS 2019	0,115 M€
PLH19 RECONST ANRU 2018	0,103 M€
PLH18 POL VIL ANRU ARGONNE	0,083 M€
ANRU 2 LA SOURCE	0,069 M€
PLH14 OFFRE NVELLE LLS 2016	0,060 M€
DIVERS LOGEMENT FONCIER	0,253 M€
LOGEMENT - FONCIER	7,656 M€
BD METROPOLITAIN LIBERA/TANGENTIELLE	0,795 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	0,695 M€
PLU INTERCOMMUNAL	0,308 M€
AMENAGEMENT TETE NORD P. EUROPE	0,176 M€
ETUDE ET TRVX AMENAGT TNPE	0,144 M€
ORI QUARTIER CARME (REST IMMO)	0,050 M€
DEVOIEMENT RESEAUX SITE DES GROUES	0,048 M€
REQUALIF MAIL CENTRE VILLE ORLS	0,044 M€
MUTUALISATION COMMUNES BIENS PARTAGES	0,038 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,056 M€
AMENAGEMENT URBAIN	2,352 M€
PARC DE LOIRE - FIL LOIRE	0,546 M€
PARC DE LOIRE	0,489 M€
PARC DE LOIRE - REHABILITATION PLAN EAU	0,453 M€
OUVRAGES D ART LOIRE	0,353 M€
ITINERAIRE LOIRE A VELO NORD	0,150 M€
PARC DE LOIRE - ENTREE/PARKING	0,074 M€
DIVERS PROJET LOIRE	0,134 M€
PROJET LOIRE	2,199 M€
PROJET URB DESSAUX ORLE FLEURY	0,267 M€
ZAC 1 INTERIVES	0,094 M€
INTERIVES	0,361 M€
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12,6 M€

Libellé opération	
SOLIDARITE TERRITORIALE	0,046 M€
ETUDES URBAINES CENTRE BOURGS	0,038 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,289 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,204 M€
EQUIPEMENTS TELEPHONIQUE	0,141 M€
MUTUALISATION COMMUNES BIENS PARTAGES	0,027 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,744 M€
ACQUISITION ET AMENAGEMENT ESPACE ST MARC	0,501 M€
BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	0,009 M€
PATRIMOINE	0,510 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,045 M€
MATERIEL POUR AGENTS HANDICAPES	0,027 M€
PREVENTION HYG ET SECURITE EQUIPEMENT	0,025 M€
SERVICE FACILITATEUR DU QUOTIDIEN	0,009 M€
RELATIONS HUMAINES	0,106 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,095 M€
VEHICULES LEGERS UTILITAIRES - GROSSES REPARATIONS	0,005 M€
PARC AUTO	0,099 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,039 M€
MOYENS GENERAUX	0,039 M€
ARCHIVES INVESTISSEMENTS DIVERS	0,024 M€
ARCHIVES	0,024 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,015 M€
EQUIPEMENT BUREAU COURRIER	0,002 M€
ATELIER NUMERIQUE - MATERIEL TECHNIQUE	0,002 M€
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	0,019 M€
DIVERS - FINANCES	0,008 M€
FINANCES	0,008 M€
RESSOURCES	1,6 M€

Libellé opération	Dépenses
AMENAGEMENT AIRE GRANDS PASSAGES	0,934 M€
AMAMENAGEMENT TERRAIN GENS VOYAGE LA SOURCE 14	0,057 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS VOYAGE CHECY	0,051 M€
BRIGADE VERTE	0,037 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS VOYAGE INGRE	0,021 M€
DIVERS - GENS DU VOYAGE	0,013 M€
GENS DU VOYAGE	1,114 M€
EXTENSION ESPACE CINERAIRE DES IFS	0,031 M€
TRAVAUX COURANTS CREMATORIUM	0,019 M€
CIMETIERE DES IFS	0,012 M€
CENTRE FUNERAIRE CREMATORIUM	0,062 M€
EQUIPEMENT COURANT PREVENTION SPECIALISEE	0,006 M€
PREVENTION SPECIALISEE	0,006 M€
FAJ	0,004 M€
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	0,004 M€
FUL	0,001 M€
FONDS UNIFIE LOGEMENT	0,001 M€
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	1,2 M€
TOTAL GENERAL	171,3 M€